

**REPUBLIQUE DE GUINEE**

**INITIATIVE POUR LA TRANSPARENCE DANS LES INDUSTRIES  
EXTRACTIVES**

**ITIE GUINEE**

**RAPPORT DE CONCILIATION DES FLUX DE PAIEMENT ET DES  
RECETTES DU SECTEUR EXTRACTIF AU TITRE DE L'ANNEE  
2012**

**Décembre 2013**



---

Le présent rapport a été établi à la demande du Comité de Pilotage de mise en œuvre de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives en République de Guinée (ITIE Guinée). Les avis qui y sont exprimés sont ceux du Conciliateur Indépendant et ne reflètent en aucun cas l'avis officiel de l'ITIE Guinée. Ce rapport a été établi à l'usage exclusif de l'ITIE Guinée et il ne doit pas être utilisé par d'autres parties ni à des fins autres que celles auxquelles il est destiné.

## TABLE DES MATIERES

<b>1. INTRODUCTION</b>	<b>6</b>
1.1 Contexte	6
1.2 Objectif	6
1.3 Etendue de la mission	6
<b>2. RESUME DES CONSTATATIONS</b>	<b>8</b>
2.1 Exhaustivité et exactitude des données	8
2.2 Revenus du secteur extractif	8
2.3 Résultats des travaux de conciliation	9
<b>3. APPROCHE ET METHODOLOGIE</b>	<b>12</b>
3.1 Etude de cadrage	12
3.2 Elaboration du formulaire de déclaration	12
3.3 Atelier de formation	13
3.4 Travaux de conciliation	13
3.5 Processus d'assurance des données ITIE	15
<b>4. CONTEXTE DES INDUSTRIES EXTRACTIVES</b>	<b>16</b>
4.1 L'ITIE en Guinée	16
4.2 Secteur minier en Guinée	17
4.3 Cadre réglementaire du secteur minier	20
4.4 Contribution du secteur minier dans l'économie nationale	21
<b>5. DETERMINATION DU CHAMP D'APPLICATION ITIE</b>	<b>22</b>
5.1 Analyse de la matérialité	22
5.2 Approche pour la détermination du référentiel ITIE 2012	23
<b>6. REFERENTIEL ITIE COUVERT</b>	<b>27</b>
6.1 Flux de paiement	27
6.2 Entreprises extractives	30
6.3 Entités et administrations publiques	31
6.4 Schéma de circulation des flux	32
<b>7. RESULTATS DES TRAVAUX DE CONCILIATION</b>	<b>33</b>
7.1 Conciliation par société extractive	33
7.2 Conciliation par nature de flux de paiement	35
7.3 Ajustements des déclarations	37
7.4 Ecartés définitifs non réconciliés	40
<b>8. ANALYSE DES REVENUS ITIE</b>	<b>45</b>
8.1 Revenus de l'Etat	45
8.2 Paiements sociaux	49
8.3 Transferts infranationaux	49

<b>9. CONSTATATIONS ET RECOMMANDATIONS</b> .....	<b>50</b>
9.1 Constatations et recommandations de l'exercice de conciliation .....	50
9.2 Suivi des constatations et recommandations de l'exercice 2010 .....	53
<b>ANNEXES</b> .....	<b>55</b>
Annexe 1 : Tableaux de production déclarée par les sociétés extractives .....	56
Annexe 2 : Tableaux des exportations déclarées par les sociétés extractives .....	57
Annexe 3 : Tableaux des exportations en valeurs déclarées par les sociétés extractives .....	58
Annexe 4 : Répartition des titres miniers par société extractive.....	59
Annexe 5 : Fiche signalétique des sociétés incluses dans le référentiel ITIE 2012 .....	73
Annexe 6 : Tableaux de conciliation par société .....	75
Annexe 7 : Liste des sociétés minières non retenues dans le périmètre de conciliation .....	101
Annexe 8 : Liste des comptoirs d'or et de diamant non retenus dans le périmètre de conciliation .....	106
Annexe 9 : Recettes déclarées à titre unilatéral par le BNE et la BCRG .....	108
Annexe 10 : Définition des flux de paiement .....	110
Annexe 11 : Taux d'imposition et assiette de la taxe sur les substances minières.....	115
Annexe 12 : Tableau des avis de certification des formulaires de déclaration des sociétés ....	116
Annexe 13 : Formulaire de déclaration.....	117
Annexe 14 : Personnes contactées ou concernées par la conciliation .....	121

## LISTE DES ABREVIATIONS

ANAIM	Agence Nationale d'Aménagement des Infrastructures Minières
BAFMP	Brigade Anti-Fraude des Matières Précieuses
BCRG	Banque Centrale de la République de Guinée
BIC	Bénéfices Industriels et commerciaux
BNE	Bureau Nationale d'Expertise
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
CAF	Valeur Coût, Assurance, Fret
CBG	Compagnie des Bauxites de Guinée
CBK	Compagnie des Bauxites de Kindia
CFU	Contribution Foncière Unique
CGI	Code Générale des Impôts
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CNT	Conseil National de la Transition
CPDM	Centre de Promotion et de Développement Minier
CPP	Contrat de Partage de Production
CRD	Communauté Rurale de Développement
DD	Droits de Douane
DFE	Droit Fiscale d'Exportation
DFI	Droit Fiscale d'Importation
DGD	Direction Générale des Douanes
DNDIP	Direction Nationale de la Dette et des Investissements Publics
DNI	Direction Nationale des Impôts
DNM	Direction Nationale des Mines
DNPEIP	Direction Nationale du Patrimoine de l'Etat et des Investissements Privés
DNTCP	Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique
FD	Formulaire de Déclaration
FIM	Fonds d'Investissement Minier
FOB	Sans Frais à bord (Free on Board)
GNF	Franc Guinéen
ha	Hectare
IGF	Inspection Générale des Finances
IRVM	Impôt sur les Revenus des Valeurs Mobilières
IS	Impôts sur les sociétés
ITIE	Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives
KGNF	Millier de franc Guinéen
KUSD	Millier de dollar américain
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MMG	Ministère des Mines et de la Géologie
RTS	Retenue sur Traitements et Salaires
SAG	Société Anglogold Ashanti de Guinée

## LISTE DES ABREVIATIONS

SEMAFO	Société d'Exploitation Minière d'Afrique de l'Ouest
SMD	Société Minière de Dinguiraye
SNIM	Société Nationale des Infrastructures Minières
SOGUIPAMI	La société Guinéenne du Patrimoine Minier
Sté	Société
TA	Taxe d'Apprentissage
TCA	Taxe sur le Chiffre d'Affaires
TOFE	Tableau des Opérations Financières de l'Etat
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
VF	Versements Forfaitaires

## 1. INTRODUCTION

### 1.1 Contexte

La création de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) a d'abord été annoncée lors du Sommet Mondial pour le Développement Durable à Johannesburg en 2002 (le Sommet de la Terre 2002) et a été lancée officiellement à Londres en 2003. Elle a été fondée sur la reconnaissance du fait que malgré que le pétrole, le gaz et les ressources minérales puissent aider à élever le niveau de vie à travers le monde, cela peut souvent conduire à la corruption et à des conflits ainsi qu'à une baisse de la qualité de vie des populations dans les pays où la gestion de ces ressources est inadéquate.

L'initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) est une initiative volontaire qui vise à renforcer, dans les pays riches en ressources pétrolières, gazières et minières, la gouvernance des revenus publics issus de leur extraction.

La Guinée a adhéré à l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) en 2005 et bénéficie du statut de pays Candidat depuis 2007. L'ITIE Guinée a achevé une première Validation le 31 août 2012. Le 26 octobre 2012, le Conseil d'administration de l'ITIE a convenu que la Guinée avait accompli des progrès significatifs dans le cadre de sa mise en œuvre de l'ITIE et a décidé de renouveler sa Candidature pour une période de 18 mois supplémentaires soit d'ici le 26 avril 2014, date à laquelle la Guinée devra achever une deuxième Validation.

Le présent rapport s'inscrit dans le cadre de la préparation et la publication du 8<sup>ème</sup> rapport de conciliation ITIE de la République de Guinée conformément à l'Exigence 10 des règles ITIE (Edition novembre 2011).

### 1.2 Objectif

Conformément à l'Exigence 10 de l'ITIE, le Groupe Multipartite doit désigner un réconciliateur chargé de recueillir les chiffres divulgués par les entreprises et le gouvernement afin de procéder à leur rapprochement et de produire le rapport ITIE. Ainsi notre mission a pour objectif de préparer le rapport ITIE de la République de Guinée, au titre de l'année 2012.

L'objectif ultime de cette conciliation est d'aider le Gouvernement Guinéen et les différentes parties prenantes à déterminer la contribution du secteur extractif à l'économie et au développement social du pays ainsi que d'améliorer la transparence et la bonne gouvernance dans le secteur.

### 1.3 Etendue de la mission

Nos travaux de réconciliation ont été conduits conformément aux Termes de Référence inclus dans la Demande de Propositions N° 01/ITIE/PARGEF/BAD-2012 et tels qu'approuvés par le Comité de Pilotage.

La conciliation des paiements et des recettes du secteur des industries extractives couvrant la période allant du 1 janvier au 31 décembre 2012 a été conduite par le Cabinet Moore Stephens du 17 juillet au 14 novembre 2013.

La mission a été conduite en trois interventions :

- la première intervention s'est déroulée durant la période allant du 18 au 31 juillet 2013 et a été consacrée à l'étude de cadrage du secteur extractif en République de Guinée. Cette intervention a été clôturée par la présentation en date du 13 septembre 2013 d'un rapport de cadrage au Comité de Pilotage incluant une proposition du référentiel ITIE et du formulaire de déclaration pour les années 2011 et 2012;
- la deuxième intervention s'est déroulée du 1 au 3 octobre 2013 au cours de laquelle un atelier de formation sur le remplissage des formulaires de déclaration a été organisé pour les parties prenantes. La dissémination desdits formulaires aux parties prenantes a été effectuée le 3 octobre 2013 ; et

- la troisième intervention s'est déroulée du 28 octobre au 13 novembre 2013 et a été dédiée aux travaux de réconciliation des paiements et des recettes extractives déclarées par les parties prenantes. A la fin de cette intervention, un résumé des principales constatations a été présenté au Secrétaire de l'ITIE en République de Guinée lors d'une réunion tenue le 13 novembre 2013.

Notre mission de conciliation a été effectuée en adhérant aux normes ISRS (International Standard on Related Services) et plus précisément la norme n° 4400 relative aux « missions d'examen d'informations financières sur la base de procédures convenues » ainsi que le Code d'Ethique de l'IFAC. La mission de conciliation n'a pas pour objet d'effectuer un audit, ni un examen limité des revenus miniers, de déceler des erreurs, des actes illégaux ou d'autres irrégularités, hormis ceux que nous avons pu rencontrer lors de la conduite de nos travaux.

Notre rapport prend en compte les informations et les données qui nous sont parvenues jusqu'à la date du 5 décembre 2013. Les informations parvenues après cette date n'ont pas été prises en considération. Les confirmations reçues postérieurement à cette date ont été prises en compte dans la mesure où leurs inclusions n'est pas de nature à impacter les données ou les travaux de conciliation.

## 2. RESUME DES CONSTATATIONS

Les principales constatations de nos travaux sont les suivantes :

### 2.1 Exhaustivité et exactitude des données

- (i) Le périmètre de conciliation a inclus les entreprises minières et les comptoirs d'or et de diamant dont le total des paiements se trouve au-dessus du seuil de 700 millions de GNF. Ce seuil a été fixé en vue d'atteindre un objectif de couverture de **99,2%** des revenus du secteur extractif.
- (ii) Toutes les sociétés extractives retenues dans le périmètre de conciliation, dont la liste est présentée au point 6.2, ont soumis des formulaires de déclaration conformément aux instructions arrêtées par le Comité de Pilotage.
- (iii) Toutes les administrations et entités gouvernementales retenues dans le référentiel ITIE 2012, dont la liste est présentée au point 6.3, ont soumis des formulaires de déclaration conformément aux instructions arrêtées par le Comité de Pilotage.
- (iv) Toutes les sociétés retenues dans le périmètre de conciliation, soit vingt-six sociétés (26), ont soumis des formulaires de déclaration certifiés par un auditeur externe conformément aux instructions arrêtées par le Comité de Pilotage.
- (v) Toutes les entités et administrations publiques, retenues dans le référentiel ITIE 2012, ont soumis des formulaires de déclaration certifiés pour chacune des entreprises conformément aux instructions arrêtées par le Comité de Pilotage, à savoir:
  - la CNSS et l'ANAIM ont soumis des formulaires de déclaration audités et certifiés, sans réserve, par leurs Commissaires aux Comptes ; et
  - les autres administrations publiques ont toutes soumis des formulaires certifiés par l'Inspection Générale des Finances.
- (vi) Les formulaires de déclaration réceptionnés de la part de la DNI n'ont pas inclus les paiements, au titre de la Contribution Foncière Unique (CFU), encaissés au niveau des recettes des préfectures. Ces recettes, dont le montant s'élève à **4 401 600 244 GNF**, ont été ajustées en se basant sur le détail et les copies des quittances soumis par les sociétés extractives.
- (vii) Les comptoirs d'or retenus dans le périmètre de conciliation et listés au point 6.2 n'ont pas soumis les informations relatives à la production et aux exportations à l'exception de DANTA.
- (viii) Les comptoirs de diamant retenus dans le périmètre de conciliation et listés au point 6.2 ont soumis les informations relatives à la production et aux exportations à l'exception de RUFEX qui n'a pas communiqué les volumes d'exportation.

### 2.2 Revenus du secteur extractif

- (i) Le total des revenus provenant du secteur des industries extractives perçus par l'Etat au titre de 2012, après ajustement, s'élève à **2 638 893 405 397 GNF** et se détaille comme suit :

Nature	Montant en GNF <sup>1</sup>	Montant en US\$
Flux de paiement conciliés déclarés par les régies financières	2 559 496 584 320	368 561 800
Flux de paiement déclarés unilatéralement par les sociétés (*)	59 226 376 792	8 528 466
Flux de paiement déclarés unilatéralement par les administrations publiques (**)	20 170 444 285	2 904 499
<b>Total</b>	<b>2 638 893 405 397</b>	<b>379 994 765</b>

(\*) Le détail de ces paiements est présenté dans le point 8.1.4 du présent rapport

(\*\*) Le détail de ces paiements est présenté dans le point 8.1.5 du présent rapport

<sup>1</sup> Flux de paiement hors paiements sociaux et transferts infranationaux

- (ii) Les paiements sociaux reportés unilatéralement par les sociétés extractives pour un total de **19 781 834 651 GNF**. Le détail des paiements sociaux est présenté dans le point 8.2 du présent rapport.
- (iii) Le total des transferts infranationaux reportés unilatéralement par les administrations publiques centrales, au titre de l'exercice 2012, s'élève à **28 489 810 443 GNF**. Le détail par nature et par bénéficiaire se présente comme suit :

Transferts infranationaux	Administration concernée	Bénéficiaire	Montant en GNF
Transferts au titre des taxes sur l'exploitation des carrières effectués au profit des préfectures, CRD et autres collectivités locales	DNM	Préfectures minières	3 844 321 277
Transferts au titre des taxes sur l'exploitation des carrières effectués au profit du Fonds d'Investissement Minier	DNM	FIM	2 306 592 767
Transferts au titre des droits fixes effectués au profit du Fonds d'Investissement Minier	CPDM	FIM	19 515 508 224
Transferts au titre des loyers des infrastructures minières effectués au profit du Fonds d'Investissement Minier	DNTCP	FIM	2 823 388 175
<b>Total</b>			<b>28 489 810 443</b>

Le détail des transferts infranationaux par flux de paiement et par société est présenté dans le point 8.3 du présent rapport.

### 2.3 Résultats des travaux de conciliation

- (i) L'écart net, **avant les travaux de conciliation**, entre les flux de paiement et les recettes déclarés par les sociétés extractives et les organismes de l'Etat s'élève, au titre de l'exercice 2012, à **4 072 670 807 GNF** soit 0.16% des montants perçus par l'Etat, et se présente comme suit :

	Total déclaré par les sociétés extractives	Montant perçu par l'Etat	Ecart net constaté	Pourcentage
<b>Total des paiements en GNF</b>	<b>2 525 108 394 146</b>	<b>2 521 035 723 339</b>	<b>4 072 670 807</b>	<b>0,16%</b>
<b>Total des paiements en US\$<sup>1</sup></b>	<b>363 610 082</b>	<b>363 023 626</b>	<b>586 456</b>	<b>0,16%</b>

- (ii) **A la fin des travaux de conciliation**, l'écart net non concilié sur les flux financiers reçus par les administrations publiques s'élève à **(559 594 264) GNF**, soit 0.02% des montants perçus par l'Etat. Cet écart est largement en dessous de la marge d'erreur acceptable de 1% retenue par le Comité de Pilotage.

	Total déclaré par les sociétés extractives	Montant perçu par l'Etat	Ecart net constaté	Pourcentage
<b>Total des paiements en GNF</b>	<b>2 558 936 990 056</b>	<b>2 559 496 584 320</b>	<b>(559 594 264)</b>	<b>0,02%</b>
<b>Total des paiements en US\$<sup>2</sup></b>	<b>368 481 203</b>	<b>368 561 783</b>	<b>(80 580)</b>	<b>0,02%</b>

<sup>1</sup>Les chiffres en USD ont été convertis en appliquant le cours annuel moyen du marché officiel, soit 1 USD= 6 944,55 GNF (Source : BCRG)

<sup>2</sup>Les chiffres en USD ont été convertis en appliquant le cours annuel moyen du marché officiel, soit 1 USD= 6 944,55 GNF (Source : BCRG)

Les écarts positifs et négatifs s'élèvent, respectivement, à **1 443 657 098 GNF** et **(2 003 251 362) GNF** et se détaillent comme suit :

	Ecart positif	%	Ecart négatif	%	Ecart net
<b>Total des paiements en GNF</b>	<b>1 443 657 098</b>	<b>0.06%</b>	<b>(2 003 251 362)</b>	<b>0.08%</b>	<b>(559 594 264)</b>
<b>Total des paiements en US\$<sup>1</sup></b>	<b>207 884</b>	<b>0.06%</b>	<b>(288 464)</b>	<b>0.08%</b>	<b>(80 580)</b>

Les catégories des ajustements effectués lors des travaux de rapprochement et les valeurs correspondantes sont détaillées dans le point 7.3 du présent rapport.

(iii) L'écart résiduel non concilié s'analyse comme suit :

❖ **Ecart par origine**

	Ecart net non concilié (en GNF)
Taxe reportée par l'Etat et non confirmée par la société extractive	(1 781 320 057)
Absence de base de conciliation (Droits de Douane)	718 417 582
Détail non soumis par la société extractive	607 369 405
Taxe non reportée par la société extractive	(108 756 010)
Différence entre le montant encaissé réellement et le montant de la quittance	4 353 031
Autres écarts non significatifs	341 785
<b>Total</b>	<b>(559 594 264)</b>

❖ **Ecart par société**

N°	Société	Chiffres après ajustements (en GNF)				
		Sociétés	Etat	Différence positive	Différence négative	Différence
1	BSGR	97 005 565 542	98 240 231 810	10	(1 234 666 278)	(1 234 666 268)
2	CBG	1 171 889 219 322	1 171 155 581 140	733 638 182	-	733 638 182
3	GUITER	2 269 639 125	1 662 263 362	607 375 763	-	607 375 763
4	SMFG	75 538 591 832	75 870 436 855	-	(331 845 023)	(331 845 023)
5	BELLZONE	56 645 327 931	56 803 377 412	-	(158 049 481)	(158 049 481)
6	SMD	303 224 741 839	303 327 701 617	467 617	(103 427 395)	(102 959 778)
7	WEGA MINING	7 742 925 052	7 799 684 429	-	(56 759 377)	(56 759 377)
8	ALUFER	1 179 999 657	1 229 670 217	-	(49 670 560)	(49 670 560)
9	SIMFER	43 548 867 763	43 502 067 773	97 494 033	(50 694 043)	46 799 990
10	SEMAFO	10 303 208 772	10 312 491 673	-	(9 282 901)	(9 282 901)
11	CASSIDY	-	6 855 424	-	(6 855 424)	(6 855 424)
12	SAG	722 040 620 085	722 036 267 054	4 353 031	-	4 353 031
13	L.B	3 381 223 178	3 383 223 178	-	(2 000 000)	(2 000 000)
14	CBK	32 341 893 335	32 341 652 921	240 414	-	240 414

<sup>1</sup> Les chiffres en USD ont été convertis en appliquant le cours annuel moyen du marché officiel, soit 1 USD= 6 944,55 GNF (Source : BCRG)

N°	Société	Chiffres après ajustements (en GNF)				Différence
		Sociétés	Etat	Différence positive	Différence négative	
15	GDC	18 642 977 483	18 642 892 733	84 750	-	84 750
17	C.D.M-Chine	51 766 489	51 763 221	3 268	-	3 268
18	SOFICOM	66 851 000	66 851 880	-	(880)	(880)
19	RUSAL FRIGUIA	7 749 124 763	7 749 124 733	30	-	30
20	Autres sociétés et comptoirs (*)	5 314 446 888	5 314 446 888	-	-	-
<b>Total</b>		<b>2 558 936 990 056</b>	<b>2 559 496 584 320</b>	<b>1 443 657 098</b>	<b>(2 003 251 362)</b>	<b>(559 594 264)</b>

(\*) Il s'agit des sociétés et comptoirs d'or et de diamant dont la conciliation des paiements et des recettes extractives n'a pas fait apparaître de différences. Le détail par société et par comptoirs est présenté au point 7.4 du présent rapport.

❖ **Ecart par régie financière**

*Chiffres en GNF*

Administration	Sociétés	Etat	Différence positive	Différence négative	Différence
DGD	502 293 745 225	503 402 281 672	836 187 938	(1 944 724 385)	(1 108 536 447)
DNTCP	89 762 552 177	89 155 178 435	607 373 742	-	607 373 742
CPDM	65 036 518 729	65 085 640 532	84 750	(49 206 553)	(49 121 803)
CNSS	37 658 412 912	37 665 267 551	1 040	(6 855 679)	(6 854 639)
DNI	1 859 901 961 568	1 859 904 423 043	3 270	(2 464 745)	(2 461 475)
BNE	3 824 827 972	3 824 821 614	6 358	-	6 358
BCRG	458 971 473	458 971 473	-	-	-
DNM	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>2 558 936 990 056</b>	<b>2 559 496 584 320</b>	<b>1 443 657 098</b>	<b>(2 003 251 362)</b>	<b>(559 594 264)</b>

L'analyse des écarts résiduels non conciliés est détaillée au point 7.4 du présent rapport.

(iv) Sans remettre en cause les résultats des travaux de conciliation, nous avons émis des recommandations pour améliorer la mise en œuvre du processus ITIE en République de Guinée et plus précisément les travaux de conciliation et la production du rapport ITIE. Ces recommandations sont détaillées dans la Section 9 du présent rapport.

Tim Woodward  
Associé  
Moore Stephens LLP

150 Aldersgate Street  
London EC1A 4AB

23 décembre 2013

### 3. APPROCHE ET METHODOLOGIE

Notre méthodologie, telle que détaillée ci-dessous, couvre les étapes suivants :

- une étude de cadrage pour la définition de la matérialité et la détermination du référentiel ITIE pour le rapport ITIE ;
- un atelier de formation au profit des différentes parties prenantes portant sur le remplissage des formulaires de déclaration ;
- conduite des travaux de conciliation des paiements et des recettes du secteur extractif tels que déclarés par les sociétés extractives et les administrations publiques ; et
- préparation du rapport de conciliation.

#### 3.1 Etude de cadrage

Nous avons conduit une étude de cadrage pour la détermination du Référentiel du rapport ITIE de la République de Guinée au titre de l'année 2012. Cette étude de cadrage a porté sur les secteurs des Hydrocarbures et des Mines solides qui constitue la source de revenus des industries extractives en Guinée et a inclus nos préconisations pour:

- le seuil de matérialité pour les paiements et revenus du secteur extractif ;
- les taxes et les revenus à retenir dans le périmètre de conciliation ;
- les entreprises et les administrations publiques qui sont tenues de faire une déclaration;
- les garanties à apporter par les entités déclarantes pour assurer la crédibilité des données ITIE ; et
- le degré de désagrégation des données du rapport ITIE.

Cette étude de cadrage, qui constitue un préalable au processus de conciliation inclut :

- un examen, en collaboration avec les différentes entreprises et administrations publiques, de la structure du secteur extractif guinéen en vue de déterminer son étendu ;
- la détermination des flux de paiement payables à l'Etat dans le secteur extractif;
- le schéma de circulation des flux dans le secteur extractif à travers les étapes de la chaîne de valeur ; et
- une étude de la faisabilité de la conciliation des flux de paiement retenus dans le périmètre de conciliation et identification des cas où seule la déclaration unilatérale est possible pour la déclaration des revenus.

La phase de cadrage a fait l'objet d'un rapport de cadrage qui a été soumis au Comité de Pilotage le 13 septembre 2013. Lors de sa réunion tenue le 19 septembre 2013, le Comité de Pilotage a préparé une note de cadrage afin de définir le référentiel ITIE retenu pour les années 2011 et 2012.

Le Référentiel ITIE retenu ainsi que les modalités d'application de la matérialité sont présentés au niveau de la section 6 du présent rapport.

#### 3.2 Elaboration du formulaire de déclaration

Conformément à l'Exigence 9 des règles ITIE (version 2011) le Groupe multipartite doit convenir des formulaires de déclaration à utiliser pour la collecte des données auprès des parties prenantes. Suite aux recommandations émises par le Comité de Pilotage lors de sa réunion du 19 septembre 2013, nous avons préparé le formulaire de déclaration dans sa version finale. Ainsi, un seul formulaire de déclaration a été utilisé pour les déclarations des entreprises extractives et des administrations et organismes de l'Etat. Ce formulaire est présenté dans l'Annexe 13 du présent rapport.

### 3.3 Atelier de formation

Sur la base des résultats de la phase de cadrage et du périmètre approuvé par le Comité de Pilotage, nous avons procédé à la préparation du nouveau formulaire de déclaration ainsi que des instructions de préparation. Ces derniers ont fait l'objet d'une présentation aux parties prenantes du secteur public et privé lors d'un atelier de formation tenu le 1 octobre 2013 à Conakry.

Par la suite, le formulaire de déclaration a été envoyé directement aux entreprises extractives et aux administrations de l'Etat listées dans le point 6.3 du présent rapport.

Un délai de 2 semaines a été accordé aux parties déclarantes pour la soumission du formulaire de déclaration dûment rempli et certifié.

### 3.4 Travaux de conciliation

#### 3.4.1 Collecte des données

Nous avons préparé des instructions de préparation des formulaires de déclaration, incluant les directives et les règles de reporting, destinées aux parties déclarantes.

Les formulaires de déclaration ont été communiqués, par les sociétés, en version électronique par mail. Les formulaires certifiés ont été communiqués par courrier, à l'adresse du Secrétariat Permanent de l'ITIE. Les entités déclarantes ont été sollicitées à soumettre leurs formulaires de déclaration directement au conciliateur.

Les entités déclarantes ont été également sollicitées pour annexer à leurs formulaires de déclaration un détail par quittance et par date de paiement des paiements/revenus reportés.

Outre les flux de paiement qui feront l'objet de conciliation nous avons collecté :

- les autres flux de paiement significatifs dont le montant est supérieur à 700 millions de GNF que les sociétés extractives auraient pu effectuer au titre de taxes ou d'opérations financières non prévus dans le formulaire de déclaration et/ou au profit d'entités publiques non retenues dans le périmètre de conciliation ;
- les paiements retenus dans le référentiel ITIE, à travers une déclaration unilatérale des administrations publiques (secteur des carrières) ;
- les données relatives aux paiements sociaux volontaires effectués par les sociétés extractives au titre de leurs contributions dans les projets de développement;
- les paiements sociaux obligatoires retenus dans le référentiel ITIE, à travers une déclaration unilatérale des sociétés ; et
- les transferts infranationaux retenus dans le référentiel ITIE, à travers une déclaration des administrations publiques ayant effectué le décaissement au profit des autres démembrements de l'Etat.

#### 3.4.2 Compilation des données et analyse des écarts

Le processus de conciliation et d'analyse des écarts s'est déroulé au cours des mois de novembre et décembre 2013. Au cours de cette phase, nous avons procédé au :

- rapprochement des flux de paiement déclarés par les sociétés extractives avec les recettes déclarées par les administrations publiques. Ce rapprochement a été effectué flux par flux selon l'administration perceptrice ;
- identification des différences et des écarts significatifs, dont le montant dépasse le seuil minimum de conciliation de 10 millions de GNF<sup>1</sup>, et la recherche de leurs sources ; et
- 

<sup>1</sup> Le seuil de réconciliation s'élevant à 10 Millions de GNF a été défini au sein du rapport de cadrage approuvé par le Comité de Pilotage. Ce seuil signifie que seul les écarts par flux de paiement supérieur à 10 million de GNF feront l'objet d'investigation.

- identification des ajustements nécessaires. Ces ajustements ont été opérés sur la base des justifications et/ou confirmations obtenues des parties déclarantes.

Suite aux discussions menées avec les parties déclarantes et l'examen des justificatifs communiqués par ces entités, certaines différences n'ont pas pu être réconciliées. Les écarts résiduels non ajustés sont présentés au niveau du point 7.4 et sont définis comme suit :

- ✓ écart positif : lorsque le total du montant reporté par une société extractive pour un flux de paiement dépasse le total du montant reporté par l'Etat pour ce même flux;
- ✓ écart négatif : lorsque le total du montant reporté par une société extractive pour un flux de paiement est inférieur au montant total reporté par l'Etat pour ce même flux; et
- ✓ écart net : c'est le total compensé des écarts négatifs et positifs.

### 3.4.3 Déclaration des paiements en devise

Pour les paiements déclarés en USD et dont la contrevaletur en GNF n'a pas pu être identifiée et confirmée individuellement, nous avons appliqué le cours annuel moyen du marché officiel, tel que communiqué par la BCRG, soit 1 USD= 6 944,55 GNF et ce pour les besoins de la conciliation.

### 3.4.4 Traitement des sociétés ayant une activité principale autre qu'extractive

Le Comité de Pilotage a retenu la procédure selon laquelle seuls les flux de paiement spécifiques à l'activité extractive sont retenus pour les entreprises ayant une activité principale autre qu'extractive et ce afin de ne pas majorer les revenus issus du secteur extractif.

Lors de nos travaux de conciliation nous avons identifié deux sociétés ayant des activités principales, autres qu'extractives qui sont en conséquence concernées par ce traitement. Il s'agit de:

Société	Pourcentage de l'activité principale	Activité principale	Observations de la société
DELTA Log	75%	Prestation de service	Permis minier non exploité
GUI TER	70%	BTP	L'activité Minière de GUI TER est gérée avec celle de GUI TER Route

A ce titre, les travaux de conciliation ont été conduits de la façon suivante :

- dans un premier temps, nous avons concilié l'ensemble des impôts et taxes reportés par lesdites sociétés; et
- dans un deuxième temps, nous avons procédé à l'ajustement des impôts et taxes du droit commun reportés par les sociétés dont l'activité principale n'est pas extractive en vue de leur neutralisation pour les besoins de la détermination des revenus du secteur extractif.

### 3.4.5 Traitement du paiement au titre de bonus de vente de bauxite

Dans le cadre des travaux de conciliation, nous avons relevé l'existence d'un paiement effectué par Glencore (Trader de minerais) au profit de l'Etat au titre de bonus sur vente de bauxite produit par la CBG.

Conformément à la correspondance reçue du Ministère des Mines et de la Géologie datée du 5 décembre 2013, il s'agit de bonus provenant de la vente d'environ 300 000 tonnes de bauxite de Boké pour le compte du Gouvernement Guinéen à des prix supérieurs à ceux proposés aux associés de la CBG (Rio Tinto, Alcan, Alcoa, Dadco). Cette recette, n'ayant pas été retenue dans le périmètre de conciliation de 2012 et compte tenu de son caractère significatif, a été retenue parmi les paiements déclarés à titre unilatéral par l'Etat.

### 3.5 Processus d'assurance des données ITIE

Afin de garantir la crédibilité des données reportées dans le cadre du rapport ITIE 2012, les actions suivantes ont été prises :

#### 3.5.1 Entreprises extractives

Conformément au Code minier promulgué par la Loi n° 2011/006/CNT du 9 septembre 2011 les titulaires d'un titre minier ou de carrière ont l'obligation de tenir une comptabilité conformément au SYSCOA, et à faire certifier par un Commissaire aux Comptes agréé en Guinée pour chaque exercice son bilan et ses comptes d'exploitation et de communiquer ses états financiers à chaque fin d'exercice au Ministre en charge des Mines et au Ministre en charge des Finances au plus tard le 30 avril de l'exercice suivant (Article 187 du Code minier de 2011).

L'Exigence ITIE 12 stipule que le gouvernement doit s'assurer que les déclarations des entreprises se fondent sur des comptes audités conformément aux normes internationales.

Ainsi, le Comité de Pilotage ITIE a décidé que les formulaires de déclaration, soumis par les entreprises extractives retenues dans le périmètre de conciliation, soient :

- signés par une personne habilitée à représenter l'entreprise minière ;
- accompagnés par un détail par quittance des paiements reportés ; et
- certifiés par un auditeur externe qui atteste qu'aucun élément n'a été porté à son attention qui est de nature à remettre en cause la fiabilité des paiements reportés par l'entreprise. L'auditeur peut être le Commissaire aux Comptes de la société ou un auditeur désigné pour l'occasion.

#### 3.5.2 Administrations publiques

La loi Organique n°91/08/CTRN du 23 décembre 1991 donne compétence à la Chambre des Comptes de la Cour Suprême pour se prononcer sur les comptes des comptables publics ainsi que sur la gestion financière et comptable de tous les organismes bénéficiant du concours financier de l'Etat.

L'Exigence ITIE 13 stipule que le gouvernement doit s'assurer que ses déclarations se fondent sur des comptes audités conformément aux normes internationales. Dans le cadre du processus de certification des formulaires de déclaration de l'Etat, la Chambre des Comptes étant non encore opérationnelle et en conséquence n'est pas en mesure de certifier les formulaires. Le Comité de Pilotage a décidé, après avoir reçu l'avis du Secrétariat International de l'ITIE de procéder à la certification des formulaires de déclaration des différentes Administrations retenues dans le périmètre de conciliation par l'Inspection Générale des Finances.

Ainsi, le Comité de Pilotage a décidé que les déclarations des différentes administrations soient :

- signés par un représentant habilité de l'administration concernée déclarante ;
- accompagnés par un détail par quittance des paiements reportés ; et
- certifiés par l'Inspecteur Général des Finances qui atteste qu'aucun élément n'a été porté à son attention qui est de nature à remettre en cause la fiabilité des revenus reportés par l'entité.

L'Inspection Générale des Finances est régie par le décret 2013/007/PRG/SGG portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Inspection Générale des Finances et statut de ses membres. Le décret prévoit dans son article 1 que l'IGF a pour mission de veiller au respect de l'application de la législation et de la réglementation en vigueur en matière de contrôle et de gestion des finances publiques.

## 4. Contexte des Industries Extractives

Le secteur minier en Guinée est caractérisé par l'abondance et la variété des ressources. On distingue à cet effet l'or, le diamant, la bauxite, le fer, l'uranium et d'autres substances.

Le secteur des hydrocarbures en Guinée est encore à un stade de recherche avec des ressources estimées approximativement à 10 milliards de barils de pétroles<sup>1</sup> dans le champ offshore détenu par le consortium « Tullow Oil – Hyperdynamics - Dana Petroleum ».

Conformément à la note de cadrage approuvé par le Comité de Pilotage lors de sa réunion tenue le 19 septembre 2013, le référentiel ITIE pour l'année 2012 couvre le secteur des mines solides et l'exploitation des carrières.

Nous présenterons dans ce qui suit le secteur minier ainsi que le cadre juridique dans lequel les sociétés extractives exercent leurs activités.

### 4.1 L'ITIE en Guinée

L'adhésion de la République de Guinée à l'ITIE a été affirmée publiquement, le 27 avril 2005, par le Premier Ministre Guinéen, à l'occasion de l'ouverture d'un atelier sur l'ITIE.

La création et la nomination des membres du comité de pilotage de l'ITIE Guinée ont été constatées par les arrêtés ministériels du 20 juin 2005 et du 30 décembre 2005.

Actuellement et après une phase de suspension volontaire de 2009 à 2010, l'ITIE-Guinée est mise en œuvre conformément aux dispositions du décret n°2012/014/PRG/SGG portant création, attribution et organisation de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives en République de Guinée.

La structure de l'ITIE en Guinée compte trois (3) organes créés en juin 2005: un Conseil de Supervision, présidé par le Premier Ministre, un Comité de Pilotage présidé par le Secrétaire Général du Ministère des Mines et de l'Énergie, et un Secrétariat Exécutif placé sous l'autorité du Coordinateur National nommé par Décret.

**Le Conseil de Supervision** est l'instance suprême de l'ITIE en Guinée, il a pour mission de définir les grandes orientations stratégiques de l'ITIE et de superviser la mise en œuvre du processus ainsi que l'évaluation de son impact sur le développement durable et la réduction de la pauvreté. Le Conseil est présidé par Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement et est composé du Ministre en charge de l'Economie et des Finances, du Ministre en charge des Mines et de la Géologie, du Président de la Chambre des mines et du Président des Organisations Nationales de la Société Civile, Le Président du Comité de Pilotage en est le Rapporteur.

**Le Comité de Pilotage** a pour mission d'exécuter les orientations stratégiques arrêtées par le Conseil de Supervision. Dans ce cadre, le Comité de Pilotage est chargé de la mise en œuvre et du suivi de l'ITIE Guinée en vue de garantir une contribution optimale des recettes générées par l'exploitation des ressources minières au développement économique du pays et à la réduction de la pauvreté. Le Comité de Pilotage dispose d'une structure tripartite incluant des représentants du gouvernement, du secteur privé et de la société civile.

Sous la direction du Président du Comité de Pilotage, **le Secrétariat Exécutif** est chargé de l'exécution des décisions des instances dirigeantes, à savoir le conseil de supervision et le Comité de Pilotage, et de la gestion quotidienne des activités de mise en œuvre du processus ITIE en Guinée.

---

<sup>1</sup> Source : [www.hyperdynamics.com](http://www.hyperdynamics.com)

## 4.2 Secteur minier en Guinée

### 4.2.1 Structure

L'examen de la structure des permis en République de Guinée, pendant les années 2011 et 2012 fait apparaître l'existence de 1 529<sup>1</sup> permis délivrés pendant la période de 2008 à 2011 et qui se présente comme suit :

Région/Permis	Recherche	Exploitation	Concession	Total
Basse Guinée	200	23	1	224
Moyenne Guinée	203	7		210
Haute Guinée	698	61	2	761
Guinée Forestière	311	21	2	334
<b>Total</b>	<b>1 412</b>	<b>112</b>	<b>5</b>	<b>1 529</b>

### 4.2.2 Ressources minières<sup>2</sup>

La République de Guinée dispose d'importantes ressources minières. Les réserves par minerai se détaillent comme suit :

**Bauxite:** les réserves sont estimées approximativement à 40 milliards de tonnes représentant environ les deux tiers des réserves mondiales connues. La Guinée est le second plus grand producteur mondial de bauxite après l'Australie.

**Fer:** Deux gisements de fer de classe mondiale: le mont Nimba (1 milliard de tonnes avec une teneur en fer de 63% à 68%) et le mont Simandou (plus de 2 milliards de tonnes avec une teneur en fer de 65% à 68%). La Guinée a des ressources de fer estimées à 9 milliards de tonnes.

**Or:** la production annuelle est estimée à plus de 15 tonnes avec un potentiel de plusieurs centaines de tonnes. Les réserves prouvées sont de 500 tonnes et les ressources totales estimées sont de l'ordre de 1 000 tonnes.

**Diamant:** Le potentiel estimé est de l'ordre de 30 millions de carats. Le diamant représente le quatrième produit d'exportation de la Guinée après la bauxite, l'alumine et l'or. Après l'interdiction des exploitations sans licences, les compagnies minières étrangères ont commencé à investir dans le secteur diamantifère.

**Autres ressources:** D'importantes réserves de calcaire, d'indices de Nickel, de titane, de graphite, de pierres précieuses, de cobalt, de zinc et de plomb ont été identifiées dans plusieurs points du territoire national.

### 4.2.3 Les acteurs principaux

Pour la **bauxite**. Il existe sept projets, en **phase de développement**, à savoir:

- la Guinea Alumina Corporation (GAC) dont les actionnaires sont BHP Billiton, Global Alumina, Dubai Aluminium et Mubadala pour la réalisation d'une usine d'alumine à Sangarédi pour un coût global de 4,5 milliards USD ;
- la Compagnie des Bauxites de Dian-Dian (COBAD) dans laquelle l'Etat est en partenariat avec Rusal pour la production d'alumine avec un coût global de 4 milliards USD ;
- le projet d'usine d'alumine Alcoa-Alcan / Rio Tinto qui va transformer de la bauxite produite par la CBG en alumine pour un coût estimé à 1 milliard USD ;
- la Société des Bauxites de Dabola-Tougué (SBDT) où l'Etat est en partenariat avec l'Iran pour la production de 1 million de tonnes d'alumine ;

<sup>1</sup> Source : Rapport provisoire d'inventaire des permis du cadastre minier inscrits au patrimoine de la République de Guinée – KPMG (Juin 2012)

<sup>2</sup> Source : [www.minesdeguinée.com](http://www.minesdeguinée.com)

- le projet Boffa / BHP Billiton qui compte aussi construire une usine d'alumine à Boffa ;
- le projet de bauxite de Gaoual / Alliance Mining Corporation (AMC) dont le principal actionnaire est la société australienne AMC ; et
- le projet de Bauxite d'Henan Chine.

Pour le **fer**, il existe quatre projets, en **phase de développement**, à savoir :

- le projet Euro-Nimba où l'Etat est en partenariat avec un groupe de miniers dirigé par BHP Billiton pour le fer du Mont Nimba ;
- le projet SIMFER SA / Rio Tinto / Chinalco pour l'exploitation du fer du Mont Simandou pour un coût global de 6,5 milliards USD ;
- le projet des mines de fer de Kalia (Faranah) avec la société Bellzone dans lequel le principal actionnaire est la China International Fund ; et
- le projet Zogota (N'Zérékoré) entre l'Etat et le Benny Steinmetz Group Resources (BSGR)/Vale pour l'exploitation du gisement de fer de Zogota.

Dans l'**exploitation minière industrielle**, il existe six sociétés minières dont trois dans la bauxite, à savoir :

- Alumina Company of Guinea (ACG) / Rusal;
- La Compagnie des Bauxites de Guinée (CBG) ; et
- La Compagnie des Bauxites de Kindia (CBK) exploite la bauxite à partir des gisements de Débélé et depuis peu, Balandougou, dans la préfecture de Kindia.

et trois sociétés aurifères :

- La Société Anglogold Ashanti de Guinée (SAG) qui exploite l'or alluvionnaire de Koron à Siguiri;
- La Société Minière de Dinguiraye (SMD) qui exploite depuis 1995 les gisements primaires de Léro ; et
- La société SEMAFO qui exploite depuis avril 2002 les filons Jean et Gobélé dans la CRD de Kiniéro.

L'**exploitation artisanale de l'or** contribue conformément aux statistiques présentées par la BCRG pour une part importante dans les exportations de l'or de la Guinée (23% en 2012 contre 12% en 2011), le tableau ci-dessous présente la part en volume d'exportation de l'activité artisanale par rapport à l'activité industrielle de l'or <sup>1</sup>:

	2011 (en Gramme)	% en 2011	2012 (en Gramme)	% en 2012
Activité Artisanale de l'or	2 230 886	12%	4 852 621	23%
Activité Industrielle de l'or	15 783 090	88%	16 075 636	77%
<b>Total</b>	<b>18 013 976</b>		<b>20 928 257</b>	

L'**activité artisanale du diamant** constitue le type d'exploitation le plus courant en ce qui concerne ce minerai. Cette activité est exercée par des artisans ou paysans d'une manière artisanale, sans mécanisation, ou en collaboration avec des partenaires technico-financiers.

Les statistiques de la production artisanale du diamant ainsi que des superficies accordées à ce titre se présentent pour les exercices 2010 et 2011, comme suit <sup>2</sup>:

Année	Superficies octroyées (ha)	Poids en carats
2010	77	374 096,26
2011	34	303 785,47

<sup>1</sup> Chiffres communiqués par la BCRG

<sup>2</sup> Chiffres communiqués par la Division Exploitation Minière au Ministère des Mines et de la Géologie

#### 4.2.4 Types des titres miniers

L'examen du Cadastre minier et des dispositions du Code Minier promulgué par la Loi n°95/036/CTRN du 30 juin 1995 fait apparaître l'existence de cinq (5) types de titres miniers détaillés comme suit :

- autorisation de reconnaissance ;
- autorisation d'exploitation artisanale ;
- permis de recherche minière ;
- permis d'exploitation minière ; et
- concession minière.

**Les autorisations de reconnaissance**<sup>1</sup> : les autorisations de reconnaissance sont délivrées par la Direction Nationale des Mines (DNM) sur recommandations du CPDM. Ces autorisations peuvent être délivrées soit aux exploitants industriels, semi-industriels ou artisanaux. L'autorisation de reconnaissance permet à son titulaire de rechercher «plusieurs substances minières sur le périmètre sollicité dans les limites et la durée de l'autorisation». Les droits ne sont pas exclusifs et peuvent être exercés par plus d'une partie dans la même zone affectée. Les autorisations de reconnaissance sont délivrées pour trois mois, renouvelables une fois pour trois mois supplémentaires.

**L'autorisation d'exploitation artisanale**<sup>2</sup> : les autorisations d'exploitation artisanale des diamants et autres gemmes ne peuvent être délivrées qu'aux personnes de nationalité guinéenne et ce dans les zones affectées à ce type d'exploitation.

L'autorisation artisanale est octroyée par le Ministre des Mines (Article 11 de la Loi 93/025). Elle est délivrée pour une période d'une année, mais elle peut être renouvelée plusieurs fois et à chaque fois pour une période d'une année.

**Le permis de recherche**<sup>3</sup> : le permis de recherche confère à son titulaire le droit exclusif d'effectuer des recherches dans les limites d'une zone indiquée. La superficie pour laquelle le permis de recherche peut être délivré ne peut excéder 500 km<sup>2</sup> pour les permis de recherche industrielle, ou 16 km<sup>2</sup> pour les permis de recherche semi-industrielle. Ce permis est attribué par le Ministère des Mines sur recommandation du CPDM. Il est accordé pour une durée maximale de trois (3) ans pour les recherches à l'échelle industrielle et de deux (2) ans pour les recherches à l'échelle semi-industrielle.

Un permis de recherche industriel peut être renouvelé deux fois pour une période de deux ans chacune. Un permis de recherche semi-industriel ne peut être renouvelé qu'une fois et pour une année.

**Le permis d'exploitation**<sup>4</sup> : le permis d'exploitation confère à son titulaire, dans les limites de son périmètre et indéfiniment en profondeur, le droit exclusif de reconnaissance, de recherches, d'exploitation et la libre disposition des substances minières pour lesquelles il est délivré. Le permis d'exploitation est accordé par arrêté du Ministre chargé des Mines sur recommandation du CPDM. Le permis d'exploitation industrielle est accordé pour dix ans au plus, alors que le permis d'exploitation semi-industrielle l'est pour six ans au plus. Toutefois, le permis d'exploitation peut être renouvelé plusieurs fois, pour des périodes de cinq ans ou plus, chacune.

**Les concessions minières**<sup>5</sup> : les concessions sont similaires aux permis d'exploitation dans le sens qu'elles confèrent le droit exclusif d'effectuer dans son périmètre, sans limitation de profondeur, tous travaux de recherches de gîtes et d'exploitation de gisements des substances minières pour lesquelles la concession est attribuée. Cependant, les concessions sont relativement plus flexibles et plus adaptées aux sociétés minières que le permis d'exploitation. Par ailleurs, une concession peut être accordée pour une période pouvant aller jusqu'à 25 ans, et renouvelée une ou plusieurs fois pour une période de 10 ans.

<sup>1</sup> (Articles 23 à 25 du Code minier)

<sup>2</sup> (Articles 101 à 106 du Code minier)

<sup>3</sup> (Articles 26 à 33 du Code minier)

<sup>4</sup> (Articles 34 à 40 du Code minier)

<sup>5</sup> (Articles 41 à 46 du Code minier)

#### 4.2.5 Participation de l'Etat dans les entreprises minières

Conformément à l'article 167 du Code minier de 1995 L'Etat guinéen a droit à 15% du capital de toute société ayant un permis d'exploitation de substances précieuses sans aucune contribution financière.

Pour les substances d'intérêt particulier (Bauxite, Minerai de Fer, Hydrocarbures solides, etc) et en raison du niveau d'investissement, l'État ne prend pas de participation gratuite dans le capital d'une société exploitant ces minerais. Au cas où l'État désirerait entrer dans le capital d'une telle société les modalités en seront définies avec l'investisseur au moment de l'établissement de la Convention Minière.

Les participations détenues par l'Etat, dans les entreprises minières en exploitation se détaillent comme suit<sup>1</sup>:

Entreprises minières	% de participation	Activité
COMPAGNIE DES BAUXITES DE GUINEE (CBG)	49%	Exploitation de bauxite
COMPAGNIE DES BAUXITES DE KINDIA (CBK) (i)	100%	Exploitation de bauxite
ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE (SAG)	15%	Exploitation industrielle d'Or
SEMAFO-GUINEE SA	15%	Exploitation industrielle d'Or
SMD(ii)	-	Exploitation industrielle d'Or

- (i) La société est donnée en location gérance au profit de RUSAL.
- (ii) Selon la lettre du Secrétaire Général du Ministère des Mines et de la Géologie n°1583/MMG/CAB/2013 du 05 décembre 2013, la participation que l'Etat détenait dans le capital de la société SMD et s'élevant à 15% a fait l'objet d'une cession ; 7,5% ont été réglées, pour un montant de 12 000 000 de US \$, au Trésor Public<sup>2</sup>, en 2006. Les 7,5% restant font l'objet d'un contentieux.

#### 4.3 Cadre réglementaire du secteur minier

Le secteur minier est régi par la Loi n°95/036/CTRN du 30 juin 1995. Les conditions particulières de chaque projet minier sont ensuite définies lors de la signature de la convention entre la société minière et la République de Guinée représentée par le Ministre des Mines et de la Géologie.

Le Code minier prévoit, dans son Article 158, des dispositions relatives à la stabilisation des régimes fiscaux et douaniers à la date de signature de la convention minière et ce pendant toute la période de validité de cette convention laquelle ne saurait excéder dix ans pour le permis d'exploitation et vingt-cinq ans pour la concession. De ce fait le régime fiscal prévu dans les conventions minières reste applicable à la société en question abstraction faite des dispositions prévues par les lois et textes en vigueur.

Le Code Minier de 2011 promulgué par la Loi n°2011/006/CNT du 9 septembre 2011 n'est entré en vigueur que le 8 avril 2013, date à laquelle le Conseil National de Transition a voté la loi n°2013/053/CNT portant modification de certaines dispositions du Code minier.

<sup>1</sup> Source : lettre officielle du Secrétaire Général du Ministère des Mines et de la Géologie n° 1583/MMG/CAB/2013 du 05 décembre 2013

<sup>2</sup>Source : rapport ITIE Guinée 2006

#### 4.4 Contribution du secteur minier dans l'économie nationale

Afin de faciliter l'analyse de la contribution du secteur extractif dans l'économie, nous récapitulons les principales sources de revenus pour l'Etat et qui figurent dans le Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE) pour 2012:

Indicateurs	2011	%	2012	%
<b>Total recettes et dons (en Milliards de GNF)</b>	<b>6 824,19</b>		<b>9 659,12</b>	
<i>Recettes minières</i>	1 295,73	19%	1 607,11	17%
<i>Recettes non minières</i>	4 366,12	64%	6 368,44	66%
<i>Dons et subventions</i>	1 162,34	17%	1 683,58	17%

Le TOFE fait apparaître une ligne séparée pour les recettes minières qui représentent 17% du total des recettes de l'Etat pour l'année 2012 contre 19% en 2011.

Il est à noter que les recettes minières renseignées dans le TOFE couvrent principalement les taxes sur les produits miniers et l'IS des entreprises minières.

Le secteur minier en Guinée connaît des réformes substantielles notamment avec la revue des dispositions du Code minier de 2011 (Loi n°2013/053/CNT du 8 avril 2013) et la création du Comité Technique de Revue des Titres et Conventions Minières.

## 5. DETERMINATION DU CHAMP D'APPLICATION ITIE

Conformément à l'Exigence 9 de l'ITIE, le Groupe multipartite doit convenir de la définition de la matérialité et des formulaires de déclaration. En effet, le point b de l'exigence précise que « Dans les cas où le Groupe multipartite convient de définir des seuils de matérialité précis, il doit préciser les options qui ont été considérées et la justification de la fixation du seuil à un niveau particulier ». Ainsi, nous présentons ci-dessous notre approche retenue pour l'analyse de la matérialité et la définition du référentiel ITIE.

### 5.1 Analyse de la matérialité

#### 5.1.1 Seuil d'omissions cumulées

Le seuil d'omissions cumulées est le seuil en dessous duquel l'ensemble des paiements non déclarés n'affecterait pas, d'une manière significative, le contenu du rapport ITIE. Ce seuil est généralement établi entre 0,5 et 1% des recettes fiscales totales telles que déclarées par les autorités dans le Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE). Ainsi, ce seuil pourrait se situer entre 38 000 millions de GNF et 76 000 millions de GNF pour l'année 2012.

Toutefois, et afin de prendre en considération le contexte spécifique du secteur extractif en République de Guinée, nous avons procédé à la compilation des revenus, du secteur par société et par palier de contribution en vue de permettre une analyse de la matérialité basée sur la cartographie des revenus du secteur. Le tableau ci-dessous récapitule les revenus de l'année 2012 du secteur extractif par palier:

Paliers	Revenus 2012 (millions de GNF)	Nbr des sociétés minières	Nbr des comptoirs	% par palier	% Cumul
>500 Milliards de GNF	1 891 204	2	-	78,25%	78,25%
>100 Milliards de GNF<500 Milliards de GNF	302 880	1	-	12,53%	90,78%
>10 Milliards de GNF<100 Milliards de GNF	177 432	7	-	7,34%	98,12%
>1 Milliard de GNF<10 Milliards de GNF	25 216	5	5	1,04%	99,17%
>0.7 Milliard de GNF<1 Milliard de GNF	740	-	1	0,03%	99,20%
<0,7 Milliard de GNF	13 794	177	101	0,57%	99,77%
Recettes des sociétés de carrières	5 612	NC	NC	0,23%	100%
<b>Total</b>	<b>2 416 878<sup>1</sup></b>			<b>100%</b>	

L'analyse des chiffres issus du tableau démontre que la sélection des sociétés extractives dont la contribution dépasse 700 millions de GNF permet d'atteindre une couverture de **99,20%**. Les sociétés dont le total des paiements est inférieur à 700 millions de GNF ne représentent qu'une part non significative de la contribution totale de l'ensemble des sociétés minières, soit **0,8%**.

<sup>1</sup> Correspond à la somme des revenus de l'exercice 2012 tels que déclarés par les administrations guinéennes dans le cadre de la présente étude

Sur cette base, nous proposons de retenir un seuil d'omissions cumulées de 19 405 millions de GNF (environ 2.7 millions US\$)<sup>1</sup>. Ce seuil représente 0.26% des recettes fiscales totales de l'exercice 2012 (voir tableau ci-dessous) :

Indicateurs	2012 (millions de GNF)
Total Recettes et dons	9 659 120
Dons et subventions	(1 683 580)
Recettes non fiscales	(375 020)
<b>Recettes fiscales totales<sup>2</sup></b>	<b>7 600 520</b>
Seuil d'omissions cumulées	19 405
<b>Seuil d'omissions cumulées en % des recettes fiscales totales</b>	<b>0,26%</b>

### 5.1.2 Ecarts matériels

La marge d'erreur acceptable en matière d'écarts de conciliation après ajustement, entre les paiements issus des déclarations des sociétés extractives et les recettes issues des déclarations des administrations, a été fixée par le Comité de Pilotage à 1% du total des recettes extractives telles que déclarées par les agences de l'Etat.

Pour les besoins des travaux de conciliation des flux de paiement, le Comité de Pilotage a retenu un seuil de **10 Millions de GNF** à partir duquel un écart nécessite la collecte des justificatifs nécessaires auprès des parties déclarantes pour pouvoir procéder à son analyse et à son ajustement.

## 5.2 Approche pour la détermination du référentiel ITIE 2012

Pour la détermination du référentiel ITIE 2012 présenté dans la Section qui suit, nous avons proposé une approche qui associe l'application du seuil de matérialité, présenté dans le point 5.1, à d'autres critères que nous avons considérés comme significatifs. Nous avons également tenu compte des limitations rencontrées pour éviter toute omission pouvant être considérée comme significative dans le contexte de la Guinée.

Cette approche permet de prendre en considération les paiements sociaux volontaires et obligatoires ainsi que les transferts infranationaux malgré qu'ils ne représentent pas des montants significatifs au niveau national. Toutefois, ils peuvent présenter des parts significatives dans la contribution aux budgets des collectivités territoriales au niveau des localités minières.

### 5.2.1 Approche pour les flux de paiement

Pour la détermination des flux de paiement significatifs, la matérialité a été analysée sur la base des catégories de flux suivantes :

❖ Paiements spécifiques au secteur extractif

Tous les paiements spécifiques au secteur des industries extractives recensés ont été retenus dans le périmètre de conciliation sans application d'un seuil de matérialité.

Le recensement a été effectué sur la base de l'analyse de la réglementation régissant le secteur minier ainsi que l'examen d'un échantillon de conventions minières.

<sup>1</sup> Sur la base de taux de change de 7 105,89 USD/GNF en 2012 correspondant au taux moyen tels qu'il ressort de la déclaration de la DNTCP dans le cadre de l'étude de cadrage.

<sup>2</sup> Données prises à partir du TOFE.

❖ Impôts et taxes du droit commun

Compte tenu de l'absence d'une information désagrégée produite par les différentes Administrations perceptrices de ces taxes, le Comité de Pilotage a retenu tous les impôts et taxes récéncés à l'exception de ceux non applicables à l'industrie extractive ou dont la conciliation s'avère impossible.

Le recensement des impôts et taxes a été effectué sur la base de l'analyse de la réglementation régissant le secteur minier ainsi que l'examen d'un échantillon de conventions minières.

❖ Paiements Sociaux

Conformément à l'Exigence 9-g des Règles ITIE, les paiements et transferts sociaux significatifs doivent être retenus dans le Référentiel ITIE.

**Les Contributions volontaires au titre des projets sociaux** couvrent l'ensemble des contributions volontaires faites par les sociétés extractives dans le cadre du développement local. Sont notamment concernées par cette rubrique : les infrastructures sanitaires, scolaires, routières, maraîchages et celles d'appui aux actions agricoles.

L'option retenue, par le Comité de Pilotage, consiste à inclure tous les paiements sociaux effectués par les sociétés extractives compte non tenu de leur importance.

Les paiements sous forme de projet seront reportés par les entreprises extractives sur la base de la valeur comptable desdits projets dans leurs comptes.

❖ Paiements infranationaux

Conformément à l'Exigence 9-g des règles ITIE, le Comité de Pilotage a jugé impossible la conciliation des paiements effectués par les entreprises extractives aux différentes structures décentralisées de l'Etat (Préfectures, Communes, CRD, etc...) et l'option retenue est d'inclure ces paiements infranationaux dans le référentiel ITIE, à travers une déclaration unilatérale des sociétés extractives.

❖ Transferts infranationaux

Conformément à l'Exigence 9-g des règles ITIE version 2011, nous avons identifié les transferts infranationaux suivants :

**Taxes sur l'exploitation des carrières** (Article 142 du Code minier) : conformément à la Note de Service n° 0020/MMGE/03 en date du 31 juillet 2003, signée par le Secrétaire Général du MMG, la taxe sur l'exploitation des carrières est répartie comme suit:

- Budget national : 20% ;
- Budget préfectoral : 25% ;
- Budget CRD : 25% (dont 10% pour le district concerné) ; et
- Fonds Minier : 30%.

**Droits fixes** (Article 142 du Code minier) : conformément à l'Arrêté conjoint du MEF et MMG n°2008/3765/MEF-MMG/SGG du 10 octobre 2008, ces droits sont liquidés conformément à l'arrêté conjoint n°2007/033/MEDE-MMG/SGG du 29 janvier 2007 entre le Trésor Public et le Fonds de Promotion et de Développement Minier (actuellement Fonds d'Investissement Minier).

**Loyers des infrastructures minières** : conformément à l'Arrêté n° 3057/MMG/MEF du 26 mai 2001 les loyers des infrastructures sont repartis, à raison de 341 000 US\$ et 200 000 US\$ entre le Trésor Public et le Fonds d'Investissement Minier.

L'analyse du mécanisme de paiement de ces flux ainsi que le processus de leur rétrocession aux régions révèle que :

- pour les taxes sur l'exploitation de carrières, elles sont encaissées par le représentant de la DNM dans les préfectures (Directeur Préfectoral des Mines) qui procède par la suite au transfert de la part du FIM et celle des préfectures;
- pour les droits fixes qui sont collectés par le CPDM ou par le Trésor Public, ces derniers rétrocèdent au profit du FIM sa part dans ces droits conformément aux conditions de partage prévues par l'Arrêté n°2007/003/MEDE-MMG/SGG du 29 janvier 2007<sup>1</sup>; et
- pour les loyers d'infrastructures minières, ils sont encaissés par la DNTCP qui procède mensuellement au virement de la contre-valeur de 200 000 US\$ au compte du FIM.

Compte tenu de l'incapacité des entités décentralisées de produire des informations dans le cadre du processus de collecte de données ITIE, le Comité de Pilotage a décidé à ce que les transferts infranationaux soient reportés par les administrations ayant procédé au transfert (DNTCP/DNM/CPDM), à titre unilatéral.

❖ Autres informations prévus par les règles ITIE

Pour les informations sur les volumes de production et d'exportation, le Comité de Pilotage a décidé de les inclure dans le référentiel ITIE 2012 à travers une déclaration unilatérale des sociétés extractives. Il s'agit de :

- volumes de production ; et
- volumes et valeurs des produits miniers exportés.

## 5.2.2 Approche pour les entreprises extractives

L'approche pour déterminer les entreprises extractives retenues dans le périmètre de conciliation a été adaptée à la situation particulière de la République de Guinée tout en tenant compte de l'analyse de matérialité effectuée au niveau du point 5.1.

Afin de tenir compte de la dynamique locale et régionale, une approche par nature d'activité a été retenue pour l'application du seuil de matérialité.

Ainsi, les entités déclarantes ont été scindées en cinq groupes pour les besoins de la détermination du périmètre ITIE et qui se présentent comme suit :

❖ Entreprises du secteur des hydrocarbures

Conformément à la lettre du Directeur Général de l'Office Guinéen de Recherche et de Promotion Pétrolière en date du 10 septembre 2013, deux contrats de partage de production ont été signés l'un avec la société Hyperdynamics/SCS Corporation et l'autre avec Summa Energy. Toutefois, aucun versement de bonus de signature ou de redevances n'a été effectué courant 2012. Ainsi ces deux sociétés pétrolières n'ont pas été retenues dans le périmètre de conciliation.

❖ Entreprises minières

Conformément à l'étude de cadrage qui a défini en même temps le périmètre de conciliation pour l'exercice 2012 ainsi que 2011 et compte tenu du caractère provisoire des données utilisées lors de l'analyse de la matérialité, le périmètre de conciliation a couvert l'ensemble des sociétés ayant effectuées des paiements significatifs (supérieur à 700 millions de GNF), courant 2012 et 2011. Une seule liste des sociétés minières a été approuvée par le Comité de Pilotage pour les deux exercices. Ainsi, 18 sociétés minières ont été retenues pour le rapport ITIE 2012.

---

<sup>1</sup> Voir description de la taxe dans l'annexe 10 du présent rapport.

Selon l'analyse de la matérialité relative à l'exercice 2012 seulement 15 sociétés ont effectué des paiements significatifs (voir point 5.1.1). Les 3 sociétés supplémentaires à savoir AMC, BSGR et CASSIDY GOLD ont été retenues du fait du caractère significatif de leurs contributions en 2011.

Les autres entreprises n'ont pas été retenues dans le Référentiel ITIE 2012. Une liste de ces sociétés figure à l'Annexe 7 du présent rapport.

❖ Exploitation artisanale

Les revenus des activités artisanales ont été retenus à travers la prise en compte des comptoirs d'or et de diamant qui représentent les seules entités habilitées à l'exportation de ces matières.

Conformément à l'étude de cadrage qui a défini en même temps le périmètre de conciliation pour l'exercice 2012 ainsi que 2011 et compte tenu du caractère provisoire des données utilisées lors de l'analyse de la matérialité, le périmètre de conciliation a couvert l'ensemble des comptoirs d'or et de diamant ayant effectués des paiements significatifs (supérieur à 700 millions de GNF), courant 2012 et 2011. Une seule liste des comptoirs a été approuvée par le Comité de Pilotage pour les deux exercices. Ainsi, 8 comptoirs d'or et de diamant ont été retenus pour le rapport ITIE 2012.

Selon l'analyse de la matérialité relative à l'exercice 2012, 6 comptoirs (dont GUITER déjà retenu en sa qualité d'entreprise minière) ont effectué des paiements significatifs (voir point 5.1.1). Les trois comptoirs supplémentaires à savoir RUFEX, SOFICOM et DANTA ont été retenus du fait du caractère significatif de leurs contributions en 2011.

Les autres comptoirs sont retenus dans le référentiel ITIE 2012 à travers une déclaration unilatérale du BNE pour les comptoirs de Diamant et de la BCRG pour les comptoirs d'or et ce pour les taxes spécifiques à l'activité extractive.

❖ Exploitation des carrières

Les sociétés de carrières sont retenues dans le Référentiel ITIE 2012 à travers une déclaration unilatérale de leurs paiements par la Direction National des Mines.

## 6. REFERENTIEL ITIE COUVERT

Le Référentiel des flux de paiement, des entreprises et des entités gouvernementales pris en compte pour l'élaboration de ce rapport a été défini par le Comité de Pilotage, et relève de sa propre responsabilité.

Les travaux de conciliation ont été réalisés sur la base de la note de cadrage approuvée par le Comité de Pilotage lors de sa réunion tenue le 19 septembre 2013. Cette note a été préparée suite à la discussion des propositions faites dans notre rapport de cadrage.

### 6.1 Flux de paiement

Les flux de paiement retenus dans le périmètre de conciliation et inclus dans le formulaire de déclaration final, tel que présenté en Annexe 13, sont au nombre de 38 et peuvent être classés selon les catégories suivantes:

#### 6.1.1 Flux de paiement en nature et accords de type troc

Conformément à la lettre du Ministre des Mines et de la Géologie n°1168/MMG/CAB/2013 du 4 septembre 2013 et à notre étude de cadrage approuvée par le Comité de Pilotage lors de sa réunion extraordinaire du 19 septembre 2013, aucun paiement en nature ou accord de type troc n'a été effectué par les sociétés extractives courant l'année 2012.

#### 6.1.2 Flux de paiement en numéraires

Tous les flux recensés dans la réglementation régissant le secteur minier ainsi que dans les conventions minières ont été inclus dans le périmètre de conciliation. Il s'agit de :

Réf FD	Intitulé
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers
2	Droits fixes
4	Pénalités liées aux infractions minières
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (Diamant)
7	Redevance sur acheteurs, collecteurs et comptoirs du diamant et autres gemmes
8	Redevance sur acheteurs, collecteurs et comptoirs d'or
9	Impôt sur les bénéfices/ Impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux (BIC)
10	Impôt sur le bénéfice additionnel
11	Acomptes sur IS
12	Retenues sur salaires (RTS, VF & TA)
13	Impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM)
14	Retenue à la source
15	Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)
16	Redressements fiscaux payés à la DNI
17	Contribution Foncière Unique (CFU)
18	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (Or)
19	Droits de Douane (DFI+DFE)
20	Taxes d'enregistrement sur les importations
21	Redressements douaniers (Pénalités)
22	Taxe sur les substances minières

Réf FD	Intitulé
23	Dividendes
24	Impôt sur la plus-value de cession
25	Revenus provenant de la cession des participations de l'Etat dans les sociétés minières
26	Autres paiements exceptionnels sur titres miniers
27	Cotisations CNSS
28	Avances et Prêts
29	Loyers des Infrastructures

Une description de tous les impôts et taxes ainsi que les taux d'imposition sont présentés à l'Annexe 10 du présent rapport.

Un seul flux de paiement spécifique au secteur d'exploitation des carrières a été retenu dans le référentiel ITIE, à travers une déclaration unilatérale de l'Etat. Il s'agit de la «Taxe sur les Substances de carrières<sup>1</sup>»

Afin de détecter tout paiement significatif effectué par les sociétés minières et qui n'a pas été couvert par l'étude de cadrage, une rubrique intitulée «autres paiements significatifs<sup>2</sup>» a été prévue dans le formulaire de déclaration pour déclarer tous les paiements dont le montant est supérieur à 700 millions de GNF.

### 6.1.3 Paiements et transferts infranationaux

#### a) Paiements infranationaux

Les paiements infranationaux obligatoires prévus par les contrats et conventions minières en vigueur ou les engagements pris par les sociétés extractives ont été retenus dans le référentiel ITIE.

Conformément aux modalités retenues par le Comité de Pilotage, ces contributions ont été reportées à titre unilatéral par les sociétés extractives et n'ont pas donc fait l'objet de rapprochement dans le cadre du présent rapport. Il s'agit de :

Réf FD	Intitulé
31	Redevance superficielle
32	Taxes sur le Chiffre d'Affaires - TCA (0.4%)
33	Contribution au développement local (prévue par les conventions)

<sup>1</sup> Référence FD n°3

<sup>2</sup> Référence FD n° 30

## b) Transferts infranationaux<sup>1</sup>

Les transferts infranationaux entre les différentes administrations publiques et les autres structures de l'Etat bénéficiaires de ces transferts (FIM, Préfectures, etc...) ont été retenus dans le référentiel ITIE pour l'année 2012.

Conformément aux modalités retenues par le Comité de Pilotage, ces contributions ont été reportées à titre unilatéral par les Administrations ayant effectués les transferts et n'ont pas donc fait l'objet de rapprochement dans le cadre du présent rapport. Il s'agit de :

Réf FD	Intitulé
35	Transferts au titre des taxes sur l'exploitation des carrières effectués au profit des préfectures, CRD et autres collectivités locales
36	Transferts au titre des taxes sur l'exploitation des carrières effectués au profit du Fonds d'Investissement Minier
37	Transferts au titre des droits fixes effectués au profit du Fonds d'Investissement Minier
38	Transferts au titre des loyers des infrastructures minières effectués au profit du Fonds d'Investissement Minier

### 6.1.4 Paiements sociaux

Ces paiements concernent l'ensemble des contributions volontaires faites par les sociétés extractives dans le cadre du développement local ou du financement des projets sociaux dans le sens de l'Exigence ITIE 9-g.

Conformément aux modalités retenues par le Comité de Pilotage, ces contributions ont été reportées à titre unilatéral par les sociétés extractives et n'ont pas donc fait l'objet de rapprochement dans le cadre du présent rapport.

### 6.1.5 Les volumes de production

Les volumes de productions ont été retenus à travers une déclaration unilatérale des sociétés extractives retenues dans les formulaires de déclaration.

### 6.1.6 Les volumes et la valeur des exportations

Dans le but d'entamer la mise en place des nouvelles exigences de la norme ITIE 2013 et de permettre de disposer d'une information comparative pour les années futures, les volumes et la valeur des exportations par minerais sont reportés à titre unilatéral par les sociétés extractives.

### 6.1.7 Flux de paiement non retenus dans le Référentiel ITIE

Les flux suivants ont été exclus du référentiel ITIE. Les motifs d'exclusions sont expliqués dans le tableau ci-après:

Taxe	Motif d'exclusion
Taxe Unique sur les véhicules à moteur	Cette taxe est gérée par véhicules et non par société/contribuable et ne peut pas faire l'objet de conciliation.
Contribution des patentes	Conformément aux Articles 151 et 152 du Code minier, les sociétés minières sont exonérées du paiement de la contribution de Patente.
Les droits d'enregistrement	Conformément aux Articles 152 du Code minier, les sociétés minières en phase de développement et de production sont exonérées du paiement des droits d'enregistrement et de timbre.

<sup>1</sup> Les modalités appliquées aux transferts infranationaux sont présentées dans la section 5.2 du présent rapport.

## 6.2 Entreprises extractives

### 6.2.1 Entreprises Minières

Les sociétés minières retenues dans le périmètre de conciliation de 2012 sont les suivantes :

N°	Entreprises minières
1	COMPAGNIE DES BAUXITES DE GUINEE CBG
2	ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE SAG SA.
3	Sté. MINIERE DE DINGUIRAYE (SMD)
4	SIMFER S.A / RIO TINTO
5	Sté. SEMAFO-GUINEE SA
6	ALLIANCE MINING COMMODITIES AMC
7	RUSAL FRIGUIA
8	Sté HENAN-CHINE
9	Sté GUITER MINING SA
10	COMPAGNIE DES BAUXITES DE KINDIA (CBK)
11	Sté DES MINES DE FER DE GUINEE (SMFG)
12	SOCIETE BSGR GUINEE LIMITED / VALEE
13	Sté WEGA MINING GUINEE SA.
14	Sté BELLZONE HOLDING PTY.LTD.
15	Sté. ALUFER - PITA -LABE
16	Sté. CASSIDY GOLD GUINEE-SARL
17	Sté DELTA LOG
18	Sté GDC MINING AND OIL & GAS SA

Les autres sociétés minières recensées en République de Guinée ainsi que les exploitants artisanaux, dont la contribution est inférieure au seuil de 700 Millions de GNF, n'ont pas été retenus dans le Référentiel ITIE. Une liste de ces sociétés figure à l'Annexe 7 du présent rapport. Ces sociétés sont (en dehors des exploitants artisanaux) sont au nombre de 174.

### 6.2.2 Comptoirs

Les comptoirs d'or et de diamant retenus dans le périmètre de conciliation de 2012 sont les suivants :

N°	Comptoirs de diamant	N°	Comptoirs d'or
1	FELLA SANDANFARA	1	SOFICOM
2	IDC	2	ETS DANTA
3	RUFEX SARL	3	L.B
		4	BOROKO MINING
		5	M BUSINESS

Pour le reste des comptoirs, dont le total des paiements est inférieur au seuil de 700 millions de GNF ont été retenus dans le Référentiel ITIE à travers une déclaration unilatérale des administrations et entités publiques (BCRG et BNE) selon la modalité prévue par l'Exigence ITIE 11-b. Ces comptoirs sont au nombre de 112 (36 pour le diamant et 76 pour l'Or) et sont présentés à l'Annexe 8 de ce rapport.

### 6.2.3 Secteur des Carrières

Les sociétés de carrières ont été retenues à travers une déclaration unilatérale de la Direction Nationale des Mines (DNM) selon la modalité prévue par l'Exigence ITIE 11-b et ce pour les taxes spécifiques à l'activité de carrières.

### 6.2.4 Entreprises ayant une activité principale autre qu'extractive

Les entreprises ayant une activité principale autre que l'activité extractive, c'est-à-dire dont le chiffre d'affaires provenant de l'activité autre qu'extractive dépasse les 50% du total du chiffre d'affaires réalisé, ont été retenues dans le périmètre de conciliation pour les flux de paiement spécifiques à l'activité extractive. Ces entreprises se détaillent comme suit :

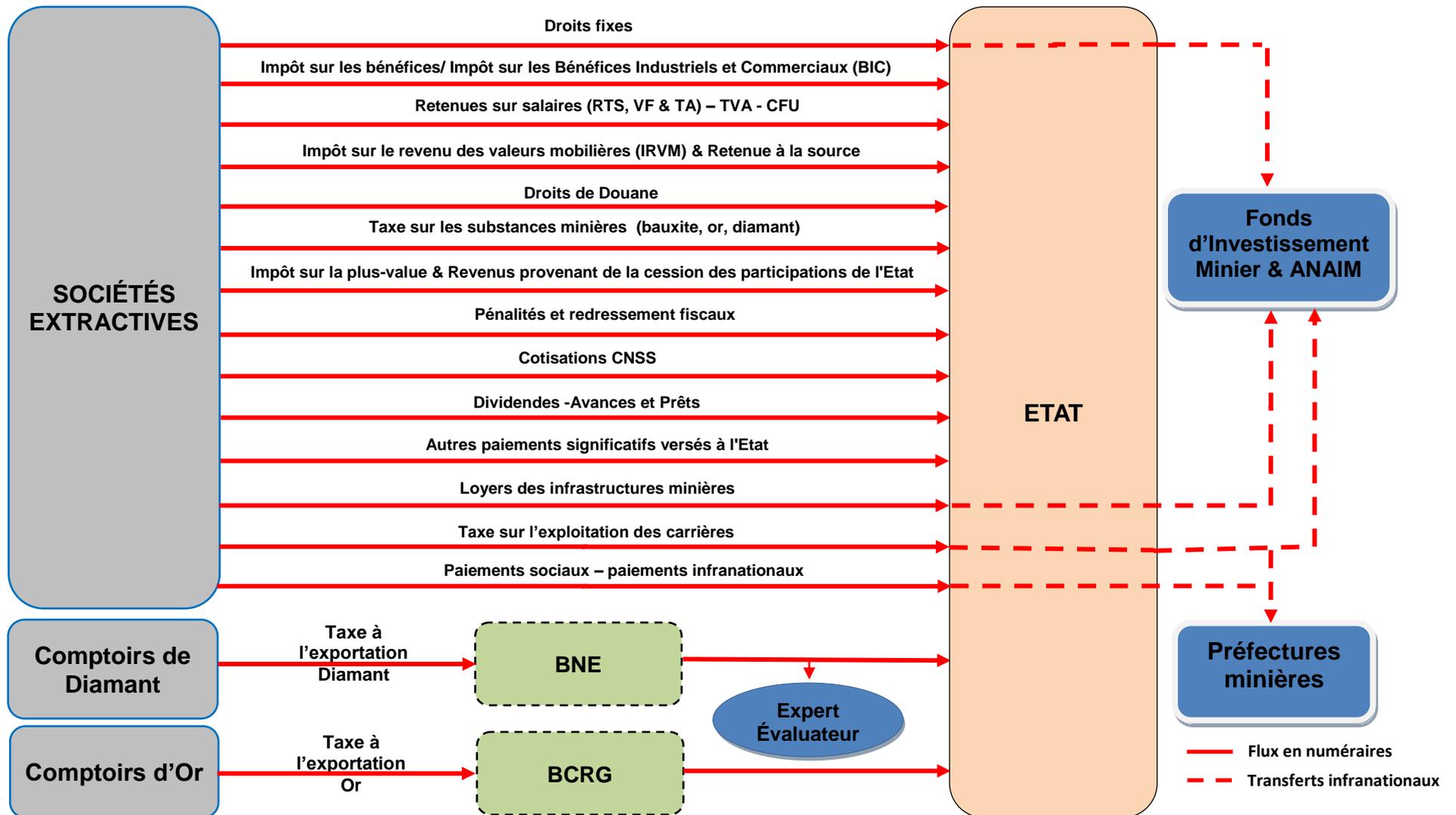
Société	Activité autre qu'extractive	% du CA (*)	+ 50%
DELTA Log	Prestation de service	75%	✓
GUITER	BTP	70%	✓

## 6.3 Entités et administrations publiques

Les administrations et organismes publics intervenant dans la collecte des différents flux retenus dans le référentiel ITIE 2012 et qui ont été sollicités pour la soumission des formulaires de déclaration dans la présente conciliation sont :

Entités
Direction Nationale des Impôts (DNI)
Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DNTCP)
Direction Générale des Douanes (DGD)
Direction Nationale des Mines (DNM)
Bureau National d'Expertise (BNE)
Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)
Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG)
Centre de Promotion et de Développement Minier (CPDM)
Agence Nationale d'Aménagement des Infrastructures Minières (ANAIM)
Direction Nationale du Patrimoine de l'Etat et des Investissements Privés (DNPEIP)

## 6.4 Schéma de circulation des flux



## **7. RESULTATS DES TRAVAUX DE CONCILIATION**

Nous présentons ci-dessous les résultats détaillés des travaux de conciliation ainsi que les écarts relevés entre les montants payés par les contribuables et les montants reçus par les différentes administrations.

Nous avons mis en exergue les montants initiaux reportés par les entités déclarantes, les ajustements opérés suite aux travaux de conciliation ainsi que les montants finaux et les écarts définitifs non réconciliés.

### **7.1 Conciliation par société extractive**

Nous présentons dans le tableau suivant un sommaire des différences entre les flux de paiement rapportés par les sociétés et les flux reçus rapportés par les différents organismes et administration de l'Etat.

Ce tableau inclus les chiffres consolidés à partir des déclarations de chacune des sociétés extractives et des déclarations des organismes gouvernementaux, les ajustements effectués par nos soins sur la base des travaux de conciliation et les écarts résiduels non conciliés. Les fiches de conciliation pour chaque société extractive sont présentées à l'Annexe 6 du présent rapport.

La conciliation des flux de paiement tels que déclarés par les sociétés retenues dans le périmètre de conciliation se détaille comme suit:

N° Entité	Déclarations initialement reçues			Ajustements			Montants après ajustements		
	Sociétés	Etat	Différence	Sociétés	Etat	Différence	Sociétés	Etat	Différence
1 CBG	1 171 463 920 521	1 172 549 529 559	(1 085 609 038)	425 298 801	(1 393 948 419)	1 819 247 220	1 171 889 219 322	1 171 155 581 140	733 638 182
2 SAG	679 850 818 094	687 209 977 149	(7 359 159 055)	42 189 801 991	34 826 289 905	7 363 512 086	722 040 620 085	722 036 267 054	4 353 031
3 SMD	300 469 272 705	299 987 682 632	481 590 073	2 755 469 134	3 340 018 985	(584 549 851)	303 224 741 839	303 327 701 617	(102 959 778)
4 SIMFER	52 179 194 833	41 394 503 632	10 784 691 201	(8 630 327 070)	2 107 564 141	(10 737 891 211)	43 548 867 763	43 502 067 773	46 799 990
5 SEMAFO	10 303 208 772	10 273 712 925	29 495 847	-	38 778 748	(38 778 748)	10 303 208 772	10 312 491 673	(9 282 901)
6 AMC	162 296 326	150 202 210	12 094 116	(12 094 116)	-	(12 094 116)	150 202 210	150 202 210	-
7 RUSAL FRIGUIA	7 749 124 763	6 165 596 683	1 583 528 080	-	1 583 528 050	(1 583 528 050)	7 749 124 763	7 749 124 733	30
8 C.D.M-Chine S.A	52 366 489	7 663 221	44 703 268	(600 000)	44 100 000	(44 700 000)	51 766 489	51 763 221	3 268
9 GUITER	3 053 609 957	1 662 263 362	1 391 346 595	(783 970 832)	-	(783 970 832)	2 269 639 125	1 662 263 362	607 375 763
10 CBK	32 154 417 197	32 341 652 921	(187 235 724)	187 476 138	-	187 476 138	32 341 893 335	32 341 652 921	240 414
11 SMFG	74 724 613 608	75 614 959 830	(890 346 222)	813 978 224	255 477 025	558 501 199	75 538 591 832	75 870 436 855	(331 845 023)
12 BSGR	97 005 565 542	98 017 151 810	(1 011 586 268)	-	223 080 000	(223 080 000)	97 005 565 542	98 240 231 810	(1 234 666 268)
13 WEGA MINING	7 722 423 896	7 799 684 429	(77 260 533)	20 501 156	-	20 501 156	7 742 925 052	7 799 684 429	(56 759 377)
14 BELLZONE	56 645 327 931	56 262 521 350	382 806 581	-	540 856 062	(540 856 062)	56 645 327 931	56 803 377 412	(158 049 481)
15 ALUFER	1 207 853 657	1 229 670 217	(21 816 560)	(27 854 000)	-	(27 854 000)	1 179 999 657	1 229 670 217	(49 670 560)
16 CASSIDY	-	6 855 424	(6 855 424)	-	-	-	-	6 855 424	(6 855 424)
17 DELTA LOG	3 109 083 516	3 104 883 516	4 200 000	(3 109 083 516)	(3 104 883 516)	(4 200 000)	-	-	-
18 GDC MINING AND OIL & GAS	18 642 977 483	18 642 892 733	84 750	-	-	-	18 642 977 483	18 642 892 733	84 750
19 FELLA SANDANFARA	924 783 510	924 783 510	-	-	-	-	924 783 510	924 783 510	-
20 IDC	598 722 631	598 722 631	-	-	-	-	598 722 631	598 722 631	-
21 RUFEX Sarl	523 769 611	523 769 611	-	-	-	-	523 769 611	523 769 611	-
22 SOFICOM	66 851 000	66 851 880	(880)	-	-	-	66 851 000	66 851 880	(880)
23 ETS DANTA	566 437 153	566 437 153	-	-	-	-	566 437 153	566 437 153	-
24 L.B	3 381 223 178	3 383 223 178	(2 000 000)	-	-	-	3 381 223 178	3 383 223 178	(2 000 000)
25 BOROKO MINING	1 482 544 420	1 482 544 420	-	-	-	-	1 482 544 420	1 482 544 420	-
26 M BUSINESS	1 067 987 353	1 067 987 353	-	-	-	-	1 067 987 353	1 067 987 353	-
<b>Total</b>	<b>2 525 108 394 146</b>	<b>2 521 035 723 339</b>	<b>4 072 670 807</b>	<b>33 828 595 910</b>	<b>38 460 860 981</b>	<b>(4 632 265 071)</b>	<b>2 558 936 990 056</b>	<b>2 559 496 584 320</b>	<b>(559 594 264)</b>

## 7.2 Conciliation par nature de flux de paiement

Nous présentons dans le tableau ci-dessous des montants globaux des divers droits, impôts et taxes (hors ceux reportés unilatéralement) reportés par les organismes gouvernementaux et les sociétés extractives après avoir tenu compte des ajustements.

N° FD	Taxes	Déclarations initialement reçues (en GNF)			Ajustements (en GNF)			Montants après ajustements (en GNF)		
		Sociétés	Etat	Différence	Sociétés	Etat	Différence	Sociétés	Etat	Différence
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	16 819 273 068	33 946 451	16 785 326 617	(16 792 271 367)	-	(16 792 271 367)	27 001 701	33 946 451	(6 944 750)
2	Droits fixes	48 245 099 661	65 051 694 081	(16 806 594 420)	16 764 417 367	-	16 764 417 367	65 009 517 028	65 051 694 081	(42 177 053)
<b>Centre de Promotion et de Développement Miniers</b>		<b>65 064 372 729</b>	<b>65 085 640 532</b>	<b>(21 267 803)</b>	<b>(27 854 000)</b>	<b>-</b>	<b>(27 854 000)</b>	<b>65 036 518 729</b>	<b>65 085 640 532</b>	<b>(49 121 803)</b>
3	Taxe sur les substances de carrières	69 400 000	-	69 400 000	(69 400 000)	-	(69 400 000)	-	-	-
<b>Direction Nationale des Mines</b>		<b>69 400 000</b>	<b>-</b>	<b>69 400 000</b>	<b>(69 400 000)</b>	<b>-</b>	<b>(69 400 000)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	133 281 906 844	261 692 500	133 020 214 344	(132 822 935 371)	197 278 973	(133 020 214 344)	458 971 473	458 971 473	-
<b>Banque Centrale de la République de Guinée</b>		<b>133 281 906 844</b>	<b>261 692 500</b>	<b>133 020 214 344</b>	<b>(132 822 935 371)</b>	<b>197 278 973</b>	<b>(133 020 214 344)</b>	<b>458 971 473</b>	<b>458 971 473</b>	<b>-</b>
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (Diamant)	1 678 871 882	3 066 479 558	(1 387 607 676)	1 387 614 034	-	1 387 614 034	3 066 485 916	3 066 479 558	6 358
7	Redevance sur acheteurs, collecteurs et comptoirs de diamant et autres gemmes	638 342 056	638 342 056	-	-	-	-	638 342 056	638 342 056	-
8	Redevances sur acheteurs, Collecteurs et comptoirs d'or	120 000 000	120 000 000	-	-	-	-	120 000 000	120 000 000	-
<b>Bureau Nationale d'Expertise</b>		<b>2 437 213 938</b>	<b>3 824 821 614</b>	<b>(1 387 607 676)</b>	<b>1 387 614 034</b>	<b>-</b>	<b>1 387 614 034</b>	<b>3 824 827 972</b>	<b>3 824 821 614</b>	<b>6 358</b>
9	Impôt sur les bénéfices/ Impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux (BIC)	1 196 254 037 471	620 459 517 532	575 794 519 939	-	575 794 519 938	(575 794 519 938)	1 196 254 037 471	1 196 254 037 470	1
11	Acomptes sur IS	239 594 780 773	303 803 206 226	(64 208 425 453)	(130 848 863)	(64 339 274 316)	64 208 425 453	239 463 931 910	239 463 931 910	-
12	Retenues sur salaires (RTS, VF & TA)	118 259 921 387	103 347 264 514	14 912 656 873	(14 031 622 088)	883 496 248	(14 915 118 336)	104 228 299 299	104 230 760 762	(2 461 463)
13	Impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM)	-	76 781 305	(76 781 305)	76 781 305	-	76 781 305	76 781 305	76 781 305	-

N° FD	Taxes	Déclarations initialement reçues (en GNF)			Ajustements (en GNF)			Montants après ajustements (en GNF)		
		Sociétés	Etat	Différence	Sociétés	Etat	Différence	Sociétés	Etat	Différence
14	Retenue à la source	208 304 492 905	213 842 562 447	(5 538 069 542)	5 759 793 930	221 724 401	5 538 069 529	214 064 286 835	214 064 286 848	(13)
15	Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	832 598 905	895 640 035	(63 041 130)	(832 598 905)	(895 640 035)	63 041 130	-	-	-
16	Redressements fiscaux payés à la DNI	87 299 149 379	37 167 759 605	50 131 389 774	14 113 875 125	64 245 264 899	(50 131 389 774)	101 413 024 504	101 413 024 504	-
17	Contribution Foncière Unique (CFU)	5 384 471 691	-	5 384 471 691	(982 871 447)	4 401 600 244	(5 384 471 691)	4 401 600 244	4 401 600 244	-
<b>Direction Nationale des Impôts</b>		<b>1 855 929 452 511</b>	<b>1 279 592 731 664</b>	<b>576 336 720 847</b>	<b>3 972 509 057</b>	<b>580 311 691 379</b>	<b>(576 339 182 322)</b>	<b>1 859 901 961 568</b>	<b>1 859 904 423 043</b>	<b>(2 461 475)</b>
18	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (Or)	12 513 826 783	6 097 052 104	6 416 774 679	334 810 791 433	341 222 745 465	(6 411 954 032)	347 324 618 216	347 319 797 569	4 820 647
19	Droits de Douane (DFI+DFE)	92 694 314 674	452 795 949 434	(360 101 634 760)	(1 320 490 044)	(360 462 889 137)	359 142 399 093	91 373 824 630	92 333 060 297	(959 235 667)
20	Taxes d'enregistrement sur les importations	56 170 041 384	1 133 703 606	55 036 337 778	-	55 139 765 172	(55 139 765 172)	56 170 041 384	56 273 468 778	(103 427 394)
21	Redressements douaniers (Pénalités)	3 242 000 442	7 475 955 028	(4 233 954 586)	4 183 260 553	-	4 183 260 553	7 425 260 995	7 475 955 028	(50 694 033)
<b>Direction Générale des Douanes</b>		<b>164 620 183 283</b>	<b>467 502 660 172</b>	<b>(302 882 476 889)</b>	<b>337 673 561 942</b>	<b>35 899 621 500</b>	<b>301 773 940 442</b>	<b>502 293 745 225</b>	<b>503 402 281 672</b>	<b>(1 108 536 447)</b>
22	Taxe sur les substances minières	194 939 129 808	598 854 120 478	(403 914 990 670)	(175 578 309 900)	(579 493 300 570)	403 914 990 670	19 360 819 908	19 360 819 908	-
23	Dividendes	41 400 453 975	41 400 453 975	-	-	-	-	41 400 453 975	41 400 453 975	-
29	Loyers des Infrastructures (*)	27 778 288 438	26 468 310 484	1 309 977 954	1 222 989 856	1 925 594 068	(702 604 212)	29 001 278 294	28 393 904 552	607 373 742
<b>Direction nationale du Trésor et de la comptabilité publique</b>		<b>264 117 872 221</b>	<b>666 722 884 937</b>	<b>(402 605 012 716)</b>	<b>(174 355 320 044)</b>	<b>(577 567 706 502)</b>	<b>403 212 386 458</b>	<b>89 762 552 177</b>	<b>89 155 178 435</b>	<b>607 373 742</b>
27	Cotisations CNSS	39 587 992 620	38 045 291 920	1 542 700 700	(1 929 579 708)	(380 024 369)	(1 549 555 339)	37 658 412 912	37 665 267 551	(6 854 639)
<b>Caisse Nationale de Sécurité Sociale</b>		<b>39 587 992 620</b>	<b>38 045 291 920</b>	<b>1 542 700 700</b>	<b>(1 929 579 708)</b>	<b>(380 024 369)</b>	<b>(1 549 555 339)</b>	<b>37 658 412 912</b>	<b>37 665 267 551</b>	<b>(6 854 639)</b>
<b>Total flux de paiement</b>		<b>2 525 108 394 146</b>	<b>2 521 035 723 339</b>	<b>4 072 670 807</b>	<b>33 828 595 910</b>	<b>38 460 860 981</b>	<b>(4 632 265 071)</b>	<b>2 558 936 990 056</b>	<b>2 559 496 584 320</b>	<b>(559 594 264)</b>

(\*) Les loyers des infrastructures ont été déclarés par la CBG et par la DNTCP pour leurs montants nets des retenues opérées. Les retenues opérées par la CBG incluent des dépenses de voyages, d'avances consenties, achats de voitures et remboursement de crédits octroyés à l'Etat qui sont prises en charge par la dite société et déduits des loyers des infrastructures lors du décaissement.

## 7.3 Ajustements des déclarations

### 7.3.1 Pour les sociétés extractives

Les ajustements opérés sur les déclarations des sociétés extractives se résument comme suit :

Ajustements sur les déclarations des sociétés extractives	Montant en K GNF
Taxe payée mais non reportée (a)	72 097 647
Taxe reportée mais payée en dehors de la période de conciliation (b)	(33 055 329)
Retraitement au titre des taxes de droit commun payées par les sociétés ayant une activité principale autre qu'extractive (c)	(3 449 171)
Taxe exclue du périmètre de conciliation (d)	(1 580 907)
Taxe déclarée et non justifiée par les sociétés	(171 550)
Taxe payée au lieu et place d'une société hors périmètre	(12 094)
<b>Total ajustement net sur les déclarations initiales</b>	<b>33 828 596</b>

- (a) Il s'agit de paiements effectués, durant 2012, mais qui n'ont pas été reportés par les sociétés extractives. Ces paiements initialement déclarés par les régies financières ont été ajoutés aux déclarations des entreprises extractives concernées sur la base des confirmations reçues de leur part. Le détail par taxe et par société se présente comme suit :

Flux de paiement	Chiffres en K GNF							
	SAG	CBK	SIMFER	CBG	SMD	SMFG	WEGA MINING	Total
Taxe sur les substances minières	27 984 167 <sup>(i)</sup>	19 360 820 <sup>(iii)</sup>	-	-	-	-	-	47 344 987
Redressements fiscaux payés à la DNI	14 136 232 <sup>(ii)</sup>	-	-	-	-	-	-	14 136 232
Loyers des Infrastructures	-	-	-	3 049 444	-	-	-	3 049 444
Redressements douaniers (Pénalités)	69 303	-	-	-	2 755 469	-	-	2 824 772
Retenues sur salaires (RTS, VF & TA)	-	-	2 416 143	-	-	-	-	2 416 143
Droits de Douane (DFI+DFE)	-	-	1 247 300	-	-	813 978	-	2 061 278
Cotisations CNSS	-	-	244 290	-	-	-	20 501	264 791
<b>Total</b>	<b>42 189 702</b>	<b>19 360 820</b>	<b>3 907 733</b>	<b>3 049 444</b>	<b>2 755 469</b>	<b>813 978</b>	<b>20 501</b>	<b>72 097 647</b>

- (i) Correspond à un paiement au titre des taxes sur les substances minières effectué par SAG en décembre 2011 et qui n'a été encaissé par la DNTCP qu'en 2012.
- (ii) Correspond à un paiement de 2 millions de US \$ effectué par la SAG dans le cadre d'un contrôle fiscal, et ce à titre d'avance, jusqu'à le dénouement du contentieux qui oppose la société à l'Etat. A l'issue du dit contentieux, en 2012, la SAG a été reconnu non redevable du montant payées et l'Etat devra le rembourser. Toutefois, les modalités de remboursement par l'Etat ne sont pas encore définies.
- (iii) Correspond à la taxe minière au titre de l'année 2011 payée, par la CBK, en 2012 et non reportée par la société au cours de l'année de décaissement.
- (b) Il s'agit des flux de paiement reportés mais qui sont déclarés/payés hors de la période de conciliation à savoir payés avant le 1 janvier 2012 ou après le 31 décembre 2012.

- (c) Il s'agit des ajustements relatifs à l'annulation des impôts et taxes du droit commun reportés par les sociétés ayant une activité principale autre qu'extractive. Le détail de ces ajustements par société et par taxe se présente comme suit :

Chiffres en K GNF

Flux de paiement	GUI TER	DELTA LOG	Total
Droits de Douane (DFI+DFE)	-	(2 023 279)	(2 023 279)
Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	-	(832 599)	(832 599)
Cotisations CNSS	(223 224)	(70 992)	(294 216)
Retenues sur salaires (RTS, VF & TA)	(108 451)	(60 699)	(169 150)
Acomptes sur l'IS	-	(70 849)	(70 849)
Retenue à la source	-	(23 306)	(23 306)
Redressements fiscaux payés à la DNI	-	(23 160)	(23 160)
Contribution Foncière Unique (CFU)	(8 412)	(4200)	(12612)
<b>Total</b>	<b>(340 087)</b>	<b>(3 109 084)</b>	<b>(3 449 171)</b>

- (d) Il s'agit des paiements reportés par les sociétés et non retenus dans le référentiel ITIE au titre de l'année 2012. Le détail de ces paiements se présente comme suit :

Chiffres en K GNF

Flux de paiement	SIMFER <sup>(i)</sup>	CBG <sup>(ii)</sup>	GUI TER MINING	Total
Cotisations CNSS	(1 023 857)	-	-	(1 023 857)
Contribution Foncière Unique (CFU)	-	(487 650)	-	(487 650)
Taxe sur les substances de carrières	-	-	(69 400)	(69 400)
<b>Total</b>	<b>(1 023 857)</b>	<b>(487 650)</b>	<b>(69 400)</b>	<b>(1 580 907)</b>

(i) La société SIMFER a reporté les cotisations payées à l'Office de Formation et de Perfectionnement Professionnel (ONFPP) en sus de la taxe payée pour la Caisse National de Sécurité Social (CNSS). Ces cotisations ne sont pas retenues dans le référentiel ITIE 2012.

(ii) La CBG a reporté les paiements au titre des patentes et vignettes des voitures en sus de la Contribution Foncière Unique (CFU). Toutefois, ces taxes de services ne sont pas retenues dans le référentiel ITIE 2012.

Les ajustements opérés par société se détaillent comme suit :

Chiffres en K GNF

Société	Taxe payée mais non reportée	Taxe reportée mais payée en dehors de la période de conciliation	Taxe hors périmètre de conciliation (activité autre qu'extractive)	Taxe exclue du périmètre de conciliation	Taxe déclarée et non justifiée par les sociétés	Taxe payée pour le compte d'une autre société hors périmètre	Total
SAG	42 189 702	-	-	-	100	-	42 189 802
SIMFER	3 907 733	(11 343 153)	-	(1 023 857)	(171 050)	-	(8 630 327)
DELTA LOG	-	-	(3 109 084)	-	-	-	(3 109 084)
SMD	2 755 469	-	-	-	-	-	2 755 469
SMFG	813 978	-	-	-	-	-	813 978
GUI TER	-	(374 483)	(340 087)	(69 400)	-	-	(783 970)
CBG	3 049 444	(2 136 495)	-	(487 650)	-	-	425 299
CBK	19 360 820	(19 173 344)	-	-	-	-	187 476
ALUFER	-	(27 854)	-	-	-	-	(27 854)
WEGA Mining	20 501	-	-	-	-	-	20 501
AMC	-	-	-	-	-	(12 094)	(12 094)
C.D.M-Chine	-	-	-	-	(600)	-	(600)
<b>Total</b>	<b>72 097 647</b>	<b>(33 055 329)</b>	<b>(3 449 171)</b>	<b>(1 580 907)</b>	<b>(171 550)</b>	<b>(12 094)</b>	<b>33 828 596</b>

### 7.3.2 Pour les entités et administrations publiques

Les ajustements opérés sur les déclarations des entités et administrations publiques se résument comme suit :

Ajustements sur les déclarations de l'Etat	Montant en K GNF
Taxes perçues mais non déclarées (a)	45 534 369
Taxes reportées non retenues dans le périmètre de conciliation (transférées au sein des autres paiements significatifs) (b)	(3 659 592)
Retraitement au titre des taxes de droit commun payées par les sociétés ayant une activité principale autre qu'extractive (c)	(3 104 883)
Taxes reportées mais perçues en dehors de la période de conciliation (d)	(303 259)
Taxes déclarées mais non perçues	(5 774)
<b>Total ajustement net sur les déclarations initiales</b>	<b>38 460 861</b>

(a) Il s'agit de paiements perçus par l'Etat mais n'ont pas été reportés sur les formulaires de déclaration. Ces ajustements ont été soit confirmés par les organismes d'Etat concernés soit confirmés par l'obtention des quittances de la part des sociétés extractives. Les ajustements opérés par société et par taxe se détaillent comme suit :

Chiffres en K GNF

Société	Taxes à exportation (Or) (i)	CFU (ii)	Loyers des Infrastructures (iii)	Retenues sur salaires	Retenue à la source	Redevance de la BCRG	Total
SAG	34 582 881	72 749	-	-	-	176 433	34 832 063
SMD	3 340 019	-	-	-	-	-	3 340 019
CBG	-	340 050	1 925 594	-	-	-	2 265 644
SIMFER	-	2 107 564	-	-	-	-	2 107 564
RUSAL FRIGUIA	-	1 236 787	-	650 000	-	-	1 886 787
BELLZONE	-	335 024	-	-	205 832	-	540 856
SMFG	-	24 313	-	231 164	-	-	255 477
BSGR	-	223 080	-	-	-	-	223 080
C.D.M-Chine	-	44 100	-	-	-	-	44 100
SEMAFO	-	17 933	-	-	-	20 846	38 779
<b>Total</b>	<b>37 922 900</b>	<b>4 401 600</b>	<b>1 925 594</b>	<b>881 164</b>	<b>205 832</b>	<b>197 279</b>	<b>45 534 369</b>

(i) Taxe à l'exportation de l'or

SAG : Correspond à un paiement en devise effectué par la SAG le 18 décembre 2012 et encaissé par la DNTCP courant le même mois. Toutefois, la DGD n'a établi la quittance, sur la base du bulletin de transfert<sup>1</sup>, qu'en 2013. Ainsi ce paiement n'a pas été reporté au sein du formulaire de déclaration de la DGD et ont été ajustés en conséquence.

SMD : Correspond à des écarts qui ont été relevés entre les montants réellement encaissés par le Trésor, en décembre 2012, et les quittances établies par la DGD. Le reliquat a été transféré à la DGD en 2013.

<sup>1</sup> Les paiements en devises sont encaissés par la DNTCP qui effectue un bulletin de transfert au profit de l'administration concernée pour le montant de la contre-valeur en GNF.

(ii) Contribution Foncière Unique (CFU)

Ces omissions proviennent essentiellement des recettes encaissées au niveau des localités minières, au titre de la Contribution Foncière Unique (CFU) et qui n'ont pas été reportées par la DNI lors de la préparation des formulaires de déclarations. Ces recettes ne sont pas gérées à un niveau central et sont collectées au niveau décentralisé et directement rétrocédées aux collectivités locales. Les ajustements ont été effectués sur la base des copies des quittances. (Voir suivi des recommandations n°4, section 9.2)

(iii) Loyers des infrastructures

Il s'agit du loyer des infrastructures de la CBG, au titre du mois de novembre 2012, et qui n'a pas été reporté par les administrations publiques. L'ajustement a été effectué sur la base du relevé du compte en USD de l'ANAIM qui a encaissé ces loyers en décembre 2012.

- (b) Correspond à un paiement dont le montant s'élève à 527 949 US\$ reporté par la DNTCP comme étant reçu de la CBG et non confirmé par cette dernière. En effet, conformément à la lettre n°1583/MMG/CAB/2013 envoyée par le Secrétaire Général du Ministère des Mines et de la Géologie à notre cabinet, ce montant a été payé par Glencore (Trader de minerais) au titre de bonus provenant de la vente d'environ 300 000 tonnes de bauxite de Boké pour le compte du Gouvernement Guinéen à des prix supérieurs à ceux proposés aux associés (Rio Tinto, Alcan, Alcoa, Dadco). S'agissant d'un flux de paiement non retenu au sein du périmètre de conciliation il a été transféré au niveau des autres paiements significatifs (voir point 8.1.5).
- (c) Il s'agit des ajustements relatifs à l'annulation des impôts et taxes du droit commun reportés par les administrations et relatifs aux sociétés ayant une activité principale autre qu'extractive, les ajustements concernent uniquement la société DELTA Log.
- (d) Il s'agit des flux de paiement reportés mais qui sont déclarés/payés hors de la période de conciliation à savoir perçus avant le 1 janvier 2012 ou après le 31 décembre 2012.

## 7.4 Ecarts définitifs non réconciliés

Après ajustement, l'écart résiduel net non concilié s'élève à **(559 594 264) GNF**. Cet écart se compose de la somme d'écarts positifs s'élevant à **1 443 657 098 GNF** et d'écarts négatifs s'élevant à **(2 003 251 362) GNF** dont le détail, par société se présente comme suit :

N°	Société	Chiffres après ajustements (en GNF)				Différence
		Sociétés	Etat	Différence positive	Différence négative	
1	CBG	1 171 889 219 322	1 171 155 581 140	733 638 182	-	733 638 182
2	SAG	722 040 620 085	722 036 267 054	4 353 031	-	4 353 031
3	SMD	303 224 741 839	303 327 701 617	467 617	(103 427 395)	(102 959 778)
4	SIMFER	43 548 867 763	43 502 067 773	97 494 033	(50 694 043)	46 799 990
5	SEMAFO	10 303 208 772	10 312 491 673	-	(9 282 901)	(9 282 901)
6	AMC	150 202 210	150 202 210	-	-	-
7	RUSAL FRIGUIA	7 749 124 763	7 749 124 733	30	-	30
8	C.D.M-Chine	51 766 489	51 763 221	3 268	-	3 268
9	GUITER	2 269 639 125	1 662 263 362	607 375 763	-	607 375 763
10	CBK	32 341 893 335	32 341 652 921	240 414	-	240 414
11	SMFG	75 538 591 832	75 870 436 855	-	(331 845 023)	(331 845 023)
12	BSGR	97 005 565 542	98 240 231 810	10	(1 234 666 278)	(1 234 666 268)
13	WEGA Mining	7 742 925 052	7 799 684 429	-	(56 759 377)	(56 759 377)
14	BELLZONE	56 645 327 931	56 803 377 412	-	(158 049 481)	(158 049 481)
15	ALUFER -	1 179 999 657	1 229 670 217	-	(49 670 560)	(49 670 560)

N° Société	Chiffres après ajustements (en GNF)				
	Sociétés	Etat	Différence positive	Différence négative	Différence
16 CASSIDY	-	6 855 424	-	(6 855 424)	(6 855 424)
17 GDC MINING	18 642 977 483	18 642 892 733	84 750	-	84 750
18 Fella Sandanfara	924 783 510	924 783 510	-	-	-
19 IDC	598 722 631	598 722 631	-	-	-
20 RUFEX Sarl	523 769 611	523 769 611	-	-	-
21 SOFICOM	66 851 000	66 851 880	-	(880)	(880)
22 ETS DANTA	566 437 153	566 437 153	-	-	-
23 L.B	3 381 223 178	3 383 223 178	-	(2 000 000)	(2 000 000)
24 BOROKO MINING	1 482 544 420	1 482 544 420	-	-	-
25 M BUSINESS	1 067 987 353	1 067 987 353	-	-	-
<b>Total</b>	<b>2 558 936 990 056</b>	<b>2 559 496 584 320</b>	<b>1 443 657 098</b>	<b>(2 003 251 362)</b>	<b>(559 594 264)</b>

Suite aux différents ajustements effectués, les chiffres après ajustements de la société DELTA Log sont nuls et n'ont pas été présentés au sein du tableau ci-dessus.

L'origine des écarts positifs et négatifs est expliquée dans le tableau ci-dessous :

Chiffres en GNF

Entité	Total	Taxe reportée par l'Etat et non confirmée par la société extractive (a)	Absence de base de conciliation (DD) (b)	Détail non soumis par la Société extractive (c)	Différence entre le montant encaissé réellement et le montant de la quittance (d)	Non significatif (e)
BSGR	(1 234 666 268)	(1 234 666 278)	-	-	-	10
CBG	733 638 182	-	733 633 844	-	-	4 338
GUI TER	607 375 763	-	-	607 369 405	-	6 358
SMFG	(331 845 023)	(331 845 023)	-	-	-	-
BELLZONE	(158 049 481)	(158 049 481)	-	-	-	-
SMD	(102 959 778)	-	(103 427 394)	-	-	467 616
WEGA MINING	(56 759 377)	(56 759 275)	-	-	-	(102)
ALUFER	(49 670 560)	(49 206 553)	-	-	-	(464 007)
SIMFER	46 799 990	(50 694 033)	97 494 033	-	-	(10)
SEMAFO	(9 282 901)	-	(9 282 901)	-	-	-
CASSIDY GOLD	(6 855 424)	(6 855 424)	-	-	-	-
SAG	4 353 031	-	-	-	4 353 031	-
L.B	(2 000 000)	(2 000 000)	-	-	-	-
CBK	240 414	-	-	-	-	240 414
GDC MINING	84 750	-	-	-	-	84 750
C.D.M-Chine	3 268	-	-	-	-	3 268
SOFICOM	(880)	-	-	-	-	(880)
RUSAL FRIGUIA	30	-	-	-	-	30
<b>Total</b>	<b>(559 594 264)</b>	<b>(1 890 076 067)</b>	<b>718 417 582</b>	<b>607 369 405</b>	<b>4 353 031</b>	<b>341 785</b>

(a) Taxe reportée par l'Etat et non confirmée par la société extractive

Il s'agit des paiements reportés par l'Etat et non confirmés par les sociétés extractives. Le détail par taxe se présente comme suit :

Entité	Droits de Douane (DFI+DFE) (i)	Redressements douaniers	Droits fixes	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	Cotisations CNSS	Retenues sur salaires	Total
BSGR	(1 234 666 278)	-	-	-	-	-	(1 234 666 278)
SMFG	(331 845 023)	-	-	-	-	-	(331 845 023)
BELLZONE	(158 049 481)	-	-	-	-	-	(158 049 481)
WEGA Mining	(56 759 275)	-	-	-	-	-	(56 759 275)
ALUFER	-	-	(42 177 053)	(7 029 500)	-	-	(49 206 553)
SIMFER	-	(50 694 033)	-	-	-	-	(50 694 033)
CASSIDY	-	-	-	-	(6 855 424)	-	(6 855 424)
L.B	-	-	-	-	-	(2 000 000)	(2 000 000)
<b>Total</b>	<b>(1 781 320 057)</b>	<b>(50 694 033)</b>	<b>(42 177 053)</b>	<b>(7 029 500)</b>	<b>(6 855 424)</b>	<b>(2 000 000)</b>	<b>(1 890 076 067)</b>

(i) Le principal écart concerne les paiements au titre des droits de douane reportés par la DGD et non reconnus par les sociétés extractives. Ceci est dû à :

- l'utilisation par les sous-traitants des entreprises minières des identifiants fiscaux (NIF) de ces entreprises pour le dédouanement des importations qui leurs sont destinées et ce afin de bénéficier des avantages fiscaux qui leurs sont octroyés (cas de BSGR et SMFG) ; et
- l'absence d'informations désagrégées, au niveau de la comptabilité des sociétés minières, concernant les droits de douanes payés puisque les activités de dédouanement sont sous-traitées aux transitaires (Cas de Bellzone et WEGA Mining) (voir suivi des recommandations n° 3, section 9).

(b) Absence de base de conciliation

L'écart correspond à l'absence d'une base de conciliation des droits de douane reportés par les sociétés extractives et ceux reportés par la DGD. En effet cet écart est dû au fait que les droits de douane ne sont pas constatés individuellement par quittance dans la comptabilité de certaines sociétés minières mais enregistrés globalement sur la base de la facture du transitaire ou des paiements effectués (voir suivi des recommandations n°3, section 9.2).

(c) Détail non soumis par la société extractive

L'écart correspond à des paiements reportés par la société GUITER, au titre des loyers des infrastructures, et dont le détail n'a pas été communiqué par cette dernière. En conséquence, nous n'étions pas en mesure de concilier les dits paiements.

(d) Différence entre le montant encaissé réellement et le montant de la quittance

Le processus d'encaissement des paiements au titre des impôts et taxes en devise se présente comme suit :

- la société vire le montant en devise sur un compte du Trésor Public ouvert chez la BCRG ;
- la BCRG, détermine et verse la contrevaletur en GNF sur le compte du Trésor Public ;

- le Trésor effectue un bulletin de transfert au profit de l'administration qui devra bénéficier du dit encaissement ; et
- l'Administration concernée établit une quittance pour le montant encaissé au nom de l'entreprise ayant effectué le paiement.

La différence, dont le montant s'élève à 4 353 031 GNF, a été constatée entre le montant de la contre-valeur déterminé par la BCRG et le montant de la quittance établie par l'administration concernée. Nous n'étions pas en mesure de collecter une explication au dit écart.

(e) Ecart non significatifs

Il s'agit des écarts non conciliés dont le montant par société et par flux de paiement est inférieur à 10 millions de GNF.

## 8. ANALYSE DES REVENUS ITIE

### 8.1 Revenus de l'Etat

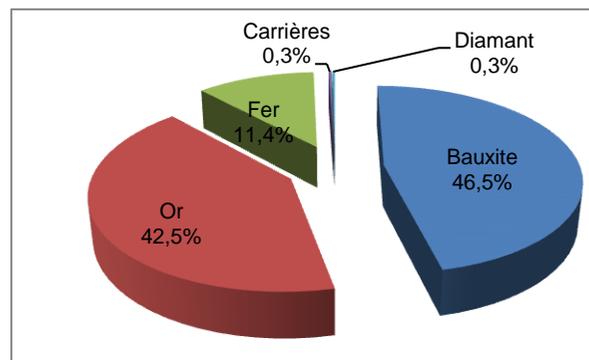
Le total des revenus provenant du secteur des industries extractives perçus par l'Etat au titre de 2012, après ajustement, s'élève à **2 638 893 405 397 GNF** et se détaille comme suit :

Nature	Montant en GNF <sup>1</sup>	Montant en US\$
Flux de paiement conciliés déclarés par les régies financières	2 559 496 584 320	368 561 800
Flux de paiement déclarés unilatéralement par les sociétés	59 226 376 792	8 528 466
Flux de paiement déclarés unilatéralement par les administrations publiques	20 170 444 285	2 904 499
<b>Total</b>	<b>2 638 893 405 397</b>	<b>379 994 765</b>

#### 8.1.1 Analyse des revenus par activité

Le tableau ci-dessous inclut les chiffres consolidés, après ajustements, des revenus déclarés par l'Etat des recettes par secteur extractif:

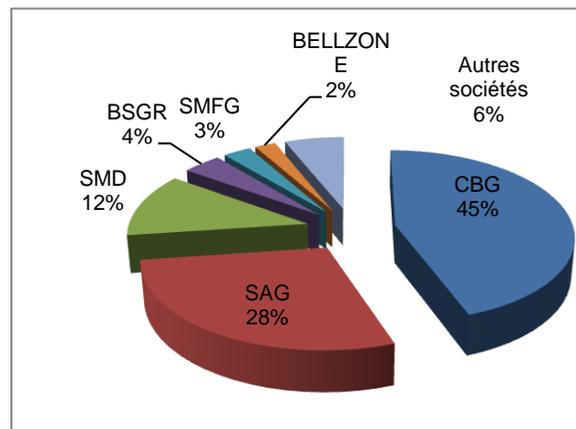
Minerai	Revenus de l'Etat (GNF)	% du total revenus
Bauxite	1 226 373 231 246	46,5%
Or	1 095 764 731 333	42,5%
Fer	302 372 244 783	11,4%
Carrières	7 688 642 554	0,3%
Diamant	6 694 555 481	0,3%
<b>Total</b>	<b>2 638 893 405 397</b>	<b>100%</b>



#### 8.1.2 Analyse des revenus par société

Le tableau ci-dessous inclut les chiffres consolidés, après ajustements, des revenus déclarés par l'Etat des recettes du secteur extractif par société :

Société	Revenus de l'Etat (GNF)	% du total revenus
CBG	1 174 815 173 490	45%
SAG	747 735 478 156	28%
SMD	317 459 060 473	12%
BSGR	105 141 085 521	4%
SMFG	76 118 932 754	3%
BELLZONE	56 990 883 532	2%
Autres sociétés	160 632 791 471	6%
<b>Total</b>	<b>2 638 893 405 397</b>	<b>100%</b>

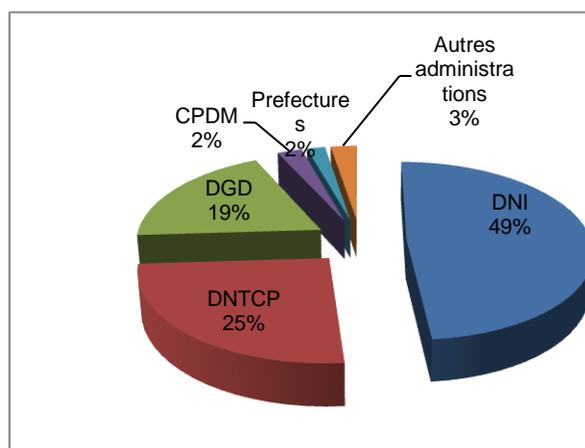


<sup>1</sup> Flux de paiement hors paiements sociaux et transferts infranationaux

### 8.1.3 Analyse des revenus par administration publique

Les flux de revenus les plus significatifs en termes de contribution se présentent comme suit :

Administrations	Revenus de l'Etat (GNF)	% du total revenus
DNI	1 281 060 011 980	49%
DNTCP	672 308 071 355	25%
DGD	503 402 281 672	19%
CPDM	65 085 640 532	2%
Préfectures	48 131 474 799	2%
Autres administrations	68 905 925 059	3%
<b>Total</b>	<b>2 638 893 405 397</b>	<b>100%</b>



### 8.1.4 Analyse des flux de paiement déclarés unilatéralement par les sociétés

Les autres flux de paiement déclarés unilatéralement par les sociétés, s'élèvent, au titre de l'année 2012, à **59 226 376 792 GNF** et se détaillent comme suit :

#### a) Autres flux significatifs

Les autres paiements significatifs sont les paiements que les sociétés extractives auraient pu réaliser au titre de flux de paiement, taxes ou d'autres opérations financières non prévus dans le formulaire de déclaration et/ou à des entités publiques non retenues dans le périmètre de conciliation et dont le montant est supérieur à 700 millions de GNF.

Le total des autres paiements significatifs versés à l'état s'élève, après corrections, à **11 094 901 993 GNF** le détail de ces paiements, par société, se détaille comme suit :

Entités	Montant avant correction en GNF	Corrections en GNF	Montant final en GNF
BSGR	5 825 653 235	-	5 825 653 235
RUSAL FRIGUIA	4 802 226 041	-	4 802 226 041
CBK	467 022 717	-	467 022 717
DELTA LOG	14 645 114	(14 645 114)	-
<b>Total</b>	<b>11 109 547 107</b>	<b>(14 645 114)</b>	<b>11 094 901 993</b>

Les corrections effectuées dont le montant s'élève à **(14 645 114) GNF**, correspond à un retraitement au titre des taxes de droit commun payées par la société DELTA LOG ayant une activité principale autre qu'extractive (voir point 6.2.4).

Les paiements significatifs identifiés lors de l'exercice de conciliation se présentent, par nature, comme suit :

Société	Description du flux	Administration perceptrice	Montant en GNF
BSGR	Taxes et redevances	Ministère de l'Environnement	4 939 263 728
BSGR	Frais de contrôle d'échantillon de fer	DNM	237 500 000
BSGR	Droit de mutation des Immeubles	DNI	648 889 507
RUSAL FRIGUIA	Taxes et redevances	Ministère de l'Environnement	4 051 298 111
RUSAL FRIGUIA	Taxe à l'importation des produits chimiques	NC	750 927 930
CBK	Taxes et redevances	Ministère de l'Environnement	467 022 717

#### b) Paiements infranationaux

Les paiements reportés par les sociétés extractives au titre des flux de paiement payés au niveau des préfectures et prévus par des conventions s'élèvent à **48 131 474 799 GNF** dont le détail se présente comme suit :

Chiffres en GNF

Entités	Redevances superficielles (Carrières)	Taxes sur le Chiffre d'Affaires - TCA	Contribution au développement local (prévues par les conventions)	Total
SAG	63 228 155	-	25 635 982 947	25 699 211 102
SMD	-	14 131 358 856	-	14 131 358 856
CBK	119 088 499	-	3 869 059 492	3 988 147 991
BSGR	1075200476	-	-	1 075 200 476
AMC	763 314 000	-	-	763 314 000
RUSAL FRIGUIA	744582393	-	-	744 582 393
C.D.M-Chine	500 021 529	-	-	500 021 529
SIMFER	380713325	-	-	380 713 325
ALUFER	101 942 595	-	264 056 333	365 998 928
SMFG	248495899	-	-	248 495 899
BELLZONE	187 506 120	-	-	187 506 120
WEGA	29244180	-	-	29 244 180
GUI TER MINING	17 680 000	-	-	17 680 000
<b>Total</b>	<b>4 231 017 171</b>	<b>14 131 358 856</b>	<b>29 769 098 772</b>	<b>48 131 474 799</b>

### 8.1.5 Analyse des flux de paiement déclarés unilatéralement par les administrations publiques

Les autres flux de paiement déclarés unilatéralement par les administrations publiques, s'élèvent, au titre de l'année 2012, à **20 170 444 285 GNF** et se détaillent comme suit :

#### a) Revenus encaissés auprès des autres comptoirs d'or et de diamant

Les revenus perçus par les comptoirs d'or et de diamant non retenus dans le périmètre de conciliation s'élèvent à un montant de **8 822 209 381 GNF** et dont le détail par nature de taxe se présente comme suit :

Administration	Flux de paiement	Montant en GNF
BCRG	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	545 847 500
BCRG	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (Or)	2 984 025 514
BNE	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (Diamant)	1 311 395 369
BNE	Redevances sur acheteurs, Collecteurs et comptoirs d'or	2 325 000 000
BNE	Redevances sur acheteurs, Collecteurs et comptoirs du Diamant et autres gemmes	1 655 940 998
<b>Total</b>		<b>8 822 209 381</b>

Le détail de ces montants par comptoirs est présenté dans l'annexe 9 du présent rapport.

#### b) Revenus du secteur d'exploitation des carrières

Les flux de paiement reportés unilatéralement par la DNM, au titre des revenus perçus des sociétés de carrières, s'élèvent à un montant de **7 688 642 554 GNF** dont le détail par société se présente comme suit :

Société	Préfecture	Montant en GNF
SOMIAG	COYAH	3 035 263 970
SETRAG	COYAH	408 372 682
SOFAMAC	COYAH	63 722 246
ZAIN ET ZAMIL	COYAH	56 392 192
SCETCHCG	COYAH	258 559 182
OGEC	DUBREKA	44 617 881
ALAME	DUBREKA	3 195 904 394
SCETCHCG	DUBREKA	514 585 875
DAHER	DUBREKA	111 224 132
<b>Total</b>		<b>7 688 642 554</b>

#### c) Autres paiements significatifs déclarés par l'Etat

Les autres paiements significatifs déclarés par l'Etat s'élèvent à **3 659 592 350 GNF** et correspondent à un paiement dont le montant s'élève à 527 949 US\$ reporté par la DNTCP comme étant reçu de la CBG et non confirmé par cette dernière.

Conformément à la lettre n°1583/MMG/CAB/2013 envoyée par le Secrétaire Général du Ministère des Mines et de la Géologie, ce montant a été payé par Glencore (Trader en minerais) au titre de bonus provenant de la vente d'environ 300 000 tonnes de bauxite de Boké pour le compte du Gouvernement Guinéen à des prix supérieurs à ceux proposés aux associés (Rio Tinto, Alcan, Alcoa, Dadco). S'agissant d'un flux de paiement non retenu au sein du périmètre de conciliation et payé par une société en dehors du référentiel ITIE, nous l'avons retenu parmi les paiements déclarés à titre unilatéral par l'Etat.

## 8.2 Paiements sociaux

Les paiements sociaux reportés par les sociétés extractives au titre des projets sociaux volontaires s'élevèrent à **19 781 834 651 GNF** dont le détail se présente comme suit :

Entité	Projet sociaux (en GNF)
CBG	6 847 614 690
SAG	7 793 020 346
SMD	220 481 000
SEMAFO	1 284 352 677
CBK	766 480 528
BSGR	2 869 885 410
<b>Total</b>	<b>19 781 834 651</b>

## 8.3 Transferts infranationaux

Les transferts infranationaux des revenus provenant du secteur des industries extractives se présentent comme suit :

### a) Transferts au titre des taxes sur l'exploitation des carrières effectués au profit des préfectures, CRD et autres collectivités locales

Les transferts effectués par les services de la Direction Nationale des Mines, au titre des taxes sur les substances de carrières, au profit des préfectures des lieux où sont exploités s'élève à **3 844 321 277 GNF**. Le détail par préfecture ou CRD ne nous a pas été communiqué.

### b) Transferts au titre des taxes sur l'exploitation des carrières effectués au profit du Fonds d'Investissement Minier

Les transferts effectués par les services de la Direction Nationale des Mines, au titre des taxes sur les substances de carrières, au profit du Fonds d'Investissement Minier s'élève à **2 306 592 767 GNF**.

### c) Transferts au titre des droits fixes effectués au profit du Fonds d'Investissement Minier

Les transferts infranationaux, au titre des droits fixes, encaissés au niveau du CPDM et transférés en partie au FIM, ont été déclarés unilatéralement par le CPDM et se détaillent, par société, comme suit :

Société	Montant en GNF
BELZONE	14 473 529 898
GDC	5 029 325 210
ALUFER	12 653 116
<b>Total</b>	<b>19 515 508 224</b>

### d) Transferts au titre des loyers des infrastructures minières effectués au profit du Fonds d'Investissement Minier

Les transferts effectués par la DNTCP, au titre des loyers sur les infrastructures minières, au profit du Fonds d'Investissement Minier s'élevèrent à **2 823 388 175 GNF**.

## 9. CONSTATATIONS ET RECOMMANDATIONS

### 9.1 Constatations et recommandations de l'exercice de conciliation

Les travaux de conciliation ont été conduits parallèlement pour les exercices 2011 et 2012, l'ensemble des constatations présentées ci-dessous, sont applicables pour les deux exercices couverts :

Constatations	Risques	Recommandations	Priorité
<p><b>1. Cadastre minier non mis à jour</b></p> <p>Le cadastre minier en République de Guinée est tenu par le Centre de Promotion et de Développement Minier, placé sous la tutelle du Ministère des Mines et de la Géologie.</p> <p>Dans le cadre de notre mission, nous avons constaté que le cadastre minier est incomplet. En effet, le CPDM dispose d'une application informatique pour la gestion du cadastre. Toutefois, cette application n'est pas mise à jour et le cadastre existant ne reflète pas la situation réelle des titres miniers en cours de validité.</p> <p>De même nous avons relevé, que la situation des titres miniers tenue par le CPDM, n'est pas exhaustive puisque dans le cadre de notre étude de cadrage nous avons identifié 27 sociétés ayant effectué des paiements en vue de l'obtention de titres miniers et qui ne figurant pas sur le cadastre minier.</p>	<p>Cette situation ne permet pas de définir un registre exhaustif des permis miniers exploités et réellement existant et peut augmenter les risques de conflit entre les exploitants et détenteurs de ces permis.</p>	<p><i>Nous recommandons la mise en place des procédures et des contrôles nécessaires afin d'assurer la tenue d'un cadastre minier exhaustif et complet qui reflète la situation réelle des titres miniers valides dans la République de Guinée.</i></p>	<p>Haute</p>
<p><b>2. Absence de suivi des sociétés dans lesquels l'Etat détient une participation</b></p> <p>Conformément à l'Article 167 du Code minier promulgué par la loi n°95/036/CTRN du 30 juin 1995, le gouvernement prend une participation gratuite de quinze pourcent (15%) dans le capital de l'investissement dans les activités d'exploitation des substances précieuses.</p> <p>Lors de notre intervention, nous avons constaté que ni la DNPEIP, ni le MMG ne détiennent une liste exhaustive de ces participations et ne procèdent pas au suivi des résultats et des réalisations des sociétés dans lesquelles l'Etat détient les des participations.</p>	<p>Cette situation ne permet pas d'assurer un suivi rigoureux des revenus réalisés par les sociétés dans lesquelles l'Etat détient une participation et peut être à l'origine d'un manque à gagner pour l'Etat à la suite de non versement des dividendes dus par lesdites sociétés.</p>	<p><i>Nous recommandons l'instauration d'un suivi rigoureux de ces participations et des revenus associés dans l'objectif de préserver les intérêts de l'Etat.</i></p>	<p>Haute</p>

Constatations	Risques	Recommandations	Priorité
<p><b>3. Base de données des administrations</b></p> <p>Nous avons constaté que les administrations Guinéennes notamment la DNI et la DGD ne sont pas en mesure d'identifier les sociétés extractives ayant des identifiants fiscaux. En effet, nous avons relevé l'existence de plusieurs sociétés minières disposant de titre minier encours et non immatriculées à la DNI.</p> <p>De même nous avons constaté l'absence de coordination entre le MMG et les différentes régies financières collectrices de taxes.</p>	<p>Cette situation ne permet pas un suivi rigoureux quant à la satisfaction par les entreprises extractives de leurs obligations fiscales et sociales.</p>	<p><i>Nous recommandons la mise à jour des systèmes d'information des régies financières et la coordination avec la MMG et le CPDM afin de s'assurer que toutes les sociétés ayant des titres miniers soient immatriculées au sein desdites régies.</i></p>	Moyenne
<p><b>4. Absence d'un système d'information au sein du Trésor Public et BNE pour la gestion des recettes minières</b></p> <p>Nous avons constaté que parmi les régies financières, le BNE et le Trésor Public ne sont pas dotés d'un système informatique permettant le traitement et le suivi des recettes minières par société et par période. En effet, ces deux administrations procèdent au suivi des recettes sur des fichiers Excel et nous avons relevé l'existence de plusieurs erreurs notamment de conversion des montants en devise ainsi que de saisie.</p> <p>De même, des pertes des fichiers dues à l'absence de procédures de sauvegarde et de back up des données ont été constatées.</p>	<p>Cette situation n'est pas de nature à assurer un suivi rigoureux des recettes de l'Etat et ne permet pas d'avoir une traçabilité suffisante en cas de situation de conflit avec les sociétés ou en cas de vérification.</p> <p>L'absence d'un système d'information au sein du trésor public ne permet pas de s'assurer une remontée de qualité des données relatives au secteur minier lors de la préparation des statistiques nationales notamment le tableau des opérations financières.</p>	<p><i>Nous recommandons de mettre en place les contrôles nécessaires et de doter les Administrations ayant des recettes minières importantes de système d'information ou d'applications informatiques permettant le traitement, le suivi et la sauvegarde des données relatives aux recettes minières.</i></p>	Moyenne
<p><b>5. Traçabilité insuffisante des paiements infranationaux</b></p> <p>L'analyse du mécanisme de transfert par le Trésor, et la DNM des taxes collectées au profit des collectivités révèle que la rétrocession des revenus extractifs aux préfectures est effectuée au niveau régional, aucune remontée de l'information au niveau centrale n'a été constaté. De même les transferts sont effectués d'une manière globale sans spécification de la nature du revenu ni de la société extractive concernée.</p>	<p>Cette situation ne permet pas d'assurer une transparence des revenus extractifs revenant aux régions et ne permet pas la conciliation desdits revenus.</p>	<p><i>Nous recommandons qu'une réflexion soit engagée avec les parties prenantes afin d'assurer une meilleure transparence et une meilleure traçabilité des paiements infranationaux.</i></p>	Moyenne
<p><b>6. Absence d'un système de gestion informatisée des recettes minières au niveau du CPDM</b></p> <p>Nous avons constaté que les recettes minières encaissées par le Trésorier du CPDM sont assez importantes et diversifiées (frais des cartes géologiques, droits de timbre, frais d'instruction des dossiers, etc...). Ces recettes sont gérées de façon manuelle en utilisant des registres dédiés à ce titre.</p>	<p>Cette situation n'est pas de nature à assurer un suivi rigoureux des recettes de l'Etat et ne permet pas d'avoir une traçabilité suffisante en cas de situation de conflit avec les sociétés ou en cas de vérification.</p>	<p><i>Nous recommandons de mettre en place des procédures de contrôle plus rigoureuses pour le suivi des recettes minières. Il est conseillé de mettre en place une application informatique pour la gestion des recettes minières au niveau du CPDM.</i></p>	Moyenne

Constatations	Risques	Recommandations	Priorité
<p><b>7. Absence d'une application des lois en vigueur</b></p> <p>Dans le cadre de notre mission, nous avons constaté que le Code minier appliqué, courant les années 2011 et 2012 est celui de 1995 (Loi n°95/036/CTRN du 30 juin 1995). Toutefois, l'examen de la réglementation en vigueur fait apparaître l'existence du Code minier promulgué par la loi n° 2011/006/CNT du 9 septembre 2011 qui n'est entré en vigueur que le 8 avril 2013, date à laquelle le Conseil National de Transition a voté la loi n°2013/053/CNT portant modification de certaines dispositions du Code Minier.</p>	<p>Cette situation risque de créer une mauvaise compréhension de la fiscalité applicable au secteur minier à l'ensemble des intervenants dans le secteur et notamment les nouveaux investisseurs et ne garantit pas la transparence.</p>	<p><i>Nous recommandons d'appliquer les lois en vigueur afin de garantir la transparence au sein du secteur et d'éviter de créer des situations d'incompréhension des textes régissant le secteur minier.</i></p>	<p>Moyenne</p>

## 9.2 Suivi des constatations et recommandations de l'exercice 2010

Constatations et Recommandations de l'Année 2010	Situation en 2011-2012	Mise en place
<p><b>1. Retard dans la réalisation de la réconciliation des flux de paiement</b></p> <p>Le déclenchement du processus de réalisation de la mission de réconciliation des flux de paiement pour les années 2007 à 2010 a accusé un retard conséquent par rapport aux échéances de publication préconisées par le Secrétariat International de l'ITIE. Ceci a été causé principalement par la demande de suspension de la Guinée de son statut de pays candidat pendant la période allant de décembre 2009 à février 2011.</p>	<p>La mission de conciliation des paiements et des recettes issues du secteur extractif pour l'exercice 2012 a été lancée assez en avance afin de garantir la réussite des travaux de conciliation.</p>	<p><b>OUI</b></p>
<p><b>2. Elargissement du Référentiel ITIE</b></p> <p>Nous avons constaté que l'étude de cadrage réalisée a inclus seulement une description du secteur minier en Guinée sans pour autant contenir des éléments chiffrés récents sur la matérialité retenue pour le choix du référentiel ITIE. En effet, certaines entités faisant partie du secteur extractif n'ont pas été intégrées dans le processus de réconciliation (Communes et collectivités locales, Fonds de promotion et de Développement Miniers) et d'autres ont été intégrées au cours des travaux de réconciliation (Rio Tinto). D'autre part, certains flux entrant dans le cadre de la fiscalité du secteur extractif n'ont pas été pris en compte dans le Référentiel ITIE (RAS/Revenus non salariaux et l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières).</p>	<p>Dans le cadre de notre mission de conciliation des paiements et des recettes issues du secteur extractif pour l'exercice 2012, le conciliateur indépendant a conduit une étude de cadrage ayant pour objectif de définir un référentiel ITIE complet et exhaustif couvrant l'ensemble des administrations ayant reçu des paiements significatifs.</p>	<p><b>OUI</b></p>
<p><b>3. Problème des paiements à la DGD</b></p> <p>Nous avons relevé lors de nos travaux de réconciliation que les paiements à la DGD ont été déclarés par la majorité des entreprises extractives sur la base des paiements et non sur la base des quittances. Cependant, l'information disponible au niveau des déclarations de la DGD est basée sur les quittances de liquidations.</p>	<p>En 2012, plusieurs sociétés, retenues dans le périmètre de conciliation, ont procédé à la déclaration des paiements à la DGD, sur la base des quittances.</p>	<p><b>En cours</b></p>
<p><b>4. Insuffisance au niveau du suivi des données par les administrations publiques</b></p> <p>Nous avons relevé dans le cadre de nos travaux de réconciliation que la DNI n'a pas reporté les taxes et impôts perçus et traités de façon manuelle au niveau des recettes des communes. Ces paiements ne peuvent pas être extraits du système d'information de la DNI au niveau central.</p>	<p>Aucune amélioration n'a été constatée.</p>	<p><b>NON</b></p>

Constations et Recommandations de l'Année 2010	Situation en 2011-2012	Mise en place
<p><b>5. Non soumission des déclarations certifiées</b></p> <p>L'attestation des données des sociétés extractives et des administrations de l'Etat prévue par l'Action 18 préconisée par le Livre source ITIE et des exigences n°12 et n°13 des nouvelles règles ITIE (Edition novembre 2011) est un élément essentiel dans le processus ITIE qui permet de s'assurer de la fiabilité des données soumises à la conciliation.</p> <p>Par ailleurs et à la date de rédaction du présent rapport, uniquement la société CBK a soumis une déclaration certifiée par un auditeur externe. En contrepartie, aucune administration de l'Etat n'a pu soumettre cette attestation.</p>	<p>Dans le cadre de la mission de conciliation des paiements et des recettes extractives de 2012, toutes les sociétés et administrations publiques sollicitées ont soumis des formulaires de déclaration certifiés.</p>	<p><b>OUI</b></p>
<p><b>6. Retard dans la soumission des déclarations de paiements</b></p> <p>La soumission des déclarations sur les flux de paiement a été effectuée avec des retards. En effet, malgré le délai de deux semaines accordé aux parties prenantes pour la préparation des formulaires de déclaration, certaines entreprises minières et administrations ont fourni leurs déclarations les derniers jours de la mission. D'autres entités n'ont pas soumis leurs formulaires.</p>	<p>Les parties prenantes retenues dans le périmètre de conciliation en 2010, ont soumis les formulaires de déclaration à temps. Seules les sociétés et administrations nouvellement retenues ont accusé du retard dans la transmission des formulaires de déclaration.</p>	<p><b>En cours</b></p>
<p><b>7. Absence de justificatifs des paiements</b></p> <p>Lors des travaux de réconciliation des flux de paiement reportés par la CBG, nous avons relevé que les quittances des montants virés au titre de l'impôt sur les sociétés (IS) ne sont pas obtenues par la société lors de chaque paiement. Ces quittances ne sont pas obtenues ni lors des avances mensuelles ni lors de la liquidation définitive de l'IS.</p>	<p>Les sociétés, à l'exception de la CBG, ont été en mesure de délivrer les quittances demandées, dans le cadre des travaux de conciliation.</p>	<p><b>En cours</b></p>
<p><b>8. Absence d'une base de données des entreprises opérant dans le secteur minier</b></p> <p>Nous avons constaté que le Secrétariat Exécutif ne dispose pas d'une base de données à jour contenant tous les documents juridiques (statuts, actionnariat, convention, avenants), financiers (états et rapports financiers), et techniques (état de production, statistiques du secteur) relatifs aux sociétés minières.</p>	<p>Le Secrétariat Exécutif a collecté plusieurs documents juridiques (conventions, lois, chiffres nationaux et statistiques). Toutefois, ces documents et données ne sont pas archivés adéquatement et ne sont pas, automatiquement, mises à jour.</p>	<p><b>En cours</b></p>
<p><b>9. Traitement des opérations financières avec les sociétés extractives</b></p> <p>Lors de nos travaux de réconciliation nous avons noté l'existence de transactions financières entre la CBG et l'Etat couvrant des opérations de prêts/emprunts et de gestion pour compte (fonds du port de l'ANAIM). Ces flux financiers viennent s'imputer sur les paiements d'imports.</p>	<p>En cours de 2012, les sociétés et administrations ont procédé à la déclaration des paiements nets. Ainsi, les opérations financières n'ont pas apparues sur les formulaires de déclarations des sociétés. Toutefois, lors des travaux de cadrage, nous avons relevé l'existence de plusieurs opérations financières entre l'Etat et la CBG et qui ont été imputées sur les loyers des infrastructures.</p>	<p><b>OUI</b></p>

## **ANNEXES**

## Annexe 1 : Tableaux de production déclarée par les sociétés extractives

N°	Sociétés	Or Production (en Once)	Argent Production (en Once)	Diamant (en Carat)	Bauxite Production (en Tonne)	Bauxite calcinée Production (en Tonne)	Fer Production (en Tonne)
1	CBG	-	-	-	15 872 303	-	-
2	SAG	290 171	10 018	-	-	-	-
3	SMD	191 185	-	-	-	-	-
4	SIMFER S.A (RIO TINTO)	-	-	-	-	-	-
5	SEMAFO-GUINEE SA	13 604	-	-	-	-	-
6	AMC	-	-	-	-	-	-
7	RUSAL FRIGUIA	-	-	-	-	-	-
8	C.D.M-Chine	-	-	-	-	-	-
9	GUITER MINING	-	-	8 640	-	-	-
10	CBK	-	-	-	3 330 571	-	-
11	SMFG	-	-	-	-	-	-
12	BSGR	-	-	-	-	-	-
13	WEGA MINING.	-	-	-	-	-	-
14	BELLZONE HOLDING	-	-	-	-	-	-
15	ALUFER - PITA –LABE	-	-	-	-	-	-
16	CASSIDY GOLD	-	-	-	-	-	-
17	DELTA LOG	-	-	-	-	-	-
18	GDC MINING AND OIL & GAS SA	-	-	-	-	-	47 319
19	FELLA SANDANFARA	-	-	16 022	-	-	-
20	IDC	-	-	18 357	-	-	-
21	RUFEX Sarl	NC	-	NC	-	-	-
22	SOFICOM	NC	-	-	-	-	-
23	ETS DANTA	8 450	-	-	-	-	-
24	L.B	NC	-	-	-	-	-
25	BOROKO MINING	NC	-	-	-	-	-
26	M BUSINESS	NC	-	-	-	-	-
<b>Total Secteur Extractif</b>		<b>503 409</b>	<b>10 018</b>	<b>43 019</b>	<b>19 202 874</b>	<b>-</b>	<b>47 319</b>

NC : non communiqué

## Annexe 2 : Tableaux des exportations déclarées par les sociétés extractives

N°	Sociétés	Or Exportation (en Once)	Argent Exportation (en Once)	Diamant (en Carat)	Bauxite Exportation (en Tonne)	Bauxite calcinée Exportation (en Tonne)	Fer Exportation (en Tonne)
1	CBG	-	-	-	14 505 969	-	-
2	SAG	291 171	10 018	-	-	-	-
3	SMD	206 651	-	-	-	-	-
4	SIMFER S.A (RIO TINTO)	-	-	-	-	-	-
5	SEMAFO-GUINEE SA	12 972	-	-	-	-	-
6	AMC	-	-	-	-	-	-
7	RUSAL FRIGUIA	-	-	-	-	170 551	-
8	C.D.M-Chine	-	-	-	-	-	-
9	GUITER MINING SA	-	-	8 640	-	-	-
10	CBK	-	-	-	3 227 469	-	-
11	SMFG	-	-	-	-	-	-
12	BSGR	-	-	-	-	-	-
13	WEGA MINING GUINEE	-	-	-	-	-	-
14	BELLZONE HOLDING	-	-	-	-	-	-
15	ALUFER - PITA –LABE	-	-	-	-	-	-
16	CASSIDY GOLD	-	-	-	-	-	-
17	DELTA LOG	-	-	-	-	-	-
18	GDC MINING AND OIL & GAS SA	-	-	-	-	-	47 319
19	FELLA SANDANFARA	-	-	16 022	-	-	-
20	IDC	-	-	18 357	-	-	-
21	RUFEX Sarl	-	-	NC	-	-	-
22	SOFICOM	NC	-	-	-	-	-
23	ETS DANTA	8 450	-	-	-	-	-
24	L.B	NC	-	-	-	-	-
25	BOROKO MINING	NC	-	-	-	-	-
26	M BUSINESS	NC	-	-	-	-	-
<b>Total Secteur Extractif</b>		<b>519 244</b>	<b>10 018</b>	<b>43 019</b>	<b>17 733 438</b>	<b>170 551</b>	<b>47 319</b>

NC : non communiqué

### Annexe 3 : Tableaux des exportations en valeurs déclarées par les sociétés extractives

N°	Sociétés	Or	Argent	Diamant	Bauxite	Bauxite calcinée	Fer
		Valeur (en US \$)	Valeur (en US \$)	Valeur (en US \$)	Valeur (en US \$)	Valeur (en US \$)	Valeur (en US \$)
1	CBG	-	-	-	499 813 648	-	-
2	SAG	482 098 050	328 410	-	-	-	-
3	SMD	287 051 701	-	-	-	-	-
4	SIMFER S.A (RIO TINTO)	-	-	-	-	-	-
5	SEMAFO-GUINEE SA	21 786 112	-	-	-	-	-
6	AMC	-	-	-	-	-	-
7	RUSAL FRIGUIA	-	-	-	-	44 576 394	-
8	C.D.M-Chine	-	-	-	-	-	-
9	GUITER MINING SA	-	-	3 931 598	-	-	-
10	CBK	-	-	-	43 027 084	-	-
11	SMFG	-	-	-	-	-	-
12	BSGR	-	-	-	-	-	-
13	WEGA MINING GUINEE	-	-	-	-	-	-
14	BELLZONE HOLDING	-	-	-	-	-	-
15	ALUFER - PITA -LABE	-	-	-	-	-	-
16	CASSIDY GOLD	-	-	-	-	-	-
17	DELTA LOG	-	-	-	-	-	-
18	GDC MINING AND OIL & GAS SA	-	-	-	-	-	4 181 041
19	FELLA SANDANFARA	-	-	5 469 596	-	-	-
20	IDC	-	-	2 741 900	-	-	-
21	RUFEX Sarl	-	-	2 777 512	-	-	-
22	SOFICOM	NC	-	-	-	-	-
23	ETS DANTA	11 745 374	-	-	-	-	-
24	L.B	NC	-	-	-	-	-
25	BOROKO MINING	NC	-	-	-	-	-
26	M BUSINESS	NC	-	-	-	-	-
<b>Total Secteur Extractif</b>		<b>802 681 238</b>	<b>328 410</b>	<b>14 920 606</b>	<b>542 840 733</b>	<b>44 576 394</b>	<b>4 181 041</b>

NC : non communiqué

#### Annexe 4 : Répartition des titres miniers par société extractive

Substance	N° d'affiliation	Nom	Type de permis	Numéro de l'arrêté	Date de signature	Date de fin	Superficie du permis	Préfecture
Bauxite	17	Sté CHINA POWER INVESTMENT. (CPI)	Permis de recherche minière	A2012/022/MMG/SGG	11/01/2012	10/01/2014	2 269	Boffa, Boké, Gaoual et Téliélé
Bauxite	38	Sté CARDOZ FINANCIAL INTER	Permis de recherche	A2013/547/MMG/SGG A2013/2555/MMG/SGG	18/03/2013 01/07/2013	17/03/2016 30/07/2013	2090	Kindia, Dalaba, Mamou, Tougué et Koubia
Bauxite	43	Sté GLOBAL MINING	Permis de recherche	A2013/832/MMG/SGG	10/04/2013	09/04/2016	704	Boké, Gaoual
Bauxite	157	Sté ALUFER - PITA -LABE	Permis de recherche minière	A2010/4229/MMG/SGG	24/09/2010	23/09/2013	1520	Koubia, Labé, Lélouma et Mali
Bauxite	89	Sté KREZUS MINING GUINEE	Permis de recherche	A/2013/2598/MMG/SGG	05/07/2013	04/07/2016	177	Boffa
Bauxite	92	Sté AFRICAINE DE DRAGAGE (SAD) - GROUP	Permis de recherche	A2013/2202/MMG/SGG	21/05/2013	20/05/2016	500	Pita, Mamou, Kindia et Téliélé
Bauxite	99	Sté GUINEENNE DE FER ET DE BAUXITE (SGF et B)-SARL	Permis de recherche minière	A2012/10599/MMG/SGG	24/12/2012	23/12/2014	933	Mamou, et Dalaba
Bauxite	123	Sté AMIG NAVASOTA MINING INTERNATIONAL	Permis de recherche minière	A2010/4919/MMG/SGG	05/11/2010	04/11/2012	536	Gaoual
Bauxite	148	Sté ESTRALITA WORLDWIDE LTD	Permis de recherche minière	A2010/6938/MMG/SGG	08/12/2010	07/12/2013	852	Boké
Bauxite	153	Sté BAUXITE ANGOLA-SA	Permis de recherche minière	A2010/4460/PR/MMEH/SGG	08/10/2010	07/10/2013	626	Boké et Gaoual
Bauxite	3	COMPAGNIE DES BAUXITES DE KINDIA (CBK)	Permis d'exploitation	A2013/2647/MMG/SGG	15/07/2013	14/07/2018	344	Kindia
Bauxite	1	Aluminium Company of Guinea ( ACG)	Concessions Minières	D1973/164/PRG	13/08/1964	28/02/2025	1776	Fria et Dubréka
Bauxite	2	COMPAGNIE DES BAUXITES DE GUINEE C.B.G	Concessions Minières	D1964/252/PRG N°D/2005/052/PRG/SGG	23/06/1964 22/11/2005	22/06/2039 21/11/2040	2990	Boké, et Téliélé Gaoual et Téliélé
Bauxite	3	COMPAGNIE DES BAUXITES DE KINDIA (CBK)	Concessions Minières	A2001/5008/MMGE/SGG	14/11/2001	13/11/2011	1015	Kindia
Bauxite	23	Sté DES BAUXITES DE DABOLA-TOUGUE	Concessions Minières	D98/050/PRG/SGG	25/03/1998	24/03/2023	5684	Dabola , Dinguiraye, Faranah, Tougué
Bauxite	72	Sté HENAN-CHINE	Concessions Minières	A2010/245/PRG/CNDD/SGG	25/10/2010	24/10/2035	490	Boké, Téliélé
Bauxite	124	ROUSSKI ALUMINI MANAGEMENT	Concessions Minières	D/2002/082/PRG/SGG	25/10/2002	24/10/2027	1139	Boké
Bauxite	138	Sté INTERNATIONAL MINING DEVELOPMENT (IMD)	Concession Minière	A2013/034/PRG/SGG	14/02/2013	13/02/2038	844	Fria et Dubréka
Bauxite	149	SOCIETE GLOBAL ALUMINA	Concessions Minières	D/2005/053/PRG/SGG	22/11/2005	21/11/2030	690	Boké

Substance	N° d'affiliation	Nom	Type de permis	Numéro de l'arrêté	Date de signature	Date de fin	Superficie du permis	Préfecture
Bauxite	180	ALLIANCE MINING COMMODITIES AMC	Concessions Minières	D2010/274/PRG/SGG	12/11/2010	11/11/2035	728	Gaoual
Or	7	Sté SAMRAN METALS AND MINING GUINEE SA.	Permis de recherche minière	A2010/3049/MMG/SGG A2009/2696/PR/MMEH/SGG	05/11/2010 14/10/2009	04/11/2012 13/10/2012	559	Siguiiri
Or	9	Sté JAPAN MINING COMPAGNY	Permis d'exploitation minière	A2005/107/MMG/SGG	26/01/2005	25/01/2010	8	Mandiana
Or	12	Sté KOUROUSSA GOLD GUINEE-SARL	Permis de recherche minière	A2010/4314/MMG/SGG	30/09/2010	29/09/2012	324	Kouroussa et Siguiiri
Or	16	Sté HYDROMIN INTL	Permis de recherche minière	A2013/752/MMG/SGG	06/04/2013	05/04/2016	162	Siguiiri
Or	22	Sté ULTRA GOLD GUINEE SARL	Permis de recherche minière	A2009/0841/PR/MMEH/SGG A2012/10600/MMG/SGG A2009/0840/PR/MMEH/SGG A2012/10600/MMG/SGG A2010/2318/MMG/SGG A2010/2319/MMG/SGG	22/04/2009 24/12/2012 22/04/2009 24/12/2012 23/06/2010	19/04/2011 23/12/2014 21/04/2011 23/12/2014 22/06/2012	1741	Siguiiri, Kouroussa et Kissidougou
Or	24	Sté ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE SAG SA.	Permis de recherche minière	A2009/2794/PR/MMEH/SGG A2006/7336/MMG/SGG A2009/2793/PR/MMEH/SGG A2009/2791/PR/MMEH/SGG A2009/2792/PR/MMEH/SGG	19/10/2009 19/10/2009	18/10/2011 18/10/2011	510	Siguiiri
Or	28	Sté GUINEAN BIRIMIAN GOLD SARL	Permis de recherche minière	A2013/835/MMG/SGG	10/04/2013	09/04/2016	265	Mandiana et Siguiiri
Or	29	Sté GUINEAN GOLD EXPLORATION SARL	Permis de recherche minière	A2013/836/MMG/SGG	10/04/2013	09/04/2016	248	Siguiiri
Or	31	ABDOULAYE FOFANA	Permis de recherche minière	A2005/6075/MMG/SGG A2009/2902/PR/MMEH/SGG A2009/2906/PR/MMEH/SGG	27/12/2005 30/10/2009	26/12/2007 29/10/2011	574	Forécariah
Or	32	Sté STAR INTERNATIONAL LIMITED	Permis d'exploit minière par dragage	A2010/1098/MMG/SGG	28/04/2010	27/04/2015	20 m	Siguiiri
Or	33	Sté NEWMONT MINING CORPOR	Permis de recherche minière	A2008/3922/MMG/SGG	28/10/2008	27/10/2010	394	Siguiiri, Kankan et Kouroussa
Or	38	Sté CARDOZ FINANCIAL INTER. GROUP HOLDING	Permis de recherche minière	A2013/546/MMG/SGG A2010/2334/MMG/SGG A2010/2335/MMG/SGG A2013/2557/MMG/SGG	18/03/2013 23/06/2010 01/07/2013	17/03/2016 22/06/2013 30/07/2016	481	Mandiana, Siguiiri et Kankan
Or	40	Sté CASPIAN OIL ET GAS	Permis de recherche minière	A2009/0573/PR/MMEH/SGG	27/02/2009	26/02/2011	145	Kouroussa
Or	42	Sté KARIM GOLD BUSINESS	Permis de recherche minière	A2009/2653/PR/MMEH/SGG	06/10/2009	05/10/2011	50	Dinguiraye

Substance	N° d'affiliation	Nom	Type de permis	Numéro de l'arrêté	Date de signature	Date de fin	Superficie du permis	Préfecture
Or	50	Sté PYRITE INTERNATIONAL	Permis de recherche minière	A2009/4090/PR/MMEH/SGG	31/12/2009	30/12/2011	254	Kankan et Kouroussa
Or	51	Sté HKD INTERNATIONAL TRADE & MINING	Permis de recherche minière	A2012/10254/MMG/SGG	08/11/2012	07/11/2014	139	Siguiiri
Or	51	Sté HKD INTERNATIONAL TRADE & MINING	Permis d'exploit. minière semi-industrielle	A2010/2397/MMG/SGG	23/06/2010	22/06/2015	2	Siguiiri
Or	52	Sté MINIERE-DRAGAGE-SO-MI-DRA	Permis de recherche minière	A2006/7324/MMG/SGG	18/12/2006	17/12/2008	104	Kankan et Kouroussa
Or	55	Sté AFRICA GOLD BUSINESS SARL	Permis de recherche minière	A2013/2381/PR/MMEH/SGG	07/06/2013	06/06/2015	39	Siguiiri
Or	56	Sté SEARCHGOLD GUIGNE SARL	Permis de recherche minière	A2010/4916/MMG/SGG A2010/4918/MMG/SGG	05/11/2010 19/11/2008	04/11/2012 18/11/2010	475	Mandiana
Or	58	ENTREPRISE BOURE SANOU	Permis d'exploit. minière par dragage	A2009/1639/PRMMEH/SGG A2005/5927/MMG/SGG A2009/4092/MMG/SGG	23/07/2009 07/12/2005 31/12/2009	22/07/2014 06/12/2010 01/01/2014	52 Km	Siguiiri et Dinguiraye
Or	62	Sté MINIERE DE SIGUIRI (SMS) SARL	Permis de recherche minière	A2008/4035/MMG/SGG	30/10/2008	29/10/2010	68	Siguiiri
Or	62	Sté MINIERE DE SIGUIRI (SMS) SARL	Permis de recherche minière semi-industrielle	A2005/6043/MMG/SGG A2013/683/MMG/SGG	26/12/2005 26/03/2013	25/12/2010 25/03/2018	88	Siguiiri
Or	76	Sté CASSIDY GOLD GUINEE-SARL	Permis de recherche minière	A2010/4310/MMG/SGG	30/09/2010	29/09/2012	307	Kouroussa et Siguiiri
Or	76	Sté CASSIDY GOLD GUINEE-SARL	Permis d'exploit. minière	A2009/2697/PR/MMEH/SGG	14/10/2009	13/10/2019	16	Kouroussa
Or	77	Sté SOMIFAN (SARL)	Permis de recherche minière	A2009/1543/PR/MMEH/SGG A2009/1544/PR/MMEH/SGG	02/07/2009 02/07/2009	01/07/2011 01/07/2011	242	Kouroussa et Kankan
Or	79	Sté IST GROUP GUINEE SARL	Permis de recherche minière	A2013/2231/MMG/SGG	23/05/2013	22/05/2016	50	Beyla
Or	80	Sté GROUP MINERAL SERVICES-SARL	Permis de recherche minière	A2009/0688/PR/MMEH/SGG	18/03/2009	17/03/2011	151	Kankan et Mandiana
Or	81	Sté GUINEE MINING S	Permis de recherche minière	A2008/4309/MMG/SGG	04/11/2008	03/11/2010	59	Kankan
Or	84	Sté HAMILTON MINING MARKETING SARL	Permis d'exploit. minière par dragage	A2002/3792/MMGE/SGG	09/08/2002	08/08/2012	29 Km	Siguiiri
Or	84	Sté HAMILTON MINING MARKETING SARL	Permis d'exploitat. minière	A2013/692/MMG/SGG	26/03/2013	25/03/2018	73	Siguiiri
Or	86	SOCIETE GUIORD SA	Permis de recherche	A2013/791/MMG/SGG A2013/790/MMG/SGG	09/04/2013 09/04/2013	08/04/2015 08/04/2015	1698	Kankan, Faranah, Mamou, Kourou. et

Substance	N° d'affiliation	Nom	Type de permis	Numéro de l'arrêté	Date de signature	Date de fin	Superficie du permis	Préfecture
			minière	A2010/566/PR/MMEH/SGG A2013/789/MMG/SGG	03/02/2010 09/04/2013	02/02/2012 08/04/2015		Mandiana
Or	89	Sté KREZUS MINING GUINEE	Permis de recherche minière	A2013/2597/MMG/SGG	05/07/2013	04/07/2016	161	Mandiana
Or	91	SOCIETE KISSO LLC	Permis de recherche minière	A2013/2228/MMG/SGG	23/05/2013	22/05/2016	101	Kankan
Or	92	Sté AFRICAINE DE DRAGAGE (SAD) - GROUP	Permis de recherche minière	A2013/2201/MMG/SGG	21/05/2013	20/05/2016	193	Siguiiri
Or	93	Sté WEST FOR INVESTMENT AND TRADING	Permis de recherche minière	A2006/2483/MMG/SGG	10/05/2006	09/05/2008	187	Siguiiri
Or	94	Sté SEMAFO-GUINEE SA	Permis de recherche minière	A2010/1059/MMG/SGG A2000/5454/MMGE/SGG A2010/5176/MMG/SGG A2008/4744/MMG/SGG A2010/1058/MMG/SGG	27/04/2010 21/12/2000 05/11/2010 20/11/2008 27/04/2010	26/04/2012 20/12/2010 04/11/2012 19/11/2018 26/04/2020	379	Kouroussa, Siguiiri et Mandiana
Or	100	Sté D'EXTRACTION DES MINES CISSE HAMBERGE	Permis d'exploitation minière semi-indust	A2007/587/MMG/SGG	28/02/2007	27/02/2012	16	Kankan
Or	101	Sté WEGA MINING GUINEE SA.	Permis de recherche minière	A2013/798MMG/SGG A2013/794/MMG/SGG A2013/793/MMG/SGG A2010/4506/MMG/SGG A2013/799/MMG/SGG A2009/1412/PR/MMEH/SGG A2013/796/MMG/SGG A2013/797/MMg/SGG A2013/795/MMG/SGG	09/04/2013 09/04/2013 09/04/2013 12/10/2010 09/04/2013 11/06/2009 09/04/2013 09/04/2013 05/04/2013	08/04/2015 08/04/2015 08/04/2015 11/10/2012 08/04/2015 10/06/2011 08/04/2015 08/04/2015 04/04/2015	724	Mandiana et Kankan
Or	103	Sté GUINEA DEVELOPMENT MINERAL RESOURCES GDMR	Permis de recherche minière	A2010/4515/MMG/SGG	13/10/2010	12/10/2012	285	Kérouané et Kissidougou
Or	104	Sté AUSPICOUS TEAM INVESTMENTS GUINEE	Permis de recherche minière	A2013/2223/MMG/SGG	22/05/2013	21/05/2016	45	Kankan
Or	112	Sté SOGUIMINE SA.	Permis de recherche minière	A2013/834/MMG/SGG A2013/833/MMG/SGG	10/04/2013 10/04/2013	09/04/2015 09/04/2015	186	Mandiana
Or	120	Sté LIONS HEAD RESOURCES SARL	Permis de recherche	A2013/2652/MMG/SGG	15/08/2013	14/08/2016	100	Mandiana

Substance	N° d'affiliation	Nom	Type de permis	Numéro de l'arrêté	Date de signature	Date de fin	Superficie du permis	Préfecture
			minière					
Or	121	Sté GUINEA PROJET-SARL	Permis de recherche minière	A2008/3779/MMG/SGG A2008/3780/MMG/SGG	13/10/2008 13/10/2008	12/10/2010 12/10/2010	208	Dinguiraye
Or	121	Sté GUINEA PROJET-SARL	Permis d'exploitat. minière par dragage	A2008/3781/MMG/SGG	13/10/2008	12/10/2013	30 Km	Dinguiraye et Kouroussa
Or	126	Sté GASO MINNING SARL	Permis d'exploitat. minière semi-industrielle	A2008/3828/MMG/SGG	17/10/2008	16/10/2013	7	Siguiiri
Or	132	Sté BFG CONSULTING SARL	Permis de recherche minière	A2013/2575/MMG/SGG	04/07/2013	03/07/2016	59	Kouroussa et Siguiiri
Or	134	Sté D'EXTRACTION MINIERE DE GUINEE (SEMIG)-SARL	Permis de recherche minière	A2009/2799/PR/MMEH/SGG A2009/2800/PR/MMEH/SGG	20/10/2009 20/10/2009	19/10/2011 19/10/2011	248	Mandiana et Siguiiri
Or	139	Sté FIRST GOLD SA.	Permis de recherche minière	A2010/995/MMG/SGG	21/04/2010	20/04/2012	17	Mandiana
Or	141	STATE MINERALS CORPORATION	Permis de recherche minière	A2009/0639/PR/MMEH/SGG	12/03/2009	11/03/2011	41	Kouroussa
Or	146	Sté GOLDS FIELDS GUINEE SARL	Permis de recherche minière	A2009/0576/PR/MMEH/SGG	27/02/2009	26/02/2011	439	Kouroussa
Or	150	SOCIETE MELKI	Permis de recherche minière	A2006/6630/MMG/SGG	21/11/2006	20/11/2008	122	Kankan
Or	154	Sté UPPERSIDE HOLDING LTD	Permis de recherche minière	A2010/1355/MMG/SGG	04/05/2010	03/05/2013	127	Siguiiri
Or	160	Sté PROMINING SARL.	Permis de recherche minière	A2009/1831/PR/MMEH/SGG	14/08/2009	13/08/2011	81	Siguiiri
Or	164	Sté MINING RESSOURCES SARL	Permis de recherche minière	A2009/0683/PR/MMEH/SGG	18/03/2009	17/03/2011	93	Kankan
Or	165	Sté D'INVEST. DU COMMERCE INTERNATIONAL EN GUINEE ()	Permis de recherche minière	A2013/690/MMG/SGG	26/03/2013	25/03/2015	46	Siguiiri
Or	166	Sté T.M. MINING & RESOURCE INTNL	Permis de recherche minière	A2013/688/MMG/SGG	26/03/2013	25/03/2015	50	Siguiiri
Or	168	SOCIETE NK -MINING	Permis de recherche minière	A2009/0691/PR/MMEH/SGG	19/03/2009	18/03/2011	33	Siguiiri
Or	169	Sté MGWA-GOLD FRANK SARL	Permis de recherche minière	A2013/2382/MMG/SGG	07/06/2013	06/06/2015	177	Siguiiri
Or	170	Sté AFRICA BANAWA MININIG	Permis de recherche minière	A2009/0575/PR/MMEH/SGG	27/02/2009	26/02/2011	250	Kankan
Or	171	Sté DE COMMERCE ET	Permis de recherche	A2009/0772/PR/MMEH/SGG	14/04/2009	13/04/2011	21	Siguiiri

Substance	N° d'affiliation	Nom	Type de permis	Numéro de l'arrêté	Date de signature	Date de fin	Superficie du permis	Préfecture
		D'EXPLOITATION DES MINES	minière					
Or	172	Sté MGWA HOLDING INTERNATIONAL	Permis de recherche minière	A2009/0690/PR/MMEH/SGG	19/03/2009	18/03/2011	266	Siguiiri et Mandiana
Or	173	Sté MERCURI GUINEE	Permis de recherche minière	A2010/4745/MMG/SGG	29/10/2010	28/10/2012	9	Kindia
Or	174	Sté TINKISSO GOLD MINING	Permis de recherche minière	A2008/4036/MMG/SGG	30/10/2008	29/10/2010	107	Kouroussa et Siguiiri
Or	178	SOCIETE WEILY MINING SA.	Permis de recherche minière	A2013/069/MMG/SGG	01/02/2013	28/02/2015	266	Siguiiri et Dinguiraye
Or	181	Sté BELLVUE INVESTMEN CORPORAT	Permis de recherche minière	A2010/1092/MMG/SGG	28/04/2010	27/04/2012	562	Siguiiri et Dinguiraye
Or	184	Sté CENTRALE D'AFFAIRES ET PARTENARIAT	Permis de recherche minière	A2009/0589/PR/MMEH/SGG	02/03/2009	01/03/2011	117	Kouroussa
Or	188	Sté INTERNATIONAL TRADE & MINE	Permis de recherche minière	A2006/7457/MMG/SGG	27/12/2006	26/12/2008	54	Siguiiri
Or	189	Sté CISSOKO PRESTATION SARL	Permis de recherche minière	A2009/0695/PR/MMEH/SGG	19/03/2009	18/03/2011	234	Kankan et Mandiana
Or	193	ETABL CHERIF DIALLO ET FILS	Permis de recherche minière	A2007/558/MMG/SGG	28/03/2007	27/03/2009	92	Mandiana
Or	194	Sté M G W A GUINEE SARL	Permis de recherche minière	A2010/2312/MMG/SGG	23/06/2010	22/06/2012	58	Siguiiri
Or	195	SOCIETE ALPHA PROJET SARL	Permis d'exploitat. minière par dragage	A2007/817/MMG/SGG	02/03/2007	01/03/2012	9 Km	Dinguiraye
Or	197	Sté MER-TERRER 2 HOLDINGS	Permis de recherche minière	A2009/3823/PR/MMEH/SGG	15/12/2009	14/12/2012	288	Mandiana
Or	205	Sté ALCOM TRADING COMPANY LIMITED	Permis de recherche minière	A2013/2653/MMG/SGG	15/07/2013	14/07/2016	93	Siguiiri
Or	206	Sté NON IRON METALS COMPANY GUINEE (NIMEC) -	Permis de recherche minière	A2009/2356/PR/MMEH/SGG	08/09/2009	07/09/2011	20	Siguiiri et Kouroussa
Or	212	Sté MINING AND GEOLGY CONSULT (MGC) SARL	Permis de recherche minière	A2009/0692/PR/MMEH/SGG	19/03/2009	18/03/2011	178	Mandiana
Or	215	Sté KOUROUMA PRESTATION	Permis de recherche minière	A2009/0697/PR/MMEH/SGG	19/03/2009	18/03/2011	93	Mandiana
Or	224	SOCIETE SCAMUR	Permis de recherche minière	A2009/1584/PR/MMEH/SGG	08/07/2009	07/07/2011	490	Siguiiri et Mandiana
Or	229	Sté NONSIMBA GOLD FIELDS	Permis de recherche minière	A2009/1606/PR/MMEH/SGG	13/07/2009	12/07/2011	282	Mandiana
Or	233	SOCIETE AEG GUINEE	Permis de recherche	A2009/1691/PR/MMEH/SGG	29/07/2009	28/07/2011	98	Kouroussa

Substance	N° d'affiliation	Nom	Type de permis	Numéro de l'arrêté	Date de signature	Date de fin	Superficie du permis	Préfecture
			minière					
Or	235	Sté INTER MINING SARL	Permis de recherche minière	A2013/087/MMG/SGG	06/02/2013	05/02/2015	91	Kouroussa
Or	236	Sté GUINEA INTERNATIONAL MINING (GIM) SARL.	Permis de recherche minière	A2013/086/MMG/SGG	06/02/2013	05/02/2015	114	Kouroussa
Or	237	Sté AIGLE D'OR SARL	Permis de recherche minière	A2009/1690/PR/MMEH/SGG	24/07/2009	23/07/2011	37	Mandiana
Or	242	Sté DRAME PROJECT OR GUINEA - SARL	Permis de recherche minière	A2013/274/MMG/SGG	25/02/2013	24/02/2015	39	Kouroussa et Dinguiraye
Or	243	Sté. SILVER VALLEY INTERNATIONAL SA	Permis de recherche minière	A2013/2577/MMG/SGG	04/08/2013	03/08/2016	55	Kissidougou
Or	244	Sté BAMBUK MINERALS Limited. GUINEE	Permis de recherche minière	A2013/792/MMG/SGG	09/04/2013	08/04/2015	47	Siguiiri
Or	245	Sté. TRANS OCEANIC MINERAL COMPAGNIE	Permis de recherche minière	A2013/2651/MMG/SGG	15/08/2013	14/08/2016	173	Siguiiri
Or	250	SOCIETE ALMAZ SARL	Permis de recherche minière	A2013/689/MMG/SGG	26/03/2013	25/03/2015	53	Kankan et Kouroussa
Or	251	Sté GREEN GOLD RIVER CORPORAT.	Permis d'exploitat. minière par dragage	A2013/2648/MMG/SGG	15/08/2013	14/08/2018	20 Km	Siguiiri
Or	258	Sté CAMARA DIAMOND & GOLD TRADING NETWORK (CDGTN)	Permis d'exploitat. minière semi-industrielle	A2010/0946/MMG/SGG	14/04/2010	13/04/2015	76	Siguiiri
Or	272	Sté GOLDEN RESEARCH AND MINING NETWORK	Permis de recherche minière	A2010/1894/MMG/SGG	13/05/2010	12/05/2012	230	Siguiiri
Or	273	SOCIETE MORI GOLDING SARL	Permis de recherche minière	A2013/687/MMG/SGG	26/03/2013	25/03/2015	50	Siguiiri
Or	274	Sté GLOBAL METAL & GEM'S STONE	Permis de recherche minière	A2010/6972/MMG/SGG	08/12/2010	07/12/2012	36	Kankan
Or	293	Sté DJOLIBA-NOVA HOLDING	Permis de recherche minière	2010/4202/MMG/SGG	22/09/2010	21/09/2012	87	Siguiiri
Or	299	Sté WEST AFRICAN GEOLOGICAL SERVICE-WAGS-	Permis de recherche minière	A2010/4218/MMG/SGG	24/09/2010	23/09/2012	39	Siguiiri
Or	300	Sté BOSSOBA MINING SARL	Permis de recherche minière	A2010/2389/MMG/SGG	23/06/2010	22/06/2013	109	Mandiana
Or	301	SOCIETE AFRIKANESS	Permis de recherche minière	A2013/696/MMG/SGG	26/03/2013	25/03/2015	51	Mandiana
Or	304	Sté ORDIM MINING SARL	Permis de recherche minière	A2010/2474/MMG/SGG	25/06/2010	24/06/2012	228	Mandiana

Substance	N° d'affiliation	Nom	Type de permis	Numéro de l'arrêté	Date de signature	Date de fin	Superficie du permis	Préfecture
Or	307	Sté T M GEMESTONES & METAL SARL	Permis de recherche minière	A2010/4207/MMG/SGG	23/09/2010	22/09/2012	39	Kouroussa
Or	308	SOCIETE SOCOMET IG SARL	Permis de recherche minière	A2010/4469/MMG/SGG	11/10/2010	10/10/2012	65	Kankan
Or	309	SOCIETE PROINVEST MINING	Permis de recherche minière	A2013/792/MMG/SGG	09/04/2013	08/04/2015	101	Siguiri
Or	326	Sté. ALAMAKO CORPORATION INTERNATIONAL-SARL	Permis de recherche minière	A2010/5068/MMG/SGG	05/11/2010	04/11/2012	105	Dinguiraye
Or	330	SOCIETE ELODIE'S	Permis de recherche minière	A2010/2409/MMG/SGG	23/09/2010	22/09/2013	200	Dinguiraye
Or	334	AU GROUPE GUI. CO.PRES. SA	Permis de recherche minière	A2010/4686/MMG/SGG	26/10/2010	25/10/2013	95	Kouroussa et Kankan
Or	338	Sté. NEW JAPAN MINING COMPAGNY SARL	Permis de recherche minière	A2013/751/MMG/SGG	08/04/2013	07/04/2014	251	Mandiana
Or	355	Sté KENAM SARL	Permis de recherche minière	A2010/1566/MMG/SGG A2010/1567/MMG/SG	07/05/2010	06/05/2012	169	
Or	373	Sté DE GENIE TECHNIQUES-GENITEC-	Permis de recherche minière	A2010/2401/MMG/SGG	23/09/2010	22/09/2012	62	Kankan
Or	387	SOCIETE PHYNODDERRIE LIMITED	Permis de recherche minière	A2010/5037/MMG/SGG	05/11/2010	04/11/2012	161	Kankan et Kouroussa
Or	5	Sté MINIERE DE DINGUIRAYE (SMD)	Concessions Minières	D/94/024/PRG/SGG	21/03/1994	20/03/2019	1500	Dinguiraye et Siguiri
Or	24	Sté ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE SAG SA.	Concessions Minières	D/97/171/PRG/SGG	04/08/1997	03/08/2022	1494,5	Siguiri
Fer	19	SOCIETE EDNAH SERVICES Limited	Recherche minière	A2010/1784/MMG/SGG	12/05/2010	11/05/2013	1752	Mamou, Dabola, Faranah
Fer	38	Sté CARDOZ FINANCIAL INTER. GROUP HOLDING	Recherche minière	A2013/2556/MMG/SGG	01/05/2013	30/05/2016	445	Kouroussa, Faranah
Fer	54	SOCIETE SKY ALLIANCE RESSOURCES GUINEE SA	Recherche minière	A2012/10253/MMG/SGG	08/11/2012	07/11/2014	1050	Forécariah et Kindia
Fer	73	Sté DES MINES DE FER DE GUINEE (SMFG) SA	Recherche minière	A2013/2188/MMG/SGG A2010/2661/MMG/SGG A2010/573/PR/MMEH/SGG	20/05/2013 02/07/2010 03/02/2010	19/05/2015 01/01/2011 02/02/2013	550	Lola ;Yomou
Fer	74	SIMFER S.A / RIO TINTO	Concessions Minières	D/2011/134/PRG/SGG	22/04/2011	21/04/2036	369	Beyla, Macenta et Kérouané
Fer	79	Sté IST GROUP GUINEE SARL	Recherche minière	A2013/2230/MMG/SGG	23/05/2013	22/05/2016	349	Kouroussa et Kissidougou
Fer	82	Sté WELSPUN GUINEE-SA	Recherche minière	A2013/2229/MMG/SGG	23/05/2013	22/05/2016	484	Kissidougou et Kankan

Substance	N° d'affiliation	Nom	Type de permis	Numéro de l'arrêté	Date de signature	Date de fin	Superficie du permis	Préfecture
Fer	92	Sté AFRICAINE DE DRAGAGE (SAD) - GROUP	Recherche minière	A2013/2200/MMG/SGG	21/05/2013	20/05/2016	474	Kérouané
Fer	102	EURONIMBA	Concessions Minières	D/2003/068/PRG/SGG	29/07/2003	28/07/2028	6	Lola
Fer	103	Sté GUINEA DEVELOPMENT MINERAL RESOURCES GDMR	Recherche minière	A2010/2480/MMG/SGG	25/06/2010	24/06/2013	1213	Kissidougou, Gueckedou et Kouroussa
Fer	106	Sté AFRICAN RAINBOW MINERALS Limited	Recherche minière	A2013/219/MMG/SGG	20/05/2013	20/05/2013	589	N'Zérékoré
Fer	128	Sté PINNACLE GROUP ASSETS LIMITED.	Recherche minière	A2010/0945/MMG/SGG	14/04/2010	13/04/2013	608	Faranah
Fer	142	Sté BELLZONE HOLDING PTY.LTD.	Concessions Minières	D2012/100/PRG/SGG	24/08/2012	23/08/2037	1381	Faranah
Fer	151	SOCIETE BSGR GUINEE LIMITED	Concessions Minières	D2010/024/PRG/CNDD/SGG	19/03/2010	18/03/2035	1024	N'Zérékoré, Beyla, Macenta Yomou et Kérouané
Fer	151	SOCIETE BSGR GUINEE LIMITED	Recherche minière	A2009/1327/PR/MMEH/SGG A2008/4980/MMG/SGG	10/06/2009 09/12/2008	09/06/2011 08/12/2011	1012	
Fer	208	Sté GENIE CIVIL GUINEE SARL	Concession	D2013/084/PRG/SGG	02/05/2013	01/05/2038	500	Kérouané, Beyla et Macenta
Fer	232	SOCIETE LONGSHENG GUINEE SARL.	Recherche minière	A2010/6964;6970/MMG/SGG	08/12/2010	07/12/2013	1018	Beyla, N'Zérékoré et Yomou
Fer	239	Sté BAUXAL CORPORATION	Recherche minière	A2010/4237/MMG/SGG	27/09/2010	26/09/2013	108	Beyla
Fer	240	Sté GDC MINING AND OIL & GAS SA	Exploitation minière	D2012/102/PRG/SGG	04/09/2012	04/09/2027	319	Forécariah
Fer	240	Sté GDC MINING AND OIL & GAS SA	Exploitation minière	A2012/023/MMG/SGG	11/01/2012	10/01/2014	1668	Forécariah
Fer	249	Sté GUINEA MINERALS AND MINING (GMM) SA	Recherche minière	A2009/3766/PR/MMEH/SGG	08/12/2009	07/12/2012	1438	Faranah et Dabola
Fer	254	Sté WEST AFRICA IRON ORE GUINEE SARL	Recherche minière	A2010/550/PR/MMEH/SGG	03/02/2010	02/02/2013	271	Kissidougou et Kissidougou
Fer	264	Sté AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT MINIER (ADEM)	Recherche minière	A2010/578/PR/MMEH/SGG A2010/2390/MMG/SGG	03/02/2010 23/06/2010	02/02/2013 22/06/2013	1340	Boffa, Fria, Dubreka, Télimélé
Fer	267	SOCIETE GUIREMHITECH-SA	Recherche minière	A2012/212/MMG/SGG	25/01/2012	24/01/2014	335	Kindia et Mamou
Fer	291	SOCIETE TASSANA INTERNATIONAL	Recherche minière	A2010/4431/MMG/SGG	06/10/2010	05/10/2013	500	Macenta
Fer	292	Sté DAMASH MINERALS	Recherche minière	A2010/4206/PR/MMEH/SGG	23/09/2010	22/09/2013	500	Beyla
Fer	312	Sté ORIXADEX AND MATTER LIMITED	Recherche minière	A2013/2320/MMG/SGG	03/06/2013	02/06/2016	859	Lola et N'Zérékoré
Fer	315	Sté INTERNATIONAL MINING INVESTMENTS ASSETS	Recherche minière	A2010/4217/PR/MMEH/SGG A2010/5060/MMG/SGG	24/09/2010 05/11/2010	23/09/2013 04/11/2013	642	Dabola, Kouroussa et Beyla
Fer	327	Sté WEST AFRICA EXPLORATION S.A	Recherche minière	A2010/2402/MMG/SGG A2012/238/MMG/SGG	23/09/2010 27/01/2012	22/09/2013 26/01/2015	459	Lola et Beyla

Substance	N° d'affiliation	Nom	Type de permis	Numéro de l'arrêté	Date de signature	Date de fin	Superficie du permis	Préfecture
Fer	326	Sté RIO PONGO	Recherche minière	A2010/2407; 2408/ /MMG/SGG	23/09/2010	22/09/2013	1742	Gueckedou
Fer	339	Sté ANGOLASIAGUINEE SA.	Recherche minière	A2011/1052/MMG/SGG	16/03/2011	15/03/2014	850	Kankan et Kérouané
Fer	343	Sté NATUREL RESOURCES DEVELOPMENT	Recherche minière	A2010/2840/MMG/SGG	13/07/2010	12/07/2013	787	Kouroussa, Kankan et Kissidougou
Fer	344	SOCIETE MATINDA AND CO. LIMITED SARL	Recherche minière	A2010/2405/MMG/SGG	23/09/2010	22/09/2013	964	Dabola et Kouroussa
Fer	356	Sté DINAH MINING SA	Recherche minière	A2012/237/MMG/SGG	27/01/2012	26/01/2015	338	Beyla
Fer	357	Sté GUINEA IRON ORE (BVI) LIMITED	Recherche minière	A2012/ 213, 214, 215/MMG/SGG	25/01/2012	24/01/2014	1963	Faranah, Beyla et N'Zérékoré
Fer	392	Sté SOREXCOM-GUINEE SARL	Recherche minière	A2010/7287/MMG/SGG	15/12/2010	14/12/2013	501	Kankan et Kissidougou
Diamant	6	Sté DIAMAS SARL	Recherche Minière	A2005/1762/MMG/SGG	21/07/2003	05/05/2007	150	N'Zérékoré
Diamant	11	Exploitation Artisanale du Diamant	Exploitation Artisanale	A92/2326/MRNE/SGG D/04/ 0031/ MMG/SGG A2010/5072/MMG/SGG	28/05/1992 02/03/2004 05/11/2010	31/12/2099 - 04/11/2012	2556	Kérouané
Diamant	13	Sté RESSOURCE MANDALA GUINEE SARL	Recherche Minière et Exploitation Minière Semi-Industrielle	A2008/3639/MMG/SGG A2008/3640/MMG/SGG	25/09/2008 25/09/2008	24/09/2010 24/09/2013	30	Kérouané et Macenta
Diamant	25	Sté BASSAD GUINEE	Exploitation Artisanale et Recherche Minière	A2010/2408/MMG/SGG A2010/2407/MMG/SGG	23/09/2010 23/09/2010	22/09/2020 22/09/2012	68	Kérouané
Diamant	27	Sté DAUMINE-SARL	Exploitation minière par dragage	A2008/4769; 4770/MMG/SGG	20/11/2008	19/11/2013	16Km	Macenta
Diamant	41	Sté CROWN GLOBAL	Recherche Minière	A2005/109/MMG/SGG	26/01/2005	25/01/2007	161	N'Zérékoré
Diamant	46	Sté CODIBARS	Exploitation Minière Semi-Industrielle	A2007/819/MMG/SGG	02/03/2007	02/03/2012	47	Kérouané
Diamant	57	Sté SOREM - SARL.	Exploitation Minière Semi-Industrielle et Recherche Minière	A2008/3637/MMG/SGG A2006/1286/MMG/SGG	25/09/2008 24/03/2006	24/09/2013 23/03/2009	131	Macenta
Diamant	59	Sté WEST AFRICAN DIAMONS ET FRIENDSHIP DIAMOND GUI	Recherche Minière	A2012/10631//MMG/SGG	27/12/2012	26/12/2014	7	Macenta
Diamant	70	Sté WEST DIAMONDS LIMITED GUINEE	Exploitation minière par dragage	A2006/7449/MMG/SGG	NC	NC	19Km	Kérouané
Diamant	83	Sté SAVAMCO SARL	Recherche Minière	A2010/4365/MMG/SGG	04/10/2010	03/10/2012	104	Macenta
Diamant	86	SOCIETE GUIORD SA	Recherche Minière	A2010/562/PR/MMEH/SGG	03/02/2010	02/02/2013	507	Kankan
Diamant	90	Sté METALOR GUINEE SARL.	Recherche Minière	A2009/1689/PR/MMEH/SGG	29/07/2009	28/07/2011	53	Kérouané

Substance	N° d'affiliation	Nom	Type de permis	Numéro de l'arrêté	Date de signature	Date de fin	Superficie du permis	Préfecture
Diamant	95	Sté MAKONA (SM) SARL	Recherche Minière	A2006/5280/MMG/SGG A2007/036/MMG/SGG	19/10/2006 29/01/2007	18/10/2008 28/01/2009	141	Kérouané
Diamant	96	Sté RESSOURCE ORION GUINEE	Exploitation minière par dragage et Recherche Minière	A2005/6070/MMG/SGG	27/12/2005	26/12/2007	101	Macenta
Diamant	96	Sté RESSOURCE ORION GUINEE	Exploitation minière par dragage et Recherche Minière	A2005/6072/MMG/SGG	27/12/2005	26/12/2010	10Km	
Diamant	112	Sté SOGUMINE SA.	Recherche Minière	A2006/261/MMG/SGG	08/02/2006	07/02/2008	50	Kindia
Diamant	114	Sté ALTI DEVELOPPENT GUINEE	Exploitation Minière Semi-Industrielle	A20084310/MMG/SGG	04/11/2008	03/11/2013	16	Kérouané
Diamant	117	Sté SHODMA- SARL	Exploitation Minière Semi-Industrielle	A2005/1750/MMG/SGG	08/06/2005	05/05/2010	10	Kérouané
Diamant	118	Sté Rech exploit SREMG	Exploitation Minière	A2004/09575/MMG/SGG	28/09/2004	27/09/2006	16	Kérouané
Diamant	119	Sté ALPS DEVELOPMENT GUINEA	Recherche Minière	A2010/1048/MMG/SGG	26/04/2010	25/04/2012	34	Kérouané
Diamant	129	Sté DJOLIBA MINING DEVELOPPEMENTSARL	Exploitation Minière Semi-Industrielle	A2010/4203/MMG/SGG	22/09/2010	21/09/2015	72	Kérouané
Diamant	130	L'ONG ACADAO GUINEE	Recherche Minière	A2004/7195; 7197/MMG/SGG	19/07/2004	18/07/2006	32	Kissidougou et Macenta
Diamant	134	Sté D'EXTRACTION MINIERE DE GUINEE (SEMIG)-SARL	Recherche Minière	A2010/7286/MMG/SGG	15/11/2010	14/11/2012	101	Kérouané
Diamant	114	SOCIETE TASSILIMAN SARL	Exploitation Minière	A2013/2149/MMG/SGG	16/05/2013	15/05/2018	1	Kérouané
Diamant	147	Sté RAVENHOUSE TRADING CORP OF GUINEA SARL	Recherche Minière	A2007/439/MMG/SGG	09/02/2007	08/02/2009	12	Kérouané
Diamant	156	Sté TÔNEKRA SA	Exploitation minière par dragage	A2006/246/MMG/SGG	24/01/2006	23/01/2011	19.3Km	Kérouané
Diamant	161	Sté QUANTICA MINING CORPORATION SA	Exploitation Minière Semi-Industrielle et Recherche Minière	A2006/1029/MMG/SGG A2008/4774/MMG/SGG	03/03/2006 20/11/2008	02/03/2011 19/11/2010	52	Kérouané
Diamant	177	Sté MINIERE WALIYA SALAM	Exploitation Min.Semi-Indus.et Rech Min.	A2008/4919; 4920/MMG/SGG A2008/4921/MMG/SGG	03/12/2008 03/12/2008	02/12/2013 03/12/2008	74	Kissidougou et Macenta
Diamant	196	Sté K 2 K SARL	Exploitation minière par dragage	A2008/5005/MMG/SGG	15/12/2008	14/12/2013	20Km	N'Zérékoré
Diamant	201	Sté FRIENDSHIP DIAMOND GUINEE	Recherche Minière	A2010/513/PR/MMEH/SGG A2013/275/MMG/SGG	03/02/2010 25/02/2013	02/02/2012 24/02/2015	178	Kérouané et Macenta
Diamant	202	Sté DIAINVEST S.A	Exploitation minière par dragage	A2007/816/MMG/SGG	02/03/2007	01/03/2012	13Km	Kérouané

Substance	N° d'affiliation	Nom	Type de permis	Numéro de l'arrêté	Date de signature	Date de fin	Superficie du permis	Préfecture
Diamant	203	Sté MAXIMA SARL	Exploitation minière par dragage	A2008/5003/MMG/SGG	15/12/2008	14/12/2013	12Km	Macenta
Diamant	213	Sté MULTITEX AFRICA SA.	Recherche Minière	A2009/1748/PR/MMEH/SGG	02/08/2009	01/08/2011	29	Kissidougou
Diamant	217	SOCIETE AFRITECH INVESTMENTS SARL	Recherche Minière	A2009/1418 /PR/MMEH/SGG	11/06/2009	10/06/2009	84	N'Zérékoré
Diamant	274	Sté GLOBAL METAL & GEM'S STONE	Exploitation Min.Semi-Indus et Recherche Minière	A2010/2477/MMG/SGG A2013/544/MMG/SGG	25/06/2010 18/03/2013	24/06/2012 17/03/2018	146	Kankan et Kérouané
Diamant	276	Sté ARNIC HOLDINGS Limited	Recherche Minière	A2010/2340/MMG/SGG	23/06/2010	22/06/2013	142	Kissidougou
Diamant	277	Sté CONABRAS MINING INCORPORATION SARL	Recherche Minière	A2010/4899/MMG/SGG	05/11/2010	04/11/2012	55	Kérouané
Diamant	290	Sté ATLANTIC OIL CORPORATION	Recherche Minière	A2010/4906/MMG/SGG	05/11/2010	04/11/2012	78	Kérouané
Diamant	296	SOCIETE I&J DIAMONDS SARL	Recherche Minière	A2013/ 2649, 2650/MMG/SGG	15/08/2013	14/08/2015	20	Kissidougou et Kérouané
Diamant	301	Sté AFRIKANESS	Recherche Minière	A2013/691/MMG/SGG	26/03/2013	25/03/2015	15	Kérouané
Diamant	304	Sté.ORDIM MINING SARL	Recherche Minière	A2010/2475/MMG/SGG	25/06/2010	24/06/2012	80	Kérouané
Diamant	310	Sté DIAMKLING-TRADE& MINING SARL	Exploitation minière par dragage	A2010/2396/MMG/SGG	23/06/2010	22/06/2015	10Km	Kérouané
Diamant	326	Sté. ALAMAKO CORPORATION INTERNATIONAL-SARL	Recherche Minière	A2010/5069/MMG/SGG	05/11/2010	04/11/2012	25	Macenta
Diamant	353	Sté DELTA LOG	Recherche Minière	A2010/7290/MMG/SGG	15/12/2010	14/12/2012	37	Kérouané
Diamant	355	Sté KENAM SARL	Recherche Minière	A2010/5076/MMG/SGG	15/12/2010	15/03/2012	14	Kérouané
Diamant	381	Sté GUITER SA	Recherche Minière et Exploitation Minière	A2013/068/MMG/SGG A2011/1032/MMG/SGG	01/02/2013 11/03/2011	01/02/2015 10/03/2021	177.52	Kérouané
Diamant	384	Sté SAL SARLU	Exploitation Minière Semi-Industrielle	A2010/3047/MMG/SGG	05/11/2010	04/11/2015	1	Kérouané
Uranium	31	ABDOULAYE FOFANA	Recherche Minière	A2009/2904/PR/MMEH/SGG	30/10/2009	29/10/2011	206	Forecariah
Uranium	99	Sté GUINEENNE DE FER ET DE BAUXITE (SGF et B)-SARL	Recherche Minière	A2009/0659/PR/MMEH/SGG	16/03/2009	15/03/2012	1231	Beyla
Uranium	143	Sté FORTE ENERGY	Recherche Minière	A2010/4253; 4254/MMG/SGG	29/09/2010	28/09/2012	843	Kankan, Kissidougou et Kérouané
Uranium	186	Sté CLAUDE CONSULTING AND EXPLORATION GUINEA	Recherche Minière	A2009/1582/PR/MMEH/SGG	08/07/2009	07/07/2012	381	Beyla
Uranium	239	Sté BAUXAL CORPORATION	Recherche Minière	A 2009/2901/PR/MMEH/SGG	08/10/2009	07/10/2012	230	N'Zérékoré
Calcaire	18	SOCIETE WEST AFRICAN CEMENT SA	Exploitation Minière	A2013/686/MMG/SGG	26/03/2013	25/03/2023	121	Kindia

Substance	N° d'affiliation	Nom	Type de permis	Numéro de l'arrêté	Date de signature	Date de fin	Superficie du permis	Préfecture
Calcaire	64	Sté SELEN BUSINESS-SARL	Exploitation Minière Semi Industrielle	A2009/0640/PR/MMEH/SGG	12/03/2009	11/03/2011	16	Tougué
Calcaire	267	SOCIETE GUIREMHITECH-SA	Recherche Minière	A2012/210/MMG/SGG	25/01/2012	24/01/2014	68	Kindia
Métaux de base	14	Sté SOKHILI MINING RESSOURCES SARL	Recherche Minière	A2010/5744/MMG/SGG	18/11/2010	17/11/2013	176	Dalaba et Tougué
Métaux de base	31	ABDOULAYE FOFANA	Recherche Minière	A2009/2905; 2907/PR/MMEH/SGG	30/10/2009	29/10/2011	200	Forecariah
Métaux de base	38	Sté CARDOZ FINANCIAL	Recherche Minière	A2013/548/MMG/SGG	18/03/2013	17/03/2016	500	Kindia, Dalaba et Pita
Métaux de base	39	Sté SADEKA-SARL	Recherche Minière	A2013/067/MMG/SGG	01/02/2013	28/02/2015	1017	Kissidougou et Kouroussa
Métaux de base	53	Sté BARBARA EXPLORA Corporation	Recherche Minière	A2005114/MMG/SGG	26/01/2005	25/01/2007	123	Coyah et Kindia
Métaux de base	64	Sté SELEN BUSINESS-SARL	Recherche Minière Semi-Industrielle	A2009/ /0642 ; 0643 /PR/MMEH/SGG A2009/2748/PR/MMEH/SGG	12/03/2009 10/10/2009	11/03/2011 09/10/2011	51	Gaoual, Koundara
Métaux de base	65	Sté LINDIAN RESOURCES GUINEA PTY LTD	Recherche Minière	A2009/0678/PR/MMEH/SGG	18/03/2009	17/03/2012	194	Dinguiraye
Métaux de base	113	Sté ALFIDHAK INVESTMENTS Limited	Recherche Minière	A2010/1893/MMG/SGG	12/05/2010	11/05/2013	2116	Mamou, Dabola et Faranah
Métaux de base	142	Sté BELLZONE HOLDING PTY.LTD.	Recherche Minière	A2009/0930/PR/MMEH/SGG	13/05/2009	12/05/2011	573	Faranah
Métaux de base	191	Sté GUINEE TITANIUM	Exploitation Minière par Dragage	A2007/815/MMG/SGG	02/03/2007	01/03/2012	40Km	Dubreka, Kindia et Télimélé
Métaux de base	219	Sté KOUMBAN MINERAL SARL	Recherche Minière	A2009/1687/PR/MMEH/SGG	NC	NC	500	Beyla
Métaux de base	232	SOCIETE LONGSHENG GUINEE SARL.	Recherche Minière	A2010/4770/MMG/SGG	29/10/2010	28/10/2012	60	Boffa
Métaux de base	267	SOCIETE GUIREMHITECH-SA	Recherche Minière	A2012/212/MMG/SGG	25/01/2012	24/01/2014	335	Kindia
Métaux de base	278	Sté PAN AFRICAN MINERALS (GUINEA)-SARL	Recherche Minière	A2011/1259/MMG/SGG	06/04/2011	05/04/2014	95	Mali et Koundara
Métaux de base	291	SOCIETE TASSANA INTERNATIONAL	Recherche Minière	A2010/4430/MMG/SGG	06/10/2010	05/10/2012	254	Beyla
Métaux de base	332	Sté OPTIQUEST INVESTMENT GUINEA SARL	Recherche Minière	A2010/7057/MMG/SGG	15/12/2010	14/12/2013	250	Faranah
Métaux de base	335	Sté DAKASY EXPLORATION SARL	Recherche Minière	A2010/5057/MMG/SGG	05/11/2010	04/11/2013	659	Télimélé
Métaux de	379	Sté SAMA RESOURCES	Recherche Minière	A2010/5072/MMG/SGG	05/11/2010	04/11/2013	1212	Lola et N'Zérékoré

Substance	N° d'affiliation	Nom	Type de permis	Numéro de l'arrêté	Date de signature	Date de fin	Superficie du permis	Préfecture
base								
Métaux de base	398	Sté KAKOULIMA BASE METALS SARL	Recherche Minière	A2010/6977/MMG/SGG	08/10/2010	07/10/2012	298	Dubreka et Coyah

**NC** : non communiqué - **NA** : non applicable - **(1)** source : Centre de Promotion et de Développement Minier (CPDM)

## Annexe 5 : Fiche signalétique des sociétés incluses dans le référentiel ITIE 2012

N°	Société	Date de Création	Type d'activité	Nationalité du Promoteur	% de Participation de l'Etat
1	COMPAGNIE DES BAUXITES DE GUINEE CBG	1 963	Exploration et Extraction Minière	Guinéenne	49%
2	ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE SAG SA.	1 987	Production et vente d'Or	Guinéenne	Etat guinéen (15%)
3	Sté. MINIERE DE DINGUIRAYE (SMD)	NC	Extraction minière	Guinéenne	0
4	SIMFER S.A / RIO TINTO	NC	MINERAI DE FER	Guinéenne	NC
5	Sté. SEMAFO-GUINEE SA	17/07/1997	Extraction minière (Or)	Guinéenne	15 %
6	ALLIANCE MINING COMMODITIES AMC	27/01/2009	Exploration & Exploitation Minière	Guinéenne	10% (SOGUIPAMI)
7	RUSAL FRIGUIA	1 958	Production et vente d'Alumine	Guinéenne	0
8	Compagnie du Développement des Mines Internationales Henan-Chine Guinée S.A. (C.D.M-Chine S.A.)	12/05/2008	Exploration minière	Chinoise	NC
9	Sté GUITER MINING SA	NC	Mines et Carrières	GUINEENNE	NC
10	COMPAGNIE DES BAUXITES DE KINDIA (CBK)	03/11/2000	Extraction, Transport et Export bauxite	Guinéenne	NC
11	Sté DES MINES DE FER DE GUINEE (SMFG)	30/10/2003	Exploration et exploitation minière	Guinéenne	MIFERGUI NIMBA 5%
12	SOCIETE BSGR GUINEE LIMITED / VALEE	16/04/2010	Recherche, développement et exploitation minière	Guinéenne	NC
13	Sté WEGA MINING GUINEE SA.	21/06/2006	Exploration minière	Guinéenne	NC
14	Sté BELLZONE HOLDING PTY.LTD.	2006	Recherche minière	Guinéenne	N/A
15	Sté. ALUFER - PITA -LABE	2 010	Exploration minière	Guinéenne	0
16	Sté. CASSIDY GOLD GUINEE-SARL	NC	NC	NC	NC
17	Sté DELTA LOG	20/08/2008	Prestation	Guinéenne	NC
18	Sté GDC MINING AND OIL & GAS SA	NC	NC	NC	NC

N°	Société	Date de Création	Type d'activité	Nationalité du Promoteur	% de Participation de l'Etat
19	FELLA SANDANFARA	NC	Diamant	NC	NC
20	IDC	NC	Diamant	NC	NC
21	RUFEX Sarl	NC	Diamant	NC	NC
22	SOFICOM	NC	OR	NC	NC
23	ETS DANTA	NC	OR	NC	NC
24	L.B	NC	OR	NC	NC
25	BOROKO MINING	NC	OR	NC	NC
26	M BUSINESS	NC	OR	NC	NC

NC : non communiqué









<b>Production</b>
-------------------

Type de produit	Qté produite	Unité
Or	13 603,50	Onces (Oz)

<b>Exportation</b>
--------------------

Type de produit	Qté exportée	Unité	Valeur des exportations
Or	12 971,97	Onces (Oz)	\$ 21 786 112,36

<b>Formulaire préparé par</b>
<b>Adresse email</b>

Daniel BORE	<b>Fonction</b>	Contrôleur Financier
daniel.bore@semafo.com	<b>Tél.</b>	622 31 62 49

Taxes	Nomenclature des flux	Agences de l'Etat			Agences de l'Etat			Diff. Final
		Initial	Ajustements	Final	Initial	Ajustements	Final	
<b>Paielements directs</b>								
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers			-			-	-
2	Droits fixes			-			-	-
3	Taxe sur les substances de carrières			-			-	-
4	Pénalités aux infractions minières			-			-	-
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or		20 845 714	20 845 714		20 845 714	20 845 714	-
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (Diamant)			-			-	-
7	Redevances sur acheteurs, Collecteurs et comptoirs du Diamant et autres gemmes			-			-	-
8	Redevances sur acheteurs, Collecteurs et comptoirs d'or			-			-	-
9	Impôt sur les bénéfices/ Impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux (BIC)			-	39 188 282	(39 188 282)	-	-
10	Impôt sur le bénéfice additionnel			-			-	-
11	Acomptes sur l'IS			-			-	-
12	Retenues sur salaires (RTS, VF & TA)		978 683 817	978 683 817	978 693 819	(10 002)	978 683 817	-
13	Impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM)			24 116 786	24 116 786		24 116 786	-
14	Retenue à la source		1 015 301 914	(24 116 786)	991 185 128	39 198 284	991 185 128	-
15	Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)			-			-	-
16	Redressements fiscaux payés à la DNI			-			-	-
17	Contribution Foncière Unique (CFU)		17 933 034	17 933 034		17 933 034	17 933 034	-
18	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (Or)		6 416 774 679	6 416 774 679		6 416 774 679	6 416 774 679	-
19	Droits de Douane (DFHDFE)		976 367 365	976 367 365	7 402 424 945	(6 416 774 679)	985 650 266	(9 282 901)
20	Taxes d'enregistrement sur les importations			-			-	-
21	Redressements douaniers (Pénalités)			-			-	-
22	Taxe sur les substances minières			-			-	-
23	Dividendes			-			-	-
24	Impôt sur la plus-value de cession			-			-	-
25	Revenus provenant de la cession des participations de l'Etat dans les sociétés minières			-			-	-
26	Autre paiements exceptionnels sur titres miniers			-			-	-
27	Cotisations CNSS		877 302 249	877 302 249	877 302 249		877 302 249	-
28	Avances et Prêts			-			-	-
29	Loyers des Infrastructures			-			-	-
<b>Total des paiements directs conciliés</b>			<b>10 303 208 772</b>	<b>-</b>	<b>10 303 208 772</b>	<b>38 778 748</b>	<b>10 312 491 673</b>	<b>(9 282 901)</b>
30	Autres paiements significatifs versés à l'Etat (>700 millions de GNF équivalent à 100 KUSD)			-			-	-
<b>Paielements Sociaux</b>								
31	Redevances superficielles (Carrières + Mines)	Préfectures/Com munes/CRD		-			-	-
32	Taxes sur le Chiffre d'Affaires - TCA	Préfectures/Com munes/CRD		-			-	-
33	Contribution au développement local (prévues par les conventions)	Préfectures/Com munes/CRD		-			-	-
<b>Total des paiements sociaux</b>			<b>-</b>	<b>-</b>			<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Contributions volontaires</b>								
34	Transferts et Projets sociaux (contributions volontaires)		1 284 352 677	1 284 352 677			1 284 352 677	-
<b>Total des contributions volontaires</b>			<b>1 284 352 677</b>	<b>-</b>	<b>1 284 352 677</b>		<b>1 284 352 677</b>	<b>-</b>



















<b>Nom de l'entité</b> (Entreprise / Administration publique)	Sté. ALUFER - PITA -LABE			
<b>Numéro d'Identification Fiscal (NIF)</b>	007224E			
<b>Numéro employeur (CNSS)</b>	1204 04 833			
<b>Production</b>	Type de produit	Qté produite	Unité	
<b>Exportation</b>	Type de produit	Qté exportée	Unité	Valeur des exportations
<b>Formulaire préparé par</b>	Jean Philippe Sagno	<b>Fonction</b>	Finance Manager	
<b>Adresse email</b>	jp.sagno@alufermining.com	<b>Tél.</b>	224 628 68 38 18	

Taxes	Nomenclature des flux	Agences de l'Etat			Companies du seteur privé			Agences de l'Etat			Diff. Final	
		Initial	Ajustements	Final	Initial	Ajustements	Final	Initial	Ajustements	Final		
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers				CPDM	27 854 000	(27 854 000)	-		7 029 500	7 029 500	(7 029 500)
2	Droits fixes				CPDM				42 177 053		42 177 053	(42 177 053)
3	Taxe sur les substances de carrières				DNM							-
4	Pénalités aux infractions minières				DNM							-
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or				BCRG							-
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (Diamant)				BNE							-
7	Redevances sur acheteurs, Collecteurs et comptoirs du Diamant et autres gemmes				BNE							-
8	Redevances sur acheteurs, Collecteurs et comptoirs d'or				BNE							-
9	Impôt sur les bénéfices/ Impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux (BIC)				DNI							-
10	Impôt sur le bénéfice additionnel				DNI							-
11	Acomptes sur l'IS				DNI							-
12	Retenues sur salaires (RTS, VF & TA)				DNI	1 040 793 174	(317 325 822)	723 467 352		723 931 204	723 931 204	(463 852)
13	Impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM)				DNI		52 664 519	52 664 519	52 664 519	52 664 519	52 664 519	-
14	Retenue à la source				DNI		264 661 303	264 661 303	264 661 303	264 661 303	264 661 303	-
15	Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)				DNI							-
16	Redressements fiscaux payés à la DNI				DNI							-
17	Contribution Foncière Unique (CFU)				DNI							-
18	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (Or)				BCRG							-
19	Droits de Douane (DFHDFE)				DGD	3 160 084		3 160 084	3 160 084	3 160 084	3 160 084	-
20	Taxes d'enregistrement sur les importations				DGD							-
21	Redressements douaniers (Pénalités)				DGD							-
22	Taxe sur les substances minières				DNT							-
23	Dividendes				DNT							-
24	Impôt sur la plus-value de cession				DNT							-
25	Revenus provenant de la cession des participations de l'Etat dans les sociétés minières				DNT							-
26	Autre paiements exceptionnels sur titres miniers				DNT							-
27	Cotisations CNSS				CNSS	136 046 399		136 046 399	136 046 554	136 046 554	136 046 554	(155)
28	Avances et Prêts				Toutes							-
29	Loyers des Infrastructures				Toutes							-
	<b>Total des paiements directs conciliés</b>					<b>1 207 853 657</b>	<b>(27 854 000)</b>	<b>1 179 999 657</b>	<b>1 229 670 217</b>	<b>-</b>	<b>1 229 670 217</b>	<b>(49 670 560)</b>
30	Autres paiements significatifs versés à l'Etat (>700 millions de GNF équivalent à 100 KUSD)				Toutes							-
	<b>Paiements Sociaux</b>											
31	Redevances superficielles (Carrières + Mnes)				Préfectures/Communes/CRD	101 942 595		101 942 595				
32	Taxes sur le Chiffre d'Affaires - TCA				Préfectures/Communes/CRD							
33	Contribution au développement local (prévues par les conventions)				Préfectures/Communes/CRD	264 056 333		264 056 333				
	<b>Total des paiements sociaux</b>					<b>365 998 928</b>	<b>-</b>	<b>365 998 928</b>				
	<b>Contributions volontaires</b>											
34	Transferts et Projets sociaux (contributions volontaires)											
	<b>Total des contributions volontaires</b>					<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>				

<b>Nom de l'entité</b> (Entreprise / Administration publique)
<b>Numéro d'identification Fiscal (NIF)</b>
<b>Numéro employeur (CNSS)</b>

Sté. CASSIDY GOLD GUINEE-SARL			
12-21-04774			

<b>Production</b>
-------------------

Type de produit	Qté produite	Unité	

<b>Exportation</b>
--------------------

Type de produit	Qté exportée	Unité	Valeur des exportations

<b>Formulaire préparé par</b>
<b>Adresse email</b>

Aguibou BAH	<b>Fonction</b>	Directeur des opérations
<a href="mailto:bahandloquinea@gmail.com">bahandloquinea@gmail.com</a>	<b>Tél.</b>	224622958734

Taxes	Nomenclature des flux	Agences de l'Etat	Companies du seteur privé			Agences de l'Etat			Diff. Final
			Initial	Ajustements	Final	Initial	Ajustements	Final	
	<b>Paiements directs</b>								
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	CPDM			-			-	-
2	Droits fixes	CPDM			-			-	-
3	Taxe sur les substances de carrières	DNM			-			-	-
4	Pénalités aux infractions minières	DNM			-			-	-
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	BCRG			-			-	-
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (Diamant)	BNE			-			-	-
7	Redevances sur acheteurs, Collecteurs et comptoirs du Diamant et autres gemmes	BNE			-			-	-
8	Redevances sur acheteurs, Collecteurs et comptoirs d'or	BNE			-			-	-
9	Impôt sur les bénéfices/ Impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux (BIC)	DNI			-			-	-
10	Impôt sur le bénéfice additionnel	DNI			-			-	-
11	Acomptes sur l'IS	DNI			-			-	-
12	Retenues sur salaires (RTS, VF & TA)	DNI			-			-	-
13	Impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM)	DNI			-			-	-
14	Retenue à la source	DNI			-			-	-
15	Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	DNI			-			-	-
16	Redressements fiscaux payés à la DNI	DNI			-			-	-
17	Contribution Foncière Unique (CFU)	DNI			-			-	-
18	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (Or)	BCRG			-			-	-
19	Droits de Douane (DFI+DFE)	DGD			-			-	-
20	Taxes d'enregistrement sur les importations	DGD			-			-	-
21	Redressements douaniers (Pénalités)	DGD			-			-	-
22	Taxe sur les substances minières	DNT			-			-	-
23	Dividendes	DNT			-			-	-
24	Impôt sur la plus-value de cession	DNT			-			-	-
25	Revenus provenant de la cession des participations de l'Etat dans les sociétés minières	DNT			-			-	-
26	Autre paiements exceptionnels sur titres miniers	DNT			-			-	-
27	Cotisations CNSS	CNSS			-	6 855 424		6 855 424	(6 855 424)
28	Avances et Prêts	Toutes			-			-	-
29	Loyers des Infrastructures	Toutes			-			-	-
	<b>Total des paiements directs conciliés</b>				-	6 855 424	-	6 855 424	(6 855 424)
30	Autres paiements significatifs versés à l'Etat (>700 millions de GNF équivalent à 100 KUSD)	Toutes			-			-	-
	<b>Paiements Sociaux</b>								
31	Redevances superficielles (Carrières + Mnes)	Préfectures/Communes/CRD			-			-	-
32	Taxes sur le Chiffre d'Affaires - TCA	Préfectures/Communes/CRD			-			-	-
33	Contribution au développement local (prévues par les conventions)	Préfectures/Communes/CRD			-			-	-
	<b>Total des paiements sociaux</b>				-			-	-
	<b>Contributions volontaires</b>								
34	Transferts et Projets sociaux (contributions volontaires)				-			-	-
	<b>Total des contributions volontaires</b>				-			-	-

<b>Nom de l'entité</b> (Entreprise / Administration publique)	Sté DELTA LOG			
<b>Numéro d'identification Fiscal (NIF)</b>	003398-X			
<b>Numéro employeur (CNSS)</b>	61-04-05130			
<b>Production</b>	Type de produit	Qté produite	Unité	
<b>Exportation</b>	Type de produit	Qté exportée	Unité	Valeur des exportations
<b>Formulaire préparé par</b>	Diallo Mamadou	<b>Fonction</b>	Comptable	
<b>Adresse email</b>	<a href="mailto:finances@groupdelatlog.com">finances@groupdelatlog.com</a>	<b>Tél.</b>	628 35 75 75	

Taxes	Nomenclature des flux	Agences de l'Etat	Companies du seteur privé			Agences de l'Etat			Diff. Final
			Initial	Ajustements	Final	Initial	Ajustements	Final	
	<b>Paiements directs</b>								
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	CFDM							
2	Droits fixes	CFDM							
3	Taxe sur les substances de carrières	DNM							
4	Pénalités aux infractions minières	DNM							
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	BCRG							
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (Diamant)	BNE							
7	Redevances sur acheteurs, Collecteurs et comptoirs du Diamant et autres gemmes	BNE							
8	Redevances sur acheteurs, Collecteurs et comptoirs d'or	BNE							
9	Impôt sur les bénéfices/ Impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux (BIC)	DNI							
10	Impôt sur le bénéfice additionnel	DNI							
11	Acomptes sur l'IS	DNI							
12	Retenues sur salaires (RTS, VF & TA)	DNI	60 699 021	(60 699 021)		60 699 021	(60 699 021)		
13	Impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM)	DNI							
14	Retenue à la source	DNI	23 305 571	(23 305 571)		23 305 571	(23 305 571)		
15	Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	DNI	832 598 905	(832 598 905)		832 598 905	(832 598 905)		
16	Redressements fiscaux payés à la DNI	DNI	23 160 554	(23 160 554)		23 160 554	(23 160 554)		
17	Contribution Foncière Unique (CFU)	DNI	4 200 000	(4 200 000)					
18	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (Or)	BCRG							
19	Droits de Douane (DFI+DFE)	DGD	2 023 278 662	(2 023 278 662)		2 023 278 662	(2 023 278 662)		
20	Taxes d'enregistrement sur les importations	DGD							
21	Redressements douaniers (Pénalités)	DGD							
22	Taxe sur les substances minières	DNT							
23	Dividendes	DNT							
24	Impôt sur la plus-value de cession	DNT							
25	Revenus provenant de la cession des participations de l'Etat dans les sociétés minières	DNT							
26	Autre paiements exceptionnels sur titres miniers	DNT							
27	Cotisations CNSS	CNSS	70 991 940	(70 991 940)		70 991 940	(70 991 940)		
28	Avances et Prêts	Toutes							
29	Loyers des Infrastructures	Toutes							
	<b>Total des paiements directs conciliés</b>		<b>3 109 083 516</b>	<b>(3 109 083 516)</b>		<b>3 104 883 516</b>	<b>(3 104 883 516)</b>		
30	Autres paiements significatifs versés à l'Etat (>700 millions de GNF équivalent à 100 KUSD)	Toutes	14 645 114	(14 645 114)					
	<b>Paiements Sociaux</b>								
31	Redevances superficielles (Carrières + Mines)	Préfectures/Communes/CRD							
32	Taxes sur le Chiffre d'Affaires - TCA	Préfectures/Communes/CRD							
33	Contribution au développement local (prévues par les conventions)	Préfectures/Communes/CRD							
	<b>Total des paiements sociaux</b>								
	<b>Contributions volontaires</b>								
34	Transferts et Projets sociaux (contributions volontaires)								
	<b>Total des contributions volontaires</b>								



















## Annexe 7 : Liste des sociétés minières non retenues dans le périmètre de conciliation

Entités
1 ABDOULAYE FOFANA
2 AU GROUPE GUI. CO.PRES. SA
3 Caracal Gold Guinée
4 ENTREPRISE BOURE SANOU
5 Entreprise Mohamed Daher et frères
6 ETABL CHERIF DIALLO ET FILS
7 EURASIAN RESSOURCES SARL
8 EURONIMBA
9 Foresco Plus
10 GUINEENNE D'EXPLOITATION DES MINES ET FORESTIERS
11 L'ONG ACADAO GUINEE
12 ORANTO PETROLEUM
13 ROUSSKI ALUMINI MANAGEMENT
14 SOCIETE AEG GUINEE
15 SOCIETE AFRITECH INVESTMENTS SARL
16 SOCIETE ALPHA PROJET SARL
17 SOCIETE DES BAUXITES DE GUINEE S.A
18 SOCIETE D'INVEST. DU COMMERCE INTERNATIONAL EN GUINE
19 SOCIETE DRAME PROJECT OR GUINEA - SARL
20 SOCIETE EDNAH SERVICES Limited
21 SOCIETE ELEMENTS INC
22 SOCIETE ELODIE'S
23 SOCIETE FRAVIGNA VENTURES Limited.
24 SOCIETE GLOBAL ALUMINA
25 SOCIETE GRACELAND MINING GUINEA SARL
26 SOCIETE GUIORD SA
27 SOCIETE GUIREMHTECH-SA
28 SOCIETE JAHVAUN INVEST Limited.
29 SOCIETE KATISHA GROUP Limited.
30 SOCIETE LONGSHENG GUINEE SARL.
31 SOCIETE MATINDA AND CO. LIMITED SARL
32 SOCIETE MELKI
33 SOCIETE NK -MINING
34 SOCIETE PHYNODDERRIE LIMITED
35 SOCIETE SADEKA - SARL

Entités
36 SOCIETE SCAMUR
37 SOCIETE SKY ALLIANCE RESSOURCES GUINEE SA
38 SOCIETE SOCOMET IG SARL
39 SOCIETE SVOTRAL SARL
40 SOCIETE T.M. MINING & RESOURCE INTNL
41 SOCIETE TASSANA INTERNATIONAL
42 SOCIETE TASSILIMAN SARL
43 SOCIETE WEILY MINING SA
44 SOUTH RIVER RESSOURCES
45 STATE MINERALS CORPORATION
46 Sté DIAMAS SARL
47 Sté HKD INTERNATIONAL TRADE & MINING
48 Sté LINDIAN RESOURCES GUINEA PTY LTD
49 Sté AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT MINIER (ADEM)
50 Sté ALFIDHAK INVESTMENTS Limited
51 Sté ALPS DEVELOPMENT GUINEA
52 Sté ALTI DEVELOPPENT GUINEE
53 Sté ANGOLASIAGUINEE SA.
54 Sté ARNIC HOLDINGS Limited
55 Sté ATLANTIC OIL CORPORATION
56 Sté BARAKO GOLD MINING SARL
57 Sté BARBARA EXPLORA Corporation
58 Sté BASSAD GUINEE
59 Sté BAUXAL CORPORATION
60 Sté BELLVUE INVESTMEN CORPORAT
61 Sté BOSSOBA MINING SARL
62 Sté CAMARA DIAMOND & GOLD TRADING NETWORK (CDGTN)
63 Sté CARDOZ FINANCIAL INTER. GROUP HOLDING
64 Sté CHINA POWER INVESTMENT. (CPI)
65 Sté CLAUDE CONSULTING AND EXPLORATION GUINEA
66 Sté CODIBARS
67 Sté CONABRAS MINING INCORPORATION SARL
68 Sté CROWN GLOBAL
69 Sté DAKASY EXPLORATION SARL
70 Sté DAMASH MINERALS
71 Sté DAUMINE-SARL
72 Sté DE COMMERCE ET D'EXPLOITATION DES MINES
73 Sté DES BAUXITES DE DABOLA-TOUGUE
74 Sté D'EXTRACTION MINIERE DE GUINEE (SEMIG)-SARL

Entités
75 Sté DIAINVEST S.A
76 Sté DIAMKLING-TRADE& MINING SARL
77 Sté DINAH MINING SA
78 Sté DJOLIBA MINING DEVELOPPEMENTSARL
79 Sté ESTRALITA WORLDWIDE LTD
80 Sté FORTE ENERGY
81 Sté FRIENDSHIP DIAMOND GUINEE
82 Sté GLOBAL METAL & GEM'S STONE
83 Sté GUINEA DEVELOPMENT MINERAL RESOURCES GDMR
84 Sté GUINEA IRON ORE (BVI) LIMITED
85 Sté GUINEA MINERALS AND MINING (GMM) SA
86 Sté Guinée Gold Consultant
87 Sté GUINEE TITANIUM
88 Sté GUINEENNE DE FER ET DE BAUXITE (SGF et B)-SARL
89 Sté INTERNATIONAL MINING INVESTMENTS ASSETS
90 Sté K 2 K SARL
91 Sté KAKOULIMA BASE METALS SARL
92 Sté KENAM SARL
93 Sté KOUMBAN MINERAL SARL
94 Sté KOUROUMA PRESTATION
95 Sté MAKONA (SM) SARL
96 Sté MAXIMA SARL
97 Sté MERCURI GUINEE
98 Sté METALOR GUINEE SARL.
99 Sté MINIERE WALIYA SALAM
100 Sté MULTITEX AFRICA SA.
101 Sté NATUREL RESOURCES DEVELOPMENT
102 Sté NEWMONT MINING CORPOR
103 Sté NON IRON METALS COMPANY GUINEE (NIMEC) -
104 Sté OPTIQUEST INVESTMENT GUINEA SARL
105 Sté OR BIJOUX DIAMANT OUEST AFRICA
106 Sté PAN AFRICAN MINERALS (GUINEA)-SARL
107 Sté PINNACLE GROUP ASSETS LIMITED.
108 Sté PYRITE INTERNATIONAL
109 Sté QUANTICA MINING CORPORATION SA
110 Sté RAVENHOUSE TRADING CORP OF GUINEA SARL
111 Sté REAL ROCK DIAMOND GOLD GUINEE SARL
112 Sté Rech exploit SREMG
113 Sté RESSOURCE MANDALA GUINEE SARL

Entités
114 Sté RESSOURCE ORION GUINEE
115 Sté SAL SARLU
116 Sté SAMA RESOURCES
117 Sté SAVAMCO SARL
118 Sté SELEN BUSINESS-SARL
119 Sté SHODMA- SARL
120 Sté SOCAMINE
121 Sté SOKHILI MINING RESSOURCES SARL
122 Sté SOREM - SARL.
123 Sté SOREXCOM-GUINEE SARL
124 Sté TÔNEKRA SA
125 Sté Triangle International
126 Sté WEST AFRICA EXPLORATION S.A
127 Sté WEST AFRICA IRON ORE GUINEE SARL
128 Sté WEST AFRICAN DIAMONS ET FRIENDSHIP DIAMOND GUI
129 Sté WEST DIAMONDS LIMITED GUINEE
130 Sté. AFRICA BANAWA MININIG
131 Sté. AIGLE D'OR SARL
132 Sté. ALAMAKO CORPORATION INTERNATIONAL-SARL/Sté RIO PONGO
133 Sté. AMIG NAVASOTA MINING INTERNATIONAL
134 Sté. BAUXITE ANGOLA-SA
135 Sté. CASPIAN OIL ET GAS
136 Sté. CENTRALE D'AFFAIRES ET PARTENARIAT
137 Sté. CISSOKO PRESTATION SARL
138 Sté. DE GENIE TECHNIQUES-GENITEC-
139 Sté. D'EXTRACTION DES MINES CISSE HAMBERGE
140 Sté. DJOLIBA-NOVA HOLDING
141 Sté. FIRST GOLD SA.
142 Sté. GASO MINNING SARL
143 Sté. GOLDEN RESEARCH AND MINING NETWORK
144 Sté. GROUP MINERAL SERVICES-SARL
145 Sté. GUINEE MINING S
146 Ste. I&J DIAMONDS SARL
147 Sté. INTERNATIONAL TRADE & MINE
148 Sté. JAPAN MINING COMPAGNY
149 Sté. KARIM GOLD BUSINESS
150 Sté. KOUROUSSA GOLD GUINEE-SARL
151 Sté. M G W A GUINEE SARL
152 Sté. MER-TERRE 2 HOLDINGS

Entités
153 Sté. MGWA HOLDING INTERNATIONAL
154 Sté. MINIERE DE SIGUIRI (SMS) SARL
155 Sté. MINIERE-DRAGAGE-SO-MI-DRA
156 Sté. MINING AND GEOLGY CONSULT (MGC) SARL
157 Sté. MINING RESSOURCES SARL
158 Sté. NONSIMBA GOLD FIELDS
159 Sté. PROMINING SARL.
160 Sté. SAMRAN METALS AND MINING GUINEE SA.
161 Sté. SEARCHGOLD GUIGNE SARL
162 Sté. T M GEMESTONES & METAL SARL
163 Sté. TINKISSO GOLD MINING
164 Sté. UPPERSIDE HOLDING LTD
165 Sté. WEST AFRICAN GEOLOGICAL SERVICE-WAGS-
166 Sté. WEST FOR INVESTMENT AND TRADING
167 Sté.GOLDS FIELDS GUINEE SARL
168 Sté.GUINEA PROJET-SARL
169 Sté.HAMILTON MINING MARKETING SARL
170 Sté.ORDIM MINING SARL
171 Sté.SOGUIMINE SA.
172 Sté.SOMIFAN (SARL)
173 Sté.STAR INTERNATIONAL LIMITED
174 Sté.ULTRA GOLD GUINEE SARL

## Annexe 8 : Liste des comptoirs d'or et de diamant non retenus dans le périmètre de conciliation

### Comptoirs de Diamant

N° Comptoirs de Diamant	N° Comptoirs de Diamant
1 Lion star	19 CARAT DIAMOND
2 Sigma Diamond	20 Longsheng
3 I et J Diamond	21 Sat Diamond
4 CCDO	22 Mil Compagny Limited
5 Guinée Gem's	23 Ets Traoré Diamond
6 Peak Guinée	24 Atrans Sari
7 bonfil group	25 Coral Diamond
8 Ressources Mandala	26 Guinée Export
9 AMG invest	27 West Africa
10 PANDORA	28 Market link
11 Paso Trading	29 Métal Précieux
12 ODIA MINING	30 I.B Crystal
13 Times Express	31 Export sari
14 Rossaf Sarl	32 MALOVICK -GUINEE
15 Cado	33 ALPS DEVELOPMENT GUINEA
16 Orixadex sa	34 Novel Sabex Guinée
17 Diamond Imperial	35 Inter.Sidik's Group
18 Notion Business	36 PAG Sarl

### Comptoirs d'Or

N° Comptoirs d'Or	N° Comptoirs d'Or
1 CFC.OR	40 KJ MANUFACTURER
2 OR METAL	41 AMG INVEST
3 SECOM	42 HAMANA
4 ETS D.M.A PITA	43 SEKE BUSINESS
5 NOUGA	44 STIG
6 M BUSINESS	45 N'DANTA INTER
7 PLANAFRICAN	46 FELLA BUSINESS
8 ETS DING	47 WEST AFRICA
9 ECORFIN	48 FIRST GOLD GROUP
10 ETS SOUL & FRERES	49 SOSIM
11 ETS D.M MADIOU	50 GUINEE GEMS
12 FIRST GOLD	51 CISSE & FILS
13 SAVANE & BROTHERS	52 GPS

N° Comptoirs d'Or	N° Comptoirs d'Or
14 SADALAGI	53 CGO SARL
15 SIREGBE Y. DIABY	54 NABE ET FRERES
16 ETS GKJ MAI	55 NDANTA INTER
17 ODIA MINING	56 IB METAL SERVICE
18 DIAGUISSA INT	57 KOMAPURE
19 ETS 1 DIALLO	58 EURO MARK
20 LE MONDE	59 PAPA GUINEA
21 FRIENDS INTER	60 DIAKITE & FOFANA
22 CABOS INTER	61 CGO
23 SOFINT	62 BARRY THIerno 1
24 GUINEE GOLD	63 FRIEND INTER
25 FAA BALTIC	64 SGC
26 BABI GOLD	65 GOLDIA
27 FELLA RAWABI	66 SONAF
28 B.M. RAMADANE	67 EDEN GROUP
29 MINERAL MARK - CK	68 J M SIDIBE
30 PEAK GUINEE	69 BALAJI
31 OR DE BOURE	70 AFRIMETAL
32 STONE BILLION	71 APEX
33 ETSA.D	72 ATRANS
34 TASK INTER GUINEE	73 INTER GOLD & DIAMOND
35 JALLOH CHERIE & FILS	74 EQUATEUR 11 MINES
36 ALPHA PROJET	75 SWISSER GUINEE
37 INTEURO	76 SYLLA INTERCONT
38 WEST AFRICA 1 E T C	77 ETS FD&F
39 ETS CHEICH O KANTE	

## Annexe 9 : Recettes déclarées à titre unilatéral par le BNE et la BCRG

### a) Recettes déclarées par la BCRG

Comptoirs	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or (en GNF)	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (Or) (en GNF)
ETS DMA PITA	63 033 500	632 002 872
NOUGA	55 735 500	492 695 153
DIALLO & FRERES	20 986 500	293 025 385
HAMANA	17 443 500	241 955 147
FIRST GOLD GUINEE	45 467 500	203 718 442
SEKE BUSINESS	20 886 500	161 703 900
AMG INVEST	24 507 000	150 759 286
STIG	32 480 000	153 641 275
NDANTA INTER	34 833 000	139 217 440
FELLA BUSINESS	10 469 500	94 341 743
WEST AFRICA	24 515 500	64 771 839
SO-SIM	10 451 500	59 660 649
GUINEE GEMS	6 970 000	39 514 503
CGO SARL	24 345 500	36 625 569
CISSE & FILS	6 971 500	30 153 246
GPS	3 499 500	28 674 056
NABE & FRERES	27 871 000	26 826 806
KOMAPURE	3 479 000	13 708 546
IB METAL SERVICE	3 503 500	14 583 560
EURO MARK	10 491 000	11 875 184
PAPA GUINEA	3 488 500	11 298 787
DIAKITE & FOFANA	6 985 500	10 979 337
BARRY THIERNO	3 492 500	9 250 144
FRIEND INTER	7 080 000	9 208 476
ODIA MINING	13 980 500	7 916 790
SGC	6 959 000	8 284 851
GOLDIA	3 466 000	6 291 764
EDEN GROUP	6 941 000	5 493 141
J M SIDIBE	10 640 500	5 409 806
BALAJI	3 466 500	5 263 971
AFRIMETAL	3 491 500	3 645 890
APEX	6 973 500	2 729 209
ATRANS	3 455 000	2 208 368
EQUATEUR 11 MINES	3 505 000	2 020 865
INTER GOLD & DIAMON	3 508 000	2 034 754
SWISSER GUINEE	3 497 500	1 333 354
SYLLA INTERCONT	3 474 500	1 000 016
ETS FD&F	3502000	201 392
<b>Total</b>	<b>545 847 500</b>	<b>2 984 025 514</b>

**b) Recettes déclarées par le BNE**

Chiffres en GNF

Comptoirs	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (Diamant)	Redevances sur acheteurs, Collecteurs et comptoirs du Diamant et autres gemmes	Total
ALPHA TRADING	70 153 867		70 153 867
ALPS DEVELOPEMENT	3 208 383		3 208 383
AMG INVEST	31 889 384		31 889 384
BONFIL GROUP	10 854 335		10 854 335
CARAT DIAMOND	115 876 800	233 159 688	349 036 488
CCDO	15 778 023		15 778 023
GUINEE GEMS	222 232 618	99 274 000	321 506 618
IJ DIAMOND	117 682 383	98 098 995	215 781 378
INT SIDIKS GROUP	2 659 764		2 659 764
INTERNATIONAL S:DISK		211 592 171	211 592 171
LION STAR	252 594 201	85 020 590	337 614 791
MALOVYK GUINEE	186 114 002	117 484 058	303 598 060
NOVEL SABEX		196 589 327	196 589 327
ODIA MINING	156 488 542	200 940 593	357 429 135
ORIXADEx	87 084 686		87 084 686
PAG SARL		209 781 576	209 781 576
PANDORA	8 645 968		8 645 968
STELLAR WEST AFRICA	19 021 129		19 021 129
DAUMINE GUINEE	11 111 284		11 111 284
Somme de Redevances sur acheteurs, Collecteurs et comptoirs d'or		2 325 000 000	2 325 000 000
Redevances sur acheteurs et Collecteurs du Diamant et autres gemmes		204 000 000	204 000 000
<b>Total</b>	<b>1 311 395 369</b>	<b>3 980 940 998</b>	<b>5 292 336 367</b>

## Annexe 10 : Définition des flux de paiement

### Fiscalité et paiements spécifiques applicables au secteur minier

Définition du flux	Nature des flux	Administration concernée
<p><b>Frais d'instruction des dossiers des titres miniers:</b> Frais du dossier de demande d'attribution ou de renouvellement d'un titre minier, payable au receveur du trésor au Centre de Promotion et de Développement Miniers (CDPM) du Ministère des Mines et de la Géologie (Article 137 du Code minier et arrêté conjoint n°2008/3765/MEF-MMG/SGG du 10 octobre 2008).</p>	En numéraire	CDPM
<p><b>Droits fixes:</b> constitue des droits payés lors de l'attribution ou de renouvellement d'un titre minier et sont calculés compte tenu de la superficie du titre minier conformément à l'arrêté conjoint n°2008/3765/MEF-MMG/SGG du 10 octobre 2008. Ces droits sont liquidés conformément à l'arrêté conjoint n°2007/003/MEDE-MMG/SGG du 29 janvier 2007 entre le Trésor Public et le Fonds de Promotion et de développement Miniers (actuellement Fonds d'Investissements Miniers). Les clés de répartition sont comme suit:</p> <p>a- Pour l'octroi et le 1<sup>er</sup> renouvellement des titres miniers de recherche et/ou d'exploitation des carrières permanentes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 70% pour les budgets de l'Etat (Trésor Public)</li> <li>- 30% pour le Fonds de Promotion et de Développement Minier (actuellement Fond d'Investissement Minier)</li> </ul> <p>b- Pour le 2<sup>ème</sup> renouvellement des titres miniers de recherche et/ou d'exploitation des carrières permanentes et des titres d'exploitation semi-industrielle:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 65% pour les budgets de l'Etat (Trésor Public)</li> <li>- 35% pour le Fonds de Promotion et de développement Miniers (actuellement Fonds d'Investissements Minier)</li> </ul> <p>c- Pour l'octroi, le renouvellement, le transfert et/ou l'amodiation des concessions minières:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 60% pour les budgets de l'Etat (Trésor Public)</li> <li>- 40% pour le Fonds de Promotion et de développement Miniers (actuellement Fonds d'Investissements Minier)</li> </ul>	En numéraire	CDPM
<p><b>Redevances superficielles :</b> Taxes payées annuellement par les titulaires des titres miniers entièrement et directement aux collectivités des zones d'implémentation des sociétés et des projets miniers sous la responsabilité des services décentralisés des Mines et de la Géologie. Cette redevance est fixée par l'Arrêté Conjoint n°A2008/3765/MEF-MMG/SGG du 10 octobre 2008. (Article 138 du Code Minier)</p>	En numéraire	Préfectures minières
<p><b>Taxe sur les substances de carrières :</b> L'exploitation et le ramassage des substances de carrières sont soumis au paiement de taxes dont les taux sont fixés par Arrêté conjoint du Ministre chargé des Mines et Ministre chargé des Finances. (Article 140 du Code Minier)</p>	En numéraire	DNM
<p><b>Taxe sur les substances minières :</b> Toute substance minière extraite, à l'exception de celles extraites de façon artisanale conformément à l'Article 141 du code minier, est soumise, au moment de sa sortie de stock à la taxe minière dont l'assiette est la valeur marchande du produit. Cette taxe est déductible pour le calcul du bénéfice imposable. (Article 139 du Code Minier) Les différents taux de la dite taxe sont présentés par substance minière dans l'Annexe 2 du présent rapport.</p>	En numéraire	DNTCP
<p><b>Taxe à l'exportation sur la production artisanale:</b> la production artisanale d'or, de diamant et autres gemmes est soumise au moment de l'exportation au paiement au receveur des douanes d'une taxe dont les taux sont ci-après fixés.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour l'or le taux de cette taxe est de 2% pour la Banque Centrale de la République de Guinée ou de 3% pour le secteur privé, la valeur de référence pour le calcul de cette taxe étant le cours d'achat de l'or par la Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG) (Toutefois, dans le</li> </ul>	En numéraire	BCRG/BNE/DNTCP

Définition du flux	Nature des flux	Administration concernée
<p>cadre de la collecte des données nous avons relevé que la taxe payée par les privées lors de l'exportation de l'Or est de 0,55%)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour le diamant le taux de 3% de la valeur déterminée sur la base de l'évaluation d'Expertise des Diamants et autres Gemmes. (Article 141 du Code Minier et Article 511 du Code Général des Impôts)</li> </ul>		
<p><b>Redevances sur la commercialisation du diamant et autres gemmes :</b> Conformément à l'article 44 de la loi des finances complémentaire de 2011, il a été instruit les redevances suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Redevance Comptoirs d'Achat : 25 000 US\$/an en devise ;</li> <li>- Redevances pour Acheteur – Mandataire : 3 000 US\$/an en devise ;</li> <li>- Redevance Collecteur : 3 000 000 GNF/an</li> <li>- Redevance Suppléant Collecteur : 300 000 GNF/an</li> <li>- Redevance Commissionnaire Collecteur : 200 000 GNF/an</li> <li>- Redevance courtier : 500 000 GNF/an</li> </ul>	En numéraire	BNE
<p><b>Redevances sur la commercialisation de l'or :</b> Conformément à l'Article 49 de la Loi des Finances complémentaire de 2011, les montants de redevances issus de l'exploitation artisanale pour la commercialisation de l'or sont fixés comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Redevance Comptoir : 25 000 000 GNF/an</li> <li>- Redevance Acheteur : 5 000 000 GNF/an</li> <li>- Redevance Balancier : 2 500 000 GNF/an</li> </ul>	En numéraire	BNE
<p><b>Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or :</b> il a été institué une redevance de 500 USD sur chaque expédition d'or faite par comptoir.</p>	En numéraire	BCRG
<p><b>Autres paiements exceptionnels sur titres miniers:</b> il s'agit de tout autre paiement effectué par les sociétés extractives à l'Etat au titre d'accords spécifiques conclus ou de transactions sur les titres miniers et les concessions</p>	En numéraire	DNTCP
<p><b>Pénalités aux infractions minières :</b> Il s'agit des montants versés par les sociétés minières à la suite d'infractions à la réglementation régissant le secteur minier (Art. 171 à 192 du Code Minier).</p>	En numéraire	DNM

### Fiscalité de droit commun applicables au secteur extractif

Définition du flux	Nature des flux	Administration concernée
<b>Impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux (BIC):</b> Le titulaire de titres d'exploitation de substances minières et les personnes morales titulaires d'une autorisation d'ouverture de carrière sont assujettis à l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux (BIC) au taux de 35%. (Article 143 du Code Minier)	En numéraire	DNI
<b>Impôt sur les sociétés :</b> L'impôt sur les sociétés est établi sous une cote unique au nom de la personne morale ou association pour l'ensemble de ses activités imposables en Guinée au lieu de son principal établissement. Le taux de l'impôt sur les sociétés est fixé à 35% du bénéfice imposable. (Article 219 à 229 du Code Général des Impôts)	En numéraire	DNI
<b>Acomptes sur l'IS :</b> L'impôt sur les sociétés donne lieu au versement de deux acomptes chacun arrondi au millier de francs guinéens inférieur. Chaque acompte est égal au tiers de l'impôt sur les sociétés exigible sur les résultats du dernier exercice dont la date d'imposition est échue. (Article 236 du Code Général des Impôts)	En numéraire	DNI
<b>Impôt sur le bénéfice additionnel:</b> Outre le paiement de l'impôt direct sur les bénéfices, les personnes physiques ou morales sont assujetties au paiement d'un impôt sur le bénéfice additionnel. Le bénéfice additionnel apparaît lorsque le rapport bénéfice net taxable sur fonds propres dépasse le seuil de rentabilité normal généralement admis par l'industrie minière au plan international pour les substances considérées dans l'industrie minière. La part non réinvestie de ce montant est taxée au taux de 50% après déduction du BIC calculé au taux de 35%. (Article 143.2 du Code Général des Impôts).	En numéraire	DNI
<b>Impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM) :</b> Les dividendes, tantièmes, jetons et autres produits distribués à leurs actionnaires par les entreprises d'exploitation constitués sous formes de société commerciales, sont assujettis à un impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM). Cet impôt est liquidé au taux de 15% sur les produits susvisés selon les règles fixées par le Code des Impôts. (Article 147 du Code Général des Impôts)	En numéraire	DNI
<b>Retenue sur impôt sur le revenu:</b> les revenus de la catégorie des traitements et salaires, pensions et rentes viagères font l'objet d'une retenue à la source opérée sur chaque paiement effectué, lorsque l'employeur est établi en Guinée, quel que soit le lieu du domicile fiscal du bénéficiaire de ces revenus. (Articles 61 et 63 du Code Général des Impôts)	En numéraire	DNI
<b>Versement forfaitaire sur le salaires:</b> Versement mensuelle ou trimestrielle par les employeurs, au profit du Budget National, d'une somme égale à 6% du montant global des traitements, salaires, indemnités et émoluments effectivement payés par eux à l'ensemble du personnel, y compris les avantages en argent et en nature. (Article 201 du Code Général des Impôts)	En numéraire	DNI
<b>Taxe d'apprentissage:</b> Taxe due par les employeurs, au taux de 3% sur la base des traitements, salaires, appointements, indemnités et rétributions, y compris les avantages en espèces ou en nature, dont le montant global figure dans les frais généraux de l'entreprise. (Article 205 et 206 du Code Général des Impôts)	En numéraire	DNI
<b>Retenue à la source:</b> Les sociétés doivent appliquer des retenues à la source de 10% libératoire de tout autre impôt au titre de: - des revenus salariaux versés au personnel expatrié au taux de 10% des salaires payés en Guinée et hors Guinée ; - des règlements d'honoraires et de prestations des entreprises ou personnes étrangères non établies en République de Guinée. Pour les contrats d'assurance conclus avec les compagnies étrangères non établies en Guinée, ils seront assujettis à la législation en vigueur. (Article 150 du Code Général des Impôts).	En numéraire	DNI
<b>Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA):</b> les opérations relevant d'une activité économique qui constituent une importation, une livraison de biens ou une prestation de services, effectuées sur le territoire de la Guinée sont assujettis à la TVA de 18%. (Articles 356, 373 et 374 du Code Général des Impôts)	En numéraire	DNI

Définition du flux	Nature des flux	Administration concernée
<p><b>Contribution Foncière Unique (CFU)</b> Conformément à l'Article 265 du Code Général des Impôt la contribution foncière unique est due par les personnes physiques ou morales possédant des propriétés foncières bâties au 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'imposition assise sur la base des valeurs locatives réelles des biens au taux de la contribution foncière unique fixé comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- immeubles occupés par les propriétaires : 10% de la valeur locative annuelle ; et</li> <li>- immeubles en location : 15% de la valeur locative annuelle.</li> </ul>	En numéraire	DNI
<p><b>Taxe Unique sur les véhicules à moteur</b> : une taxe annuelle perçue sur les véhicules à moteur d'après les tarifs prévus à l'Article 330 du Code Général des Impôts.</p>	En numéraire	DNI
<p><b>Contribution des patentes:</b> Toute personne qui exerce sur le territoire de la République de Guinée une industrie, une profession non explicitement comprise dans le champ d'application de la Taxe professionnelle unique est assujettie à la contribution des patentes.</p> <p>Les patentes sont annuelles et personnelles, et ne peuvent servir qu'à ceux à qui elles sont délivrées. Le fait habituel d'une profession comporte, seul, l'imposition des droits de patentes. (Article 288 du Code Général des Impôts)</p>	En numéraire	DNI
<p><b>Les droits d'enregistrement:</b> La formalité de l'enregistrement donne lieu à la perception de droits fixes, proportionnels ou progressifs suivant la nature des actes et les mutations qui y sont assujettis. (Article 519 du Code Général des Impôts)</p>	En numéraire	DNI
<p><b>Redressement fiscaux payé à la DNI:</b> Rappels d'impôts suite au contrôle fiscal. Ils sont majorés des pénalités et amendes.</p>	En numéraire	DNI
<p><b>Droits de douanes:</b> le Tarif Douanier est composé de droit à l'entrée dénommé Droit Fiscal d'Importation (D.F.I) et de droit à la sortie Droit Fiscal d'Exportation (D.F.E.). Le Code minier (Articles 153 à 157) a prévu un régime douanier allégé au profit des sociétés minières, comme suit:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Pour les sociétés en phase de recherche:</b> ils bénéficient du régime d'admission temporaire pour leurs matériels utilisés pour la recherche ainsi que pour l'équipement professionnel, Les matériaux et pièces de rechange nécessaires au fonctionnement des matériels et équipements professionnels bénéficient de l'exonération totale des droits, taxes et redevances de douane.</li> <li>- <b>Pour les sociétés en phase de développement:</b> les titulaires d'une convention minière attachée à un permis d'exploitation ou à une concession minière et leurs sous-traitants directs travaillant pour leur compte bénéficient pendant la phase d'installation, d'extension, et de renouvellement, de l'exonération des droits, taxes et redevances de douane sur les fournitures importées ainsi que sur les pièces détachées et les lubrifiants accompagnant les matériels et équipements;</li> </ul> <p>Cependant ces importations sont assujetties au paiement à la douane d'une taxe d'enregistrement au taux de 0,5% de la valeur Coût, Assurance, Fret (CAF) des biens importés sans toutefois que le montant total perçu n'excède un maximum fixé par la Loi des Finances.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Pour les sociétés en phase d'exploitation:</b> les fournitures importées et destinées à la transformation sur place du minerai en produits finis et semi-finis, sont exonérées de droits et taxes de douane;</li> </ul> <p>Les fournitures importées et destinées à l'extraction et à la valorisation du minerai sont taxées à l'importation au taux unique de 5,6% de la valeur FOB de ces fournitures.</p>	En numéraire	DGD
<p><b>Redressements douaniers (Pénalités)</b> : Il s'agit des montants versés par les sociétés minières en cas de constatation d'infractions à la législation douanière en vigueur ou à des redressements douaniers.</p>	En numéraire	DGD

### Autres paiements applicables au secteur extractif

Définition du flux	Nature des flux	Administration concernée
<b>Avances et Prêts:</b> Il s'agit les avances et prêts obtenus par l'Etat des sociétés minières et qui sont soit destinés à être remboursés soit à être imputés au titre d'acomptes sur les taxes et redevances minières	En numéraire	Toutes les Administrations
<b>Dividendes:</b> Les dividendes sont les revenus que l'Etat perçoit en rémunération de sa participation dans le capital des sociétés minières. Conformément à l'Article 167 du Code Minier, l'attribution faite par l'Etat d'un permis d'exploitation de substances précieuses donne droit à l'Etat à des actions d'apport représentant 15% du capital de la société d'exploitation. Aucune contribution financière ne doit être demandée à l'Etat au titre de ces actions d'apport à l'exception de celles obtenues dans le capital de la société exploitant une substance d'intérêt particulier telles que le Bauxite, Minerai de Fer, Hydrocarbures solides, etc.)	En numéraire	DNTCP
<b>Impôt sur la plus-value sur cession:</b> constitue les paiements que l'Etat encaisse suite à la cession entre investisseurs, actionnaires et/ou détenteurs de titres des permis miniers. Ces impôts soit sur la plus-value sur cession soit suite à l'octroi des autorisations de transfert.	En numéraire	DNTCP
<b>Revenus provenant de la cession des participations de l'Etat dans les sociétés minières:</b> Correspondent aux revenus encaissés par l'Etat suite à la cession de leurs participations dans les sociétés minières au profit des opérateurs miniers.	En numéraire	DNTCP
<b>Cotisations CNSS:</b> la cotisation à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale est instituée par le Code de la sécurité sociale. Elle est obligatoire pour tous employeurs et employés soumis au Code du Travail sans aucune distinction. Le taux est de vingt-trois pour cent (23%) sur le salaire de base dont dix-huit pour cent (18%) supporté par l'employeur et cinq pour cent (5%) par l'employé. (Article 149 du Code Minier)	En numéraire	CNSS

### Paiements infranationaux

Définition du flux	Nature des flux	Administration concernée
<b>Contributions au développement local:</b> Conformément aux dispositions des conventions minières, les sociétés exerçant des activités de recherche industrielle de l'or devront s'acquitter d'un impôt préfectoral ou local pour le développement régional, équivalent à 0,4% des recettes brutes annuelles sur leurs ventes.	En numéraire	Préfectures minières
<b>Autres contributions au développement local:</b> Conformément à certaines conventions minières, les investisseurs doivent intervenir autant qu'il est possible dans le développement local en vue de contribuer à la réduction de la pauvreté des populations. Ainsi des contributions sont décidées d'un commun accord entre les préfectures et les sociétés.	En numéraire	Préfectures minières

## Annexe 11 : Taux d'imposition et assiette de la taxe sur les substances minières

Substance	Sous-Substance	Taux	Assiette
<b>Bauxite</b>	• Bauxite destinée à l'exportation	10%	Valeur FOB
	• Bauxite transformée en alumine	5%	Valeur calculée sur base valeur FOB bauxite CBG (compagnie des bauxites de Guinée)
	• Bauxite transformée en alumine	0%	
<b>Fer</b>	• Minerai destiné à l'exportation	7%	Valeur FOB
	• Minerai concentré	3,50%	Valeur FOB
	• Minerai transformé en acier	0%	
<b>Métaux de base et substances radioactives et autres substances d'intérêt particulier</b>	• Minerai destiné à l'exploitation	7%	Valeur FOB
	• Minerai concentré	3,50%	Valeur FOB
	• Minerai transformé en produit raffiné	0%	
<b>Or</b>	Lingot	5%	Fixing de Londres
<b>Diamants et Autres gemmes</b>	• Bruts	5 – 10 %	Valeur finale de vente selon la rentabilité dont les critères seront fixés par le Ministre des Mines
	• Taillés	2%	Valeur finale de vente

**Annexe 12 : Tableau des avis de certification des formulaires de déclaration des sociétés**

Société	Date de certification	Nom du cabinet	Avis de Certification
COMPAGNIE DES BAUXITES DE GUINEE CBG	19/07/2013	KPMG	sans réserve (Absence d'assurance)
ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINEE SAG SA.	NC	Fiduciaire Internationale d'Audit Guinée	sans réserve
Sté. MINIERE DE DINGUIRAYE (SMD)	NC	PKF	sans réserve
SIMFER S.A / RIO TINTO	NC	GRANT THORNTON	sans réserve
Sté. SEMAFO-GUINEE SA	11/11/2013	PWC	sans réserve (Absence d'assurance)
ALLIANCE MINING COMMODITIES AMC	18/10/2013	PWC	sans réserve (Absence d'assurance)
RUSAL FRIGUIA	NC	SAIC	sans réserve
Compagnie du Développement des Mines Internationales Henan-Chine Guinée S.A.	NC	PANAUDIT GUINEE	Sans réserve
Sté GUITER MINING SA	NC	AFRIC CONSEIL	Sans réserve
COMPAGNIE DES BAUXITES DE KINDIA (CBK)	NC	SAIC	sans réserve
Sté DES MINES DE FER DE GUINEE (SMFG)	NC	FFA/ERNST & YOUNG GUINEE	sans réserve
SOCIETE BSGR GUINEE LIMITED / VALEE	NC	Fiduciaire de Guinée - PWC	sans réserve
Sté WEGA MINING GUINEE SA.	NC	FFA/ERNST & YOUNG GUINEE	sans réserve
Sté BELLZONE HOLDING PTY.LTD.	NC	FFA/ERNST & YOUNG GUINEE	sans réserve
Sté. ALUFER - PITA -LABE	NC	AFC (Audit Financier et Conseil Sarl)	sans réserve
Sté. CASSIDY GOLD GUINEE-SARL	NC	PANAUDIT GUINEE	sans réserve
Sté DELTA LOG	NC	PANAUDIT GUINEE	sans réserve
Sté GDC MINING AND OIL & GAS SA	NC	FFA/ERNST & YOUNG GUINEE	sans réserve
FELLA SANDANFARA	NC	Cabinet CHK- Cheikh Keita	sans réserve
IDC	NC	PANAUDIT GUINEE	sans réserve
RUFEX Sarl	NC	PANAUDIT GUINEE	sans réserve
SOFIGOM	NC	Cabinet CHK- Cheikh Keita	sans réserve
ETS DANTA	NC	Cabinet CHK- Cheikh Keita	sans réserve
L.B	NC	Cabinet CHK- Cheikh Keita	sans réserve
BOROKO MINING	NC	Cabinet CHK- Cheikh Keita	sans réserve
M BUSINESS	NC	Cabinet CHK- Cheikh Keita	sans réserve

NC : non communiqué

## Annexe 13 : Formulaire de déclaration



FORMULAIRE DE DECLARATION (Palements / Recettes)

Période couverte : 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 201...

Nom de l'entité (Entreprise / Administration publique)				
Numéro d'Identification Fiscal (NIF)				
Numéro employeur (CNSS)				
Production	Type de produit	Qté produite	Unité	
Exportation	Type de produit	Qté exportée	Unité	Valeur des exportations
Formulaire préparé par			Fonction	
Adresse email			Tél.	

Réf	Nomenclature des flux	Payé à	Palements / Recettes (*)		Commentaires
			GNF	USD	
	<b>Centre de Promotion et de Développement Miniers (CPDM)</b>				
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	CPDM			
2	Droits fixes	CPDM			
	<b>Direction Nationale des Mines (DNM)</b>				
3	Taxe sur les substances de carrières	DNM			
4	Pénalités liées aux infractions minières	DNM			
	<b>Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG)</b>				
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	BCRG			
	<b>Bureau National d'Expertise (BNE)</b>				
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (Diamant)	BNE			
7	Redevances sur acheteurs, Collecteurs et comptoirs du Diamant et autre	BNE			
8	Redevances sur acheteurs, Collecteurs et comptoirs d'or	BNE			
	<b>Direction Nationale des Impôts (DNI)</b>				
9	Impôt sur les bénéfices/ Impôt sur les Bénéfices Industriels et Commercia	DNI			
10	Impôt sur le bénéfice additionnel	DNI			
11	Acomptes sur l'IS	DNI			
12	Retenues sur salaires (RTS, VF & TA)	DNI			
13	Impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM)	DNI			
14	Retenue à la source	DNI			
15	Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	DNI			
16	Redressements fiscaux payés à la DNI	DNI			
17	Contribution Foncière Unique (CFU)	DNI			
	<b>Direction Générale des Douanes (DGD)</b>				
18	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (Or)	DGD/BCRG			
19	Droits de Douane (DF+DFE)	DGD			
20	Taxes d'enregistrement sur les importations	DGD			
21	Redressements douaniers (Pénalités)	DGD			
	<b>Direction Nationale du Trésor (DNT)</b>				
22	Taxe sur les substances minières	DNT			
23	Dividendes	DNT			
24	Impôt sur la plus-value de cession	DNT			
25	Revenus provenant de la cession des participations de l'Etat dans les sociétés minières	DNT			
26	Autre paiements exceptionnels sur titres miniers	DNT			
	<b>Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)</b>				
27	Cotisations CNSS	CNSS			
	<b>Autres Administrations</b>				
28	Avances et Prêts	Toutes			
29	Loyers des Infrastructures	Toutes			
30	Autres paiements significatifs versés à l'Etat (>700 millions de GNF équivalent à 100 KUSD)	Toutes			

<b>Préfectures des localités Minières</b>					
31	Redevances superficielles (Carrières + Mines)	Préfectures/Communes/CRD			
32	Taxes sur le Chiffre d'Affaires - TCA (0.4%)	Préfectures/Communes/CRD			
33	Contribution au développement local (prévues par les conventions)	Préfectures/Communes/CRD			
<b>Sous-total des paiements directs</b>			-	-	
<b> Paiements Sociaux</b>					
34	Transferts et Projets sociaux (contributions volontaires)	N/A			
<b>Sous-total des contributions volontaires</b>			-	-	
<b>Total Général</b>			-	-	
<b>Transferts Infranationaux</b>					
35	Transferts au titre des taxes sur l'exploitation des carrières effectués au profit des préfectures, CRD et autres collectivités locales	Préfectures/Communes/CRD			
36	Transferts au titre des taxes sur l'exploitation des carrières effectués au profit du Fond d'Investissement Minier	FIM			
37	Transferts au titre des droits fixes effectués au profit du Fond d'Investissement Minier	FIM			
38	Transferts au titre des loyers des infrastructures minières effectués au profit du Fond d'Investissement Minier	FIM			
<b>Total des transferts Infranationaux</b>			-	-	

(\*) Les montants des paiements/recettes doivent être conformes aux totaux par taxe dans le tableau du détail des paiements.

**Attestation de la Direction de l'entité déclarante**

Je soussigné pour et au nom de l'entité déclarante que les informations contenues dans la déclaration ci-attachée sont correctes et fiables.

Je confirme particulièrement que:

1. Toutes les données fournies sur les montants payés/reçus et les volumes sont exhaustives et reflètent les comptes de l'entité;
2. Tous les montants payés/perçus sont appuyés par des quittances authentiques et sont appuyés par des pièces justificatives probantes;
3. Les montants déclarés ne contiennent pas des sommes payées/perçues avant le 1 janvier ou après le 31 décembre de l'exercice concerné;
4. La classification des montants payés/perçus est correcte au niveau des différentes taxes;
5. Les montants déclarés ne contiennent pas des sommes payées/perçues pour le compte d'autres entités;
6. Les montants déclarés sont exclusivement liés à des sommes payées/perçues par l'entité;
7. Les comptes de l'entité ont été audités selon les normes internationales.

**Nom**

\_\_\_\_\_

**Position**

\_\_\_\_\_

**Signature et cachet**

\_\_\_\_\_

**Nous attachons à cette déclaration le détail des taxes payées/perçues (voir détail des taxes joint)**

**Certification d'audit**

Je soussigné, Auditeur Externe/Commissaire aux Comptes/Chambre des Comptes, certifie avoir examiné la présente déclaration de l'entité déclarante et je confirme que j'ai vérifié la fiabilité et l'exactitude des données de paiements/recettes incluses dans la présente déclaration et atteste qu'elles sont conformes aux données comptables de l'entité.

Nous avons effectué notre vérification conformément aux Normes Internationales d'Audit, aux dispositions légales et selon les règles d'audit généralement reconnues en République de Guinée.

Sur la base de cet examen nous certifions que nous n'avons pas relevé d'anomalies pouvant remettre en cause la fiabilité et l'exactitude des informations divulguées dans la présente déclaration.

**Nom**

\_\_\_\_\_

**Adresse**

\_\_\_\_\_

**Position**

\_\_\_\_\_

**Nom du cabinet / structure d'audit**

\_\_\_\_\_

**Signature et cachet**

\_\_\_\_\_



**Ce formulaire est uniquement destiné aux sociétés et aux Administrations publiques**

**DETAIL DES PAIEMENTS / RECETTES DIRECTS**

Période couverte : 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 201...

Nom de l'entité			
Numéro d'Identification Fiscal (NIF)			
Numéro employeur (CNSS)			
Formulaire préparé par		Fonction	
Adresse email		Tél.	

Date de paiement	Nomenclature des flux	Payé à	Montant GNF	Montant USD	N° du reçu/quittance



**Ce formulaire est uniquement destiné aux sociétés**

**DETAIL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES**

Période couverte : 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 201..

Nom de l'entité			
Numéro d'Identification Fiscal (NIF)			
Numéro employeur (CNSS)			
Formulaire préparé par		Fonction	
Adresse email		Tél.	

Date de paiement	Type de paiement	Payé à	Montant GNF	Montant USD	Commentaires



**Ce formulaire est uniquement destiné aux Administrations Publiques Centrales**

**DETAIL DES TRANSFERTS INFRANATIONAUX**

Période couverte : 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 201...

Nom de l'administration			
Formulaire préparé par		Fonction	
Adresse email		Tél.	

Date de paiement	Type de paiement	Payé à	Montant GNF	Montant USD	Commentaires



**Ce formulaire est uniquement destiné aux sociétés**

**DETAIL DES EXPORTATIONS**

Période couverte : 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 201..

Nom de l'entité			
Numéro d'Identification Fiscal (NIF)			
Numéro employeur (CNSS)			
Formulaire préparé par		Fonction	
Adresse email		Tél.	

Date	Type du produit	quantité	Unité	Valeur en GNF	Valeur en USD



**Ce formulaire est uniquement destiné aux sociétés**

**DETAIL DE LA PRODUCTION**

Période couverte : 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 201....

Nom de l'entité			
Numéro d'Identification Fiscal (NIF)			
Numéro employeur (CNSS)			
Formulaire préparé par		Fonction	
Adresse email		Tél.	

Date/mois de production	Type du produit	quantité	Unité

**Ce formulaire est uniquement destiné aux sociétés**

\*\*\*\*\*

Nom de la société	
-------------------	--

Date de création	
------------------	--

Numéro d'Identification Fiscal (NIF)	
--------------------------------------	--

Nationalité	
-------------	--

% participation de l'Etat dans le capital de la société	Entité publique participante dans le capital	% de participation

Type d'activité Principale	
----------------------------	--

Type d'activité secondaire	
----------------------------	--

Les Comptes de 2011 et 2012 ont-ils fait l'objet d'un audit (oui/non)	
---	--

Nom du commissaire aux comptes / auditeur externes des comptes 2011 et 2012	
---	--

Coordonnées du point focal	Nom et prénom	
----------------------------	---------------	--

	Fonction	
--	----------	--

	Tél	
--	-----	--

	Email	
--	-------	--

## Annexe 14 : Personnes contactées ou concernées par la conciliation

### Reponsable de l'Etude de cadrage – Moore Stephens LLP

Tim Woodward	Associé
Ben Toorabally	Directeur de Mission
Radhouane Bouzaiane	Senior Manager
Karim Lourimi	Chef de Mission
Karim Ghezaiel	Auditeur Senior
Maher Ben Mbarek	Auditeur Senior

### Sécretariat Exécutif ITIE

Mamadou DIABY	Secrétaire Exécutif
Abdoulaye SOUMAH	Responsable Passation Marché
Sylla René Maurice	Responsable Collecte et Traitement des Données
Sékou Amadou DRAME	Comptable
Fodé TOURE	Assistant Administratif

### Ministère des Mines et de la Géologie

Mohamed Lamine FOFANA	Ministre
Guillaume Curtis	Secrétaire Général

### Banque Mondiale

Chérif Diallo	Ingénieur Consultant – Mining Sector & ITIE
---------------	---

### Société Civile

Dr Ibrahima Sory Cissoko	Membre du Comité de Pilotage-Représentant de la Société Civile
--------------------------	--

### Direction Générale des Douanes (DGD)

Aly Fancinadouno	Lieutenant-Colonel-Chef de bureau des Sociétés Minières
Fodé Amadou KEITA	Commandant – Chef Service Informatique à la DGD

### la Direction Nationale des Impôts (DNI)

Michel CAMARA	Inspecteur des Impôts
---------------	-----------------------

### Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DNTCP)

Nabilaye Yagouba CISSE	Agent Comptable Général du Trésor
Hassane CAMARA	Chef de section
Soumah Naby Yaya	Correspondant Bancaire

**la Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG)**

Kaba Sidiki Risk Manager BCRG

**Centre de Promotion et de Développement Minier (CPDM)**

Soriba Bangoura Directeur Général

**Agence Nationale d'Aménagement des Infrastructures Minières (ANAIM)**

Moussa CAMARA Directeur Général Adjoint

Lamine CISSE Directeur Administratif et Financier

**Fonds D'Investissement Minier (FIM)**

Karamo Sidiki Konaté Chef service Administratif et Financier

**Le Bureau National d'Expertise (BNE)**

Mme Sall Anne Marie Sakho Directrice Générale

Charles FALL Chef Service Administratif et Financier

**La Direction Nationale du Patrimoine de l'Etat et des Investissements Privés (DNPEIP)**

Ibrahima Kalil SANGARE Administrateur Civil-Chef de Division Gestion Financière du Patrimoine de l'Etat

**Sociétés Minières**

CBG Pierre Dominique TRAORE

Rio Tinto Thierry Adelbrecht

VBG – Vale BSGR Guinea Telesphore Tchatchou